

DOCUMENT DE REFERENCE

2007/2008

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 octobre 2008, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de référence est disponible sur le site de l'AMF : www.amf-france.org et sur le site de Systar www.systar.com.

TABLE DES MATIERES

1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES	3
1.1. Responsable du document de référence	3
1.2. Attestation du responsable du document de référence	3
1.3. Responsables du contrôle des comptes.....	3
1.4. Responsable de l'information.....	4
1.5. Documents accessibles au public	4
2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL	5
2.1. Renseignements de caractère général concernant la société.....	5
2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital.....	7
2.3. Répartition du capital et des droits de vote	15
2.4. Marché des titres de la société.....	17
2.5. Calendrier des actionnaires.....	19
2.6. Dividendes.....	19
3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE SYSTAR - L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR	20
3.1. Présentation de Systar et du groupe.....	20
3.2. Le marché	25
3.3. Les ressources humaines.....	31
3.4. Flux intra-groupe.....	32
3.5. Faits exceptionnels et litiges.....	32
3.6. Perspectives et stratégie	32
3.7. Facteurs de risques.....	33
3.8. Références clients & partenariats	37
4. PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS	39
4.1. Rapport de gestion unique du groupe et de la société présenté à l'assemblée générale du 9 décembre 2008.....	39
4.2. Projet de résolutions soumises à l'assemblée générale du 9 décembre 2008.....	55
4.3. Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2008.....	61
4.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2008.....	84
4.5. Comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2008.....	85
4.6. Rapport général des commissaires aux comptes – Comptes annuels exercice 2007/2008.....	99
4.7. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.....	100
4.8. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	101
4.9. Montant des honoraires des commissaires aux comptes	103
5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	104
5.1. Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	104
5.2. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	107
5.3. Intérêts des dirigeants.....	111
5.4. Intéressement du personnel.....	111
5.5. Information sur les mouvements intervenus dans l'exercice sur les options de souscription d'actions	111
6. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	113
7. document d'information annuel	115
8. Table de concordance	118

1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du document de référence

Guy KUSTER
Président Directeur Général
SYSTAR
171 Bureaux de la Colline
92213 Saint-Cloud cedex
Tél : 01.49.11.45.00 - Fax : 01.49.11.45.45
e-mail : g.kuster@systar.fr

1.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 39 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Le rapport général sur les comptes annuels clos le 30 juin 2006 inclus par référence au paragraphe 1.5 contient une observation sur les changements de méthodes relatifs à la comptabilisation des actifs.

A Saint-Cloud, le 31 octobre 2008,



Guy KUSTER
Président Directeur Général

1.3. Responsables du contrôle des comptes

Titulaires :

ERNST & YOUNG Audit
Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
11 allée de l'Arche
92027 Paris-la-Défense cedex
représenté par Any ANTOLA

Date de première nomination : 29 juin 1993
Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010

Pascal FERRON
Membre indépendant de Baker Tilly International
3 rue de la Cafétérie
78240 CHAMBOURCY

Date de première nomination : 18 décembre 1998
Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010

Suppléants :

Gabriel GALET

Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
11 allée de l'Arche
92027 Paris-la-Défense cedex

Date de première nomination : 29 juin 1993
Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010

SCORE sarl

2 ter avenue de la République
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

Date de première nomination : 18 décembre 1998
Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010

1.4. Responsable de l'information

Guy KUSTER

Tél : 01.49.11.45.00

Fax : 01.49.11.45.45

e-mail : g.kuster@systar.fr

Site Internet : www.systar.com

1.5. Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de Systar et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établis par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège de la société.

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- les rapports de nos commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels au 30 juin 2006, présentés respectivement aux pages 91 et 106 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 novembre 2006,
- les rapports de nos commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels au 30 juin 2007, présentés respectivement aux pages 79 et 94 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 décembre 2007.

2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination sociale et siège social

Dénomination sociale : SYSTAR S.A.

Siège social : 171 Bureaux de la Colline
92213 Saint-Cloud cedex
Tél : 01.49.11.45.00
Fax : 01.49.11.45.45
Site internet : www.systar.com

Forme juridique et législation applicable

Société anonyme à conseil d'administration soumise au Code de commerce.
SYSTAR est une société de droit français.

Date de constitution et durée de la société

SYSTAR a été constituée le 6 février 1984 sous la forme d'une SARL pour une durée de 99 ans expirant le 11 mars 2083.

SYSTAR a été transformée en société anonyme par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 6 mars 1987.

Objet social

L'article 2 des statuts est libellé ainsi :

SYSTAR a pour objet en France et à l'étranger :

- le développement et la commercialisation de progiciels d'administration, de gestion, de contrôle et d'optimisation pour les systèmes d'information,
- la maintenance et les prestations de services associées à ces progiciels, ainsi que toutes prestations de services en informatique, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Registre du commerce et des sociétés

SYSTAR a été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 329 222 806.
Code NAF : 5829C

Consultation des documents juridiques

Au siège social.

Exercice social (article 19 des statuts)

Du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

Affectation des résultats (article 20 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord une somme que l'assemblée générale décide de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tout fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits sociaux dans le capital.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

Assemblées générales (article 17 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote est attribué comme suit :

Lorsque l'usufruitier est bénéficiaire des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts et qu'il fait mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits ses droits, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des résultats et au nu-proprétaire pour toutes les autres décisions.

Dans les autres cas, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Toutefois, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales. Dans ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social ou par tout moyen équivalent. La convention sera applicable de plein droit aux assemblées devant se tenir à l'issue d'une période de quinze jours suivant sa réception par la société.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Droits attachés aux actions

Depuis l'introduction à la cote d'Euronext, toutes les actions sont ordinaires et bénéficient des mêmes droits financiers, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation. L'éventuelle modification des droits des actionnaires se fait dans les conditions prévues par la loi.

Forme et mode d'inscription en compte des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, et inscrites au gré des propriétaires :

- s'agissant des actions nominatives, en compte nominatif pur auprès de la société ou en compte nominatif administré auprès d'un intermédiaire habilité ;
- s'agissant des titres au porteur, en compte auprès d'un intermédiaire habilité.

Franchissements de seuils

Il n'existe pas de seuil statutaire. Les dispositions légales, dont les règles générales sont rappelées ci-dessous, s'appliquent :

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50%, 2/3, 90% ou de 95% du capital ou des droits de vote d'une société ayant son siège sur le territoire de la République française et dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, doit en informer cette société (art. L233-7 I du Code de commerce). Elle doit aussi, sous peine des mêmes sanctions, en informer l'Autorité des Marchés Financiers (art. L233-7 II).

Il en est de même lorsque la participation d'un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus (art. L233-7 I).

Droit de vote double (article 18 des statuts)

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 1994 a institué un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible (*Article 18 des statuts*).

Il est proposé à l'assemblée générale du 9 décembre 2008 de modifier comme suit le dernier alinéa de l'article 18 des statuts énoncé ci-dessus : « Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans tous les cas prévus par la loi. »

En vertu de l'article L225-99 du Code de commerce, le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Titres au porteur identifiables (article 9 des statuts)

La société est autorisée à demander à tout moment auprès du dépositaire central les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

Capital social au 31 octobre 2008

- Montant du capital : 3 000 472,5 euros, entièrement libéré
- Nombre d'actions : 10 001 575 toutes ordinaires
- Valeur nominale : 0,30 euro

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation.

Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital et des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de disposition spécifique.

Annulation d'actions

Le conseil d'administration du 18 septembre 2008 a décidé l'annulation de 310 554 actions détenues en propre, représentant un montant nominal de 93 166,20 €

Capital autorisé mais non émis, engagement d'augmentation de capital, capital potentiel

Capital autorisé non émis

- **Délégations pour augmentation de capital avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription**

L'assemblée générale mixte des actionnaires de SYSTAR du 30 novembre 2006 dans ses dixième et onzième résolutions a donné au conseil d'administration les délégations suivantes :

- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de donner au conseil, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social de la société.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription, ne pourra être supérieur à 5.000.000 euros. Ce montant inclurait la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Dans le cadre de ces délégations, le conseil a le pouvoir d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Dans tous les cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Le prix des titres représentatifs du capital sera déterminé conformément aux dispositions légales.

A ce jour, ces délégations n'ont pas été utilisées par le conseil d'administration de la société.

- **Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières**

L'assemblée générale mixte des actionnaires de SYSTAR du 30 novembre 2006, dans sa treizième résolution, a autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social.

A ce jour, cette délégation n'a jamais été utilisée.

- **Délégation en vue d'une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE**

L'assemblée générale mixte du 30 novembre 2006 a autorisé le conseil d'administration, dans les conditions de l'article L443-5 du code du travail, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la société dans la limite de 5% du capital social, en faveur desquels elle a supprimé le droit préférentiel de souscription. Cette délégation a été consentie pour une durée de 26 mois.

A ce jour, elle n'a pas été utilisée.

- **Délégation en vue d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions**

L'assemblée générale du 30 novembre 2006 a autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions :

- cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois,
- le nombre d'actions, susceptibles d'être souscrites par exercice des options qui seront attribuées en vertu de la présente délégation ne peut être supérieur au 1/3 du capital social (en tenant compte des options déjà attribuées),
- le délai d'exercice des options est de 6 ans.

L'assemblée générale du 30 novembre 2006 a autorisé le conseil d'administration à procéder au renouvellement, selon les mêmes modalités que pour le plan 2003, de cette délégation pour une nouvelle période de 38 mois.

- **Délégation en vue d'une réduction de capital**

L'assemblée générale du 5 décembre 2007 a autorisé le conseil d'administration à annuler des options détenues par la société

- cette autorisation a été donnée pour une durée de 24 mois,
- le nombre d'actions, susceptibles d'être annulées en vertu de la présente délégation ne peut être supérieur à 10% du capital soit 1 025 009

A ce jour, 310 554 actions ont été annulées, représentant 3,01% du capital de la société affectées à l'objectif d'annulation.

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

En Euros	AGE	Echéances	Montant autorisé	Augmentations réalisées au cours de l'exercice 2007/2008	Autorisation résiduelle au 30/06/08
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS et/ou par incorporation de réserves, bénéfices, primes	30/11/2006	29/01/2009	5 000 000	Néant	5 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	30/11/2006	29/01/2009		Néant	
Autorisation d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE	30/11/2006	29/01/2009	5% du capital social	Néant	5% du capital social
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	30/11/2006	29/01/2009	10% du capital	Néant	10% du capital
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	30/11/2006	29/01/2010	1/3 du capital sous réserve des options déjà attribuées	Néant	21,63% du capital compte tenu de toutes les options attribuées non encore levées en cours de validité

Programme de rachat d'actions

Bilan du programme de rachat d'actions autorisé par le conseil du 30 novembre 2006

L'assemblée du 30 novembre 2006 a conféré au conseil d'administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il aura déterminé, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 1 023 448 actions.

Les acquisitions pouvaient être effectuées en vue de :

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale du 30 novembre 2006 dans sa neuvième résolution,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Systar par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF.
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 8 euros par action.

Compte tenu des actions déjà détenues, le montant maximal de l'opération était de 4 800 256 euros.

Cette autorisation valable jusqu'au 29 mai 2008 a été utilisée pour le rachat de 98 553 actions entre le 30 novembre 2006 et le 30 juin 2007 et de 39 225 actions entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2007. Les actions ainsi achetées ont été affectées à l'objectif de croissance externe. Le nombre d'actions propres au 30 juin 2007 s'élevait à 657 620 et au 5 décembre 2007 à 817 446 actions.

Bilan du programme de rachat d'actions autorisé par le conseil du 5 décembre 2007

L'assemblée du 5 décembre 2007 a conféré au conseil d'administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il aura déterminé, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 1 025 009 actions.

Les acquisitions pouvaient être effectuées en vue de :

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption par la présente assemblée de sa sixième résolution à caractère extraordinaire.
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Systar par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

Le prix maximum d'achat a été fixé à 8 euros par action.

Compte tenu des actions déjà détenues, le montant maximal de l'opération était de 2 741 320 euros.

Cette autorisation valable jusqu'au 5 juin 2009 a été utilisée pour le rachat de 23 651 actions entre le 5 décembre 2007 et le 30 juin 2008. Postérieurement à la clôture de l'exercice, cette autorisation a été utilisée pour le rachat de 1 654 actions entre le 1^{er} juillet et le 15 octobre 2008. Les actions ainsi achetées ont été affectées à l'objectif de croissance externe.

Par ailleurs, 310 554 actions ont été annulées le 22 septembre 2008, représentant 3,01% du capital de la société conformément à l'autorisation approuvée par l'assemblée générale du 5 décembre 2007 pour une durée de 24 mois,

Le nombre d'actions propres s'élève au 30 juin 2008 à 841 097 et au 15 octobre 2008 à 532 197 actions.

Il est proposé à l'assemblée générale du 9 décembre 2008

- De procéder au renouvellement de cette autorisation et de conférer au Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 18 mois, tous pouvoirs pour procéder à des acquisitions d'actions propres dans la limite de 10 % du capital avec un prix maximum d'achat fixé à 5 euros par action.

Il est rappelé qu'en conséquence de l'objectif d'annulation, l'assemblée du 5 décembre 2007 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 4 décembre 2009, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 1 000 157 actions, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le conseil d'administration dispose donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

Contrat de liquidité

La société a résilié son contrat de liquidité avec prise d'effet au 30 mai 2003, et n'a aucun contrat de liquidité en cours au 30 juin 2008.

Titres donnés en nantissement

La société n'a donné ni ses propres titres, ni les titres de ses filiales en nantissement.

Capital potentiel

Situation des plans d'options de souscription d'actions en cours

Les informations détaillées relatives aux différentes attributions ainsi que les mouvements de l'exercice sont données dans l'annexe aux comptes annuels inclus au paragraphe 4.3 du document de référence.

Plan 1999

- ▲ L'assemblée générale mixte du 15 octobre 1999 a autorisé le conseil d'administration à consentir des options d'achat et de souscription d'actions selon un nouveau plan 1999 arrêté par le conseil du même jour,
- ▲ Cette autorisation a été donnée au conseil pour une durée de 5 ans,
- ▲ L'attribution d'options donnant droit à des actions est limitée à 1 000 000 d'actions, sans que le nombre d'actions, susceptibles d'être souscrites par exercice des options en vigueur et non encore levées, puisse être supérieur au 1/3 du capital social,
- ▲ Le délai d'exercice des options est de 10 ans,
- ▲ Le prix d'exercice des options est le prix de vente d'une action SYSTAR à la clôture sur le marché, le jour précédant la décision du conseil d'attribuer des options, sans que ce prix puisse être inférieur à 95% de la moyenne du prix de vente à la clôture sur le marché durant les 20 jours de cotation précédant le jour de la décision du conseil d'attribuer des options,
- ▲ Pour les seuls salariés de Systar S.A. ou de ses filiales ayant leur siège social en France, les actions attribuées doivent être conservées pendant une période de 5 ans à compter de la date d'attribution de l'option, mais sans que cette période puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option. Cette disposition est destinée à minimiser le risque de paiement de charges sociales patronales par Systar sur les plus-values réalisées,
- ▲ La mise en place d'un avenant au plan 1999, décidée par le conseil d'administration du 9 juillet 2001, ramène le délai d'incessibilité de 5 ans à 4 ans, pour les options attribuées après le 27 avril 2000, à la suite de la publication de la Loi 2001-420 du 15 mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Economiques, qui réduit le délai d'indisponibilité des actions, de 5 ans à 4 ans, pour bénéficier d'un régime fiscal de faveur en France.

Principales caractéristiques du plan d'options de souscription d'actions – Plan 1999

Date de l'assemblée générale	15/10/1999
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	Dans la limite de 1.000.000 d'actions (avant ajustements liés à des opérations sur le capital) sans que le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites, puisse être supérieur au 1/3 du capital social
Point de départ du plan	15/10/1999
Date d'expiration de l'autorisation donnée au conseil d'attribuer des options	15/10/2004
Prix de souscription	Cours de la veille de l'attribution sans que ce prix soit inférieur à 95% de la moyenne des cours des 20 dernières séances de Bourse précédant l'attribution
Nombre d'options attribuées, en vie et non encore exercées au 30/06/2008	452 180 soit 4.38 % du capital
Nombre d'actions souscrites au 30/06/2008 (depuis le début du plan)	146 117
Nombre d'options restant attribuables sur le Plan 1999	0

Plan 2003

- ▲ L'assemblée générale mixte du 18 novembre 2003 a clos par anticipation le Plan d'options 1999 et a autorisé le conseil d'administration à consentir des options d'achat et de souscription d'actions selon un nouveau plan 2003 arrêté par le conseil du 8 décembre 2003 :
- ▲ Cette autorisation a été donnée au conseil pour une durée de 38 mois,
- ▲ L'attribution d'options donnant droit à des actions est limitée à 3 398 270 actions, sans que le nombre d'actions, susceptibles d'être souscrites par exercice des options en vigueur et non encore levées, puisse être supérieur au 1/3 du capital social,
- ▲ Le délai d'exercice des options est de 6 ans,
- ▲ Le prix d'exercice des options est égal à 95% de la moyenne du prix de vente à la clôture sur le marché durant les 20 jours de cotation précédant le jour de la décision du conseil d'attribuer des options,

- ▲ Pour les seuls salariés de Systar S.A. ou de ses filiales ayant leur siège social en France, les actions attribuées doivent être conservées pendant une période de 4 ans à compter de la date d'attribution de l'option, mais sans que cette période puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option. Cette disposition est destinée à minimiser le risque de paiement de charges sociales patronales par Systar sur les plus-values réalisées.

Principales caractéristiques du plan d'options de souscription d'actions – Plan 2003

Date de l'assemblée générale	18/11/2003
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	Dans la limite de 3 398 270 actions (avant ajustements liés à des opérations sur le capital) sans que le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites, puisse être supérieur au 1/3 du capital social
Point de départ du plan	08/12/2003
Date d'expiration de l'autorisation donnée au conseil d'attribuer des options	17/01/2007
Prix de souscription	95% de la moyenne des cours des 20 dernières séances de Bourse précédant l'attribution
Nombre d'options attribuées, en vie et non encore exercées au 30/06/2008	472 773
Nombre d'actions souscrites au 30/06/2008 (depuis le début du plan)	55 000
Nombre d'options restant attribuables sur le Plan 2003	0

Plan 2006

- ▲ L'assemblée générale mixte du 30 novembre 2006 a permis le renouvellement du Plan d'options 2003 et a autorisé le conseil d'administration à consentir des options d'achat et de souscription d'actions selon un nouveau plan 2006 arrêté par le conseil du 30 novembre 2006 : il reprend les termes et conditions du plan 2003.
- ▲ Cette autorisation a été donnée au conseil pour une durée de 38 mois,
- ▲ L'attribution d'options donnant droit à des actions est limitée à 3 398 270 actions, sans que le nombre d'actions, susceptibles d'être souscrites par exercice des options en vigueur et non encore levées, puisse être supérieur au 1/3 du capital social,
- ▲ Le délai d'exercice des options est de 6 ans,
- ▲ Le prix d'exercice des options est égal à 95% de la moyenne du prix de vente à la clôture sur le marché durant les 20 jours de cotation précédant le jour de la décision du conseil d'attribuer des options,
- ▲ Pour les seuls salariés de Systar S.A. ou de ses filiales ayant leur siège social en France, les actions attribuées doivent être conservées pendant une période de 4 ans à compter de la date d'attribution de l'option, mais sans que cette période puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option. Cette disposition est destinée à minimiser le risque de paiement de charges sociales patronales par Systar sur les plus-values réalisées.

Principales caractéristiques du plan d'options de souscription d'actions – Plan 2006

Date de l'assemblée générale	30/11/2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	Dans la limite de 3 398 270 actions (avant ajustements liés à des opérations sur le capital) sans que le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites, puisse être supérieur au 1/3 du capital social
Point de départ du plan	30/11/2006
Date d'expiration de l'autorisation donnée au conseil d'attribuer des options	29/01/2010
Prix de souscription	95% de la moyenne des cours des 20 dernières séances de Bourse précédant l'attribution
Nombre d'options attribuées, en vie et non encore exercées au 30/06/2008	49 666
Nombre d'actions souscrites au 30/06/2008	0
Nombre d'options restant attribuables sur le Plan 2006	2 230 947
	Soit 21,63% du capital

Au 30 juin 2008, le nombre d'options attribuées et non encore exercées dans le cadre des plans 1999, 2003 et 2006 s'élève à 974 619 soit 9,45% du capital.

La dilution potentielle, en cas d'exercice de l'intégralité des options attribuées et non encore exercées, est de 8,64%.

A l'exception des options, il n'existe aucun titre pouvant donner, immédiatement ou à terme, accès au capital de SYSTAR.

Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

Obligations convertibles, échangeables, remboursables, en instruments financiers donnant accès au capital

Néant.

Politique de la société en matière d'attribution d'options

L'objectif du programme d'attribution d'options est d'attirer, fidéliser et motiver les salariés dont la performance sera déterminante pour le succès de l'entreprise. Dans la mesure du possible, et lorsque la fonction du salarié bénéficiaire de l'option s'y prête (par exemple un commercial), l'attribution est liée à des critères de performance tels que l'atteinte d'objectifs de ventes.

La société a attribué des options à une forte proportion (environ un tiers) de ses salariés.

Tableau d'évolution du capital social depuis la constitution de la société

Date	Evolution du Capital	Emission d'actions (1) (nominal)	Principaux bénéficiaires	Prime d'émission	Montant successif du capital (1)	Nombre cumulé d'actions de la société	
06/02/84	Création de la société (nominal 100F/action)	120.000 F	Kuster Flasaquier Beauchamp		120 000 F	1.200	
27/06/86	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1.080.000 F			1 200 000 F	12.000	
06/03/87	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1.200.000 F			2 400 000 F	24.000	
31/03/94	Augmentation de capital (2) : · en numéraire · par incorporation de réserves · division du nominal par 5 - 100 F → 20 F	271.500 F 10.686.000 F	SCI (3)	7.873.500 F	2 671 500 F 13 357 500 F	26.715 133.575	
	Levée d'options (4)	270.000 F	salariés	1.110.420 F	13 627 500 F	681.375	
21/08/95	Paiement des dividendes en actions	132.460 F		708.661 F	1995	687.998	
1996	Levée d'options (4)	30.000 F	salariés	150.180 F	13 789 960 F	689.498	
1998	Levée d'options (4)	60.000 F	salariés	219.960 F	13 849 960 F	692.498	
1999 au 31/12/99	Levée d'options (5)	2 700	54 000 F	salariés	348 200 F	13 903 960 F	695 198
28/01/00	Conversion du capital en euros arrondis à l'euro près (3 euros) entraîne une réduction de capital par dotation à une réserve indisponible de 34 051 €				2 085 594 €	695 198	
28/01/00 au 05/04/00	Levée d'option (5)	6 500	19 500 €	salariés	99 563 €	2 105 094 €	701 698
05/04/00	Division du nominal par 10	(3 € → 0,30 €)			2 105 094 €	7.016.980	
05/04/00 au 31/12/00	Levée d'options (5) et (6)	170 250	51 075 €	salariés	404 286 €	2 156 169 €	7.187.230
2001 au 31/12/01	Levée d'options (5) et (6)	54.050	16 215 €	salariés	224 822 €	2 172 384 €	7.241.280
2002 au 15/03/02	Levée d'options (5)	5 000	1 500 €	salariés	10 086 €	2 173 884 €	7.246.280
13/05/02	Augmentation de capital en numéraire (7)	1 207 713	362 313,9 €	tous actionnaires	3 502 367,7 € (8)	2 536 197,9 €	8 453 993
19/11/02	Levée d'options (5)	41 684	12 505,2 €	salariés	35 014,56 €	2 548 703,1 €	8 495 677
12/11/03	Augmentation de capital en numéraire (9)	1 699 135	509 740,5 €	tous actionnaires	1 189 394,5 € (8)	3 058 443,6 €	10 194 812
03/05/04	Levée d'options (6)	7 243	2 172,90 €	salariés	6 250,47 €	3 060 616,5 €	10 202 055
17/12/04 au 30/06/05	Levée d'options (6)	32 431	9 729,30 €	salariés	26 941,71 €	3 070 345,8 €	10 234 486
23/01/07 au 05/03/07	Levée d'options (6)	15 608	4 682,40 €	salariés	17 793,12 €	3 075 028,20€	10 250 094
10/10/07 au 11/12/07	Levée d'options (10)	62 035	18 610,50 €	salariés	56 419,90 €	3 093 638,70€	10 312 129
18/19/08	Annulation de titres	310 554	93 166,20 €			3 000 472,50€	10 001 575

- (1) en francs puis en euros
(2) préalable à l'inscription au « Hors Cote » de la Bourse de Paris
(3) Société Centrale pour l'Industrie
(4) selon le plan d'options du 1^{er} juin 1990
(5) selon le plan d'options du 27 juin 1995
(6) selon le plan d'options du 15 octobre 1999
(7) visa COB n°02-242 du 18 mars 2002
(8) avant imputation des frais d'augmentation de capital
(9) visa COB n°03-890 du 13 octobre 2003
(10) selon les plans d'options du 15 octobre 1999 et du 8 décembre 2003

2.3. Répartition du capital et des droits de vote

Evolution de l'actionnariat de la société au cours des trois dernières années

Au 30/06/2006	Actions	%	Droits de vote	%
ACTIONNAIRES AGISSANT DE CONCERT	6 534 709	63,91	10 065 104	73,32
Dont Guy KUSTER	2 706 208	26,44	4 442 838	32,33
Dont Michèle FLASAQUIER	2 312 260	22,59	3 882 827	28,25
Dont Bernard BEAUCHAMP	244 243	2,45	467 441	3,49
Dont Bertrand BOUHOURL	473 723	4,63	473 723	3,45
Dont Philippe GUENAUULT	95 500	0,93	95 500	0,69
Dont SC Porres	702 775	6,87	702 775	5,11
INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET PUBLIC	3 290 240	32,15	3 666 544	26,68
AUTODETENTION	403 537	3,94	0	0
TOTAL	10 234 486	100	13 743 648	100
Au 30/06/2007	Actions	%	Droits de vote	%
ACTIONNAIRES AGISSANT DE CONCERT	6 392 596	62,37	10 182 501	70,05
Dont Guy KUSTER	2 706 208	26,40	4 830 003	33,23
Dont Michèle FLASAQUIER	2 212 260	21,58	3 682 827	25,33
Dont Bernard BEAUCHAMP	195 543	1,91	381 086	2,69
Dont Bertrand BOUHOURL	468 723	4,57	468 723	3,22
Dont Philippe GUENAUULT	107 087	1,04	107 087	0,74
Dont SC Porres	702 775	6,86	702 775	4,83
INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET PUBLIC	3 199 878	31,22	3 696 941	25,43
AUTODETENTION ¹	657 620	6,42	657 620	4,52%
TOTAL	10 250 094	100,00	14 537 062	100,00
Au 30/06/2008	Actions	%	Droits de vote	%
ACTIONNAIRES AGISSANT DE CONCERT	6 324 911	61,33	10 447 144	71,74
Dont Guy KUSTER	2 706 208	26,24	4 830 003	33,17
Dont Michèle FLASAQUIER	2 212 260	21,45	4 028 753	27,67
Dont Bernard BEAUCHAMP	179 858	1,74	359 716	2,47
Dont Bertrand BOUHOURL	466 723	4,53	466 723	3,20
Dont Philippe GUENAUULT	57 087	0,55	59 174	0,41
Dont SC Porres	702 775	6,82	702 775	4,83
INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET PUBLIC	3 146 121	30,51	3 274 210	22,49
AUTODETENTION ¹	841 097	8,16	841 097	5,78%
TOTAL	10 312 129	100,00	14 562 451	100,00

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu de modification significative de l'actionnariat depuis le 30 juin 2008, hormis l'annulation de 310 554 actions autodétenues par décision du conseil d'administration du 18 septembre 2008, portant le nombre d'actions auto-détenues en portefeuille au 15 octobre 2008 à 532 197, compte tenu du rachat de 1 654 actions dans le cadre du programme de rachat d'actions depuis le 1^{er} juillet 2008.

¹ Actions privées de droits de vote

- Le nombre des actionnaires n'est pas connu précisément, la majorité des titres détenus par le public étant au porteur.
- Le 8 mars 2006, Meeschaert Asset Management a déclaré avoir franchi en baisse le seuil de 5% du capital. De ce fait sa participation exacte au 30 juin 2008 n'est pas connue et a été intégrée dans la rubrique « investisseurs institutionnels et public ».
- La participation de la SC Porres dans le capital de Systar est un investissement de long terme, matérialisé par l'élargissement du concert des fondateurs à la SC Porres, et la nomination de la SC Porres comme administrateur par l'assemblée générale du 1^{er} décembre 2005.
- Une " déclaration de concert " a été conclue le 10 mai 1999 par les 3 fondateurs : Guy Kuster – Michèle Flasaquier – Bernard Beauchamp, et transmise au Conseil des marchés financiers pour publication. Ce concert a été élargi le 7 juillet 2004 à Bertrand Bouhour, Philippe Guénault et la SC Porres et une déclaration a été transmise à l'AMF pour publication. Dans cette déclaration, les six actionnaires ont déclaré agir de concert, sans aucune autre clause à caractère de pacte d'actionnaires.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires déclaré en dehors du concert sus-indiqué.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.
- La part des administrateurs dans le capital est de : 56,25%.
- Il n'existe aucune discrimination à l'encontre ou favorisant de quelconques titulaires actuels ou futurs de tels titres du fait que ces titulaires détiendraient un nombre d'actions substantiel.
- Il n'existe pas de disposition particulière pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société.
- Droit de vote double : Le nombre d'actions à droit de vote double s'élève à 4 250 322.
La durée d'inscription minimale au nominatif nécessaire pour acquérir les droits de vote double est de 4 ans.
Il peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Personnes physiques ou morales détenant le contrôle de la société

Guy Kuster, Michèle Flasaquier, Bernard Beauchamp, Bertrand Bouhour, Philippe Guénault et la SC Porres, agissant de concert, détiennent à eux six 61,34% du capital et 71,75% des droits de vote au 30 juin 2008.

Il n'y a pas de " Holding de participation ".

Franchissement de seuils

Il n'y a pas eu de déclaration de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2007-2008.

Engagements collectifs de conservation « Dutreil » :

A des fins exclusivement fiscales et patrimoniales, certains actionnaires de la société SYSTAR ont signé en date du 9 mai 2006 deux pactes d'engagement collectif de conservation de titres conformément à l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, aux termes desquels ils se sont engagés à conserver collectivement :

- 3.700.001 actions pour le premier pacte, représentant ainsi 36,2% des droits financiers et 44,6 % des droits de vote à la date de signature.
- 2.500.001 actions pour le deuxième pacte, représentant ainsi 24,4% des droits financiers et 30,1 % des droits de vote à la date de signature.

Ces engagements collectifs sont conclus pour une durée de 2 ans courant à compter de la date de signature de l'acte. Ils seront ensuite prorogés par périodes successives de 3 mois.

Ces engagements collectifs de conservation des titres ont été signés notamment par :

- Monsieur Guy KUSTER, en sa qualité de Président Directeur Général,
- Madame Michèle FLASAQUIER, en sa qualité de Directrice Générale Déléguée

2.4. Marché des titres de la société

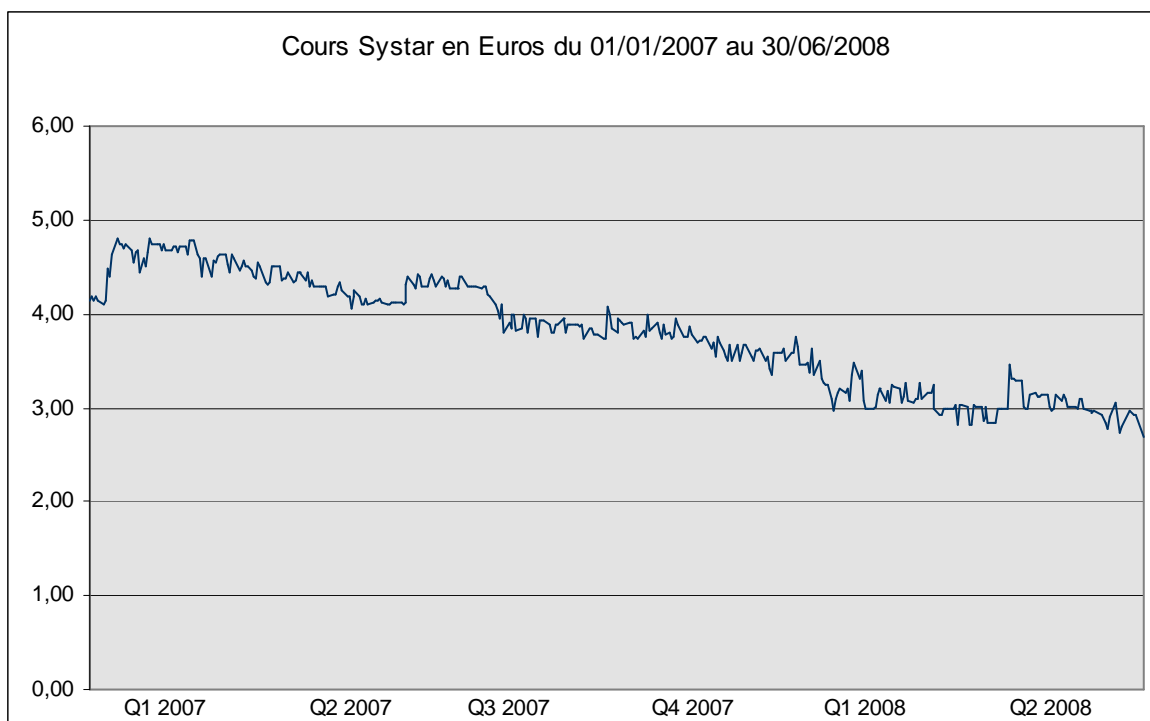
Rappel : « Hors cote » en mai 1994
« Marché libre OTC » le 14 mai 1998
« Nouveau Marché » le 3 juin 1999 (devenu « Eurolist » le 21 février 2005)

- Le transfert du Hors cote au Marché libre le 14 mai 1998 s'est fait au cours de 2,73 euros avec un volume moyen journalier au Marché libre de 5.860 titres.
- Le transfert du Marché libre au Nouveau Marché le 3 juin 1999 s'est fait au cours de 3,95 euros avec un volume journalier moyen au Nouveau Marché de 7 500 titres.
- Systar est coté sur l'Eurolist compartiment C d'Euronext Paris depuis la création de ce dernier et la suppression du Nouveau Marché le 21 février 2005.
- Le cours de clôture au 30 juin 2008 est de 2,70 euros (le cours de clôture au 30 juin 2007 était de 4,29 euros)
- La répartition du capital n'a pas été modifiée significativement au cours des trois dernières années.

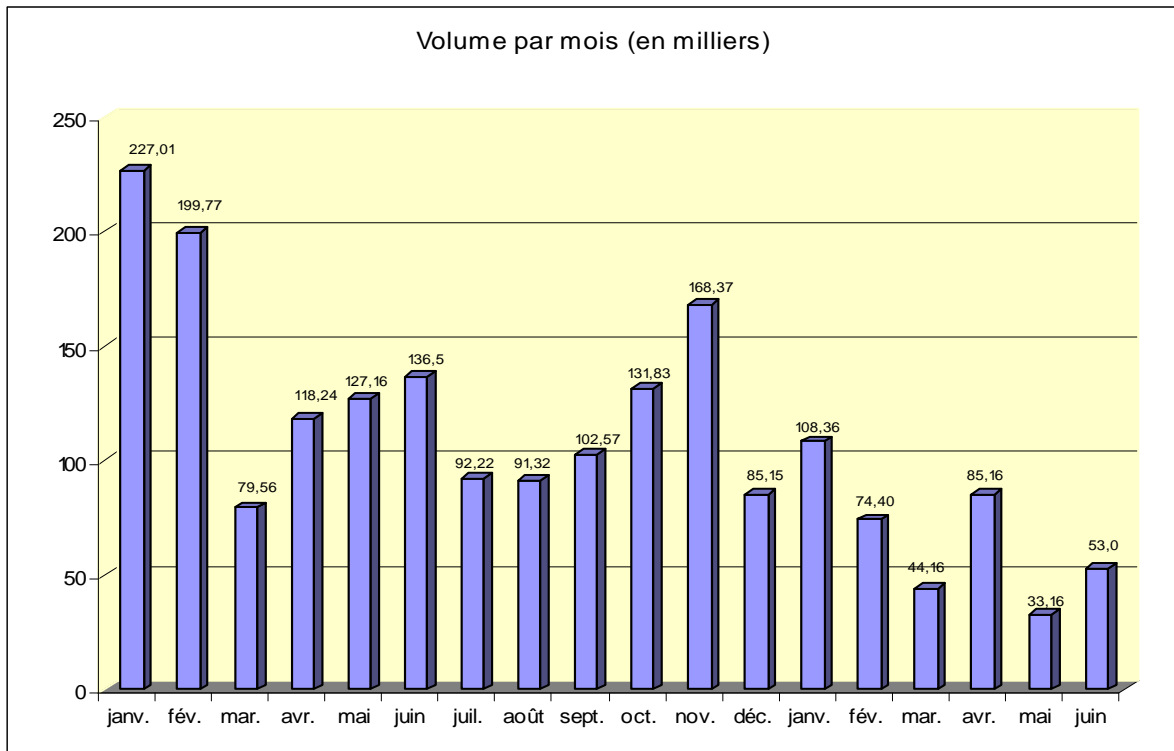
Les actions sont cotées et négociées sur le compartiment C d'Eurolist by Nyse d'Euronext Paris. Aucune autre demande d'admission n'est en cours ou prévue sur d'autres places financières. Aucune clause statutaire ne restreint la libre cession des actions.

Evolution du cours SYSTAR de janvier 2007 à juin 2008

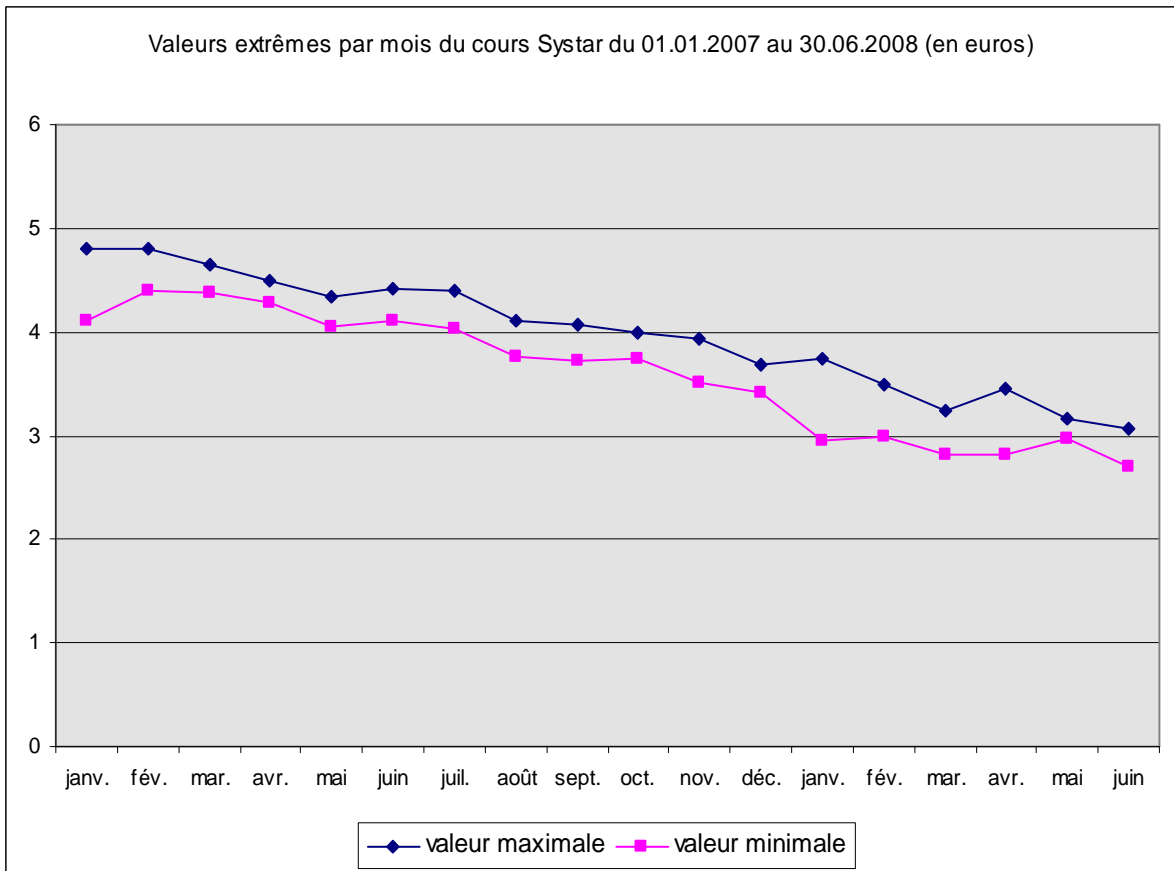
Les cours sont donnés en base 100



(Source d'information – historique des cours : CM-CIC Securities)



(Source d'information – historique des volumes : CM-CIC Securities)



(Source d'information – historique des valeurs : CM-CIC Securities)

Cours extrêmes et volume par mois

	2007												2008					
	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mar.	avr.	mai	juin
valeur maximale (en €)	4,8	4,80	4,64	4,50	4,34	4,42	4,40	4,10	4,08	4,00	3,94	3,68	3,75	3,49	3,24	3,46	3,16	3,06
valeur minimale (en €)	4,11	4,40	4,38	4,29	4,05	4,10	4,04	3,76	3,73	3,74	3,51	3,42	2,96	2,99	2,82	2,81	2,97	2,70
Volume par mois (en milliers)	227,01	199,77	79,56	118,24	127,16	136,53	92,22	91,32	102,57	131,83	168,37	85,15	108,36	74,40	44,16	85,16	33,16	53,00
Capitalisation (en millions d'€)*	45,6	47,1	46,2	45,1	43,0	43,7	43,3	40,3	40,0	39,7	38,2	36,4	34,4	33,2	31,1	32,1	31,4	29,5

* calculée sur la moyenne de la valeur maximale et minimale

2.5. Calendrier des actionnaires

Assemblée générale mixte : 9 décembre 2008

Chiffre d'affaires semestriel : 13 février 2009

Résultat semestriel : 27 février 2009

Chiffre d'affaires du 3ème trimestre : 29 avril 2009

Chiffre d'affaires annuel : 31 juillet 2009

Résultats annuels : 24 septembre 2009

2.6. Dividendes

La société affecte tous les fonds disponibles au financement du développement de ses activités et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes dans les prochaines années.

Tous les dividendes qui n'ont pas été perçus dans les cinq années à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits conformément à la loi, au profit de la société.

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE SYSTAR - L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

3.1. Présentation de Systar et du groupe

Caractéristiques essentielles de l'activité

ACTIVITE

Systar développe et commercialise des progiciels qui aident les entreprises à optimiser et fiabiliser leurs processus critiques et l'infrastructure informatique qui les sous-tend.

LOCAUX

Systar est locataire de 1 150 m² (+ 20m² - local archive) dans les Bureaux de la Colline à Saint-Cloud. Le bail signé à effet du 1^{er} juillet 2006 comprend un engagement de 9 ans jusqu'au 30 juin 2015. Les bureaux sont la propriété de la société Atout Pierre Diversifications et de la SCI LMS.

Le loyer annuel de base (hors charges) est de 201 670 euros HT soit 175,36 euros/m²/an.

MARQUE

La marque « Systar » a été déposée à l'INPI le 15 avril 1993, sous le N°93.464.106.

MOYENS D'EXPLOITATION

La marque et les logiciels ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle appartiennent à Systar. Systar assure la protection suivante à ses logiciels :

- Juridique : droit d'antériorité (codes sources déposés auprès de l'APP) et copyright.
- Physique : politique de back up. Tous les documents et sources sont régulièrement sauvegardés (back up) et déposés dans un coffre à la banque.

Le groupe détient tous les actifs nécessaires à son exploitation.

FILIALES

France : - Systar Solutions S.A.
Etats Unis : - Systar Inc.
Royaume Uni : - Systar Ltd.
Espagne : - Systar España Software SL
Allemagne : - Systar GmbH

Les filiales Systar France SA et WebGalaxis SA ont été fusionnées par décision du 31 décembre 2007 avec effet au au 1^{er} juillet 2007. La société absorbante, WebGalaxis SA, a pris le nom de Systar Solutions SA.

EFFECTIFS

Effectif moyen sur l'exercice 2007-2008 : 139 personnes dans le monde (y compris sous-traitants détachés dans nos locaux).

Effectif au 30 juin 2008 : 156 personnes dans le monde dont 7 personnes travaillant à temps partiel (et incluant les sous traitants au nombre de 11). Le nombre de personnes dédiées à la recherche et au développement s'élève à 45 personnes dont 9 sous-traitants détachés dans nos locaux.

ELEMENTS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

1. CHIFFRES CLES DES COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES (1)

	2007/08	2006/07	2005/06	2004/05 Retraité IFRS	2004/05	2003/04	2002/03
* Chiffre d'affaires BAM	19 547	18 270	15 577	11 366	11 379	10 869	9 385
* Chiffre d'affaires Systèmes centraux	14	17	20	272	272	547	983
* Chiffre d'affaires WebGalaxis			62	66	66	52	93
Chiffre d'affaires total	19 561	18 287	15 659	11 704	11 717	11 468	10 461
Résultat d'exploitation	N/A	N/A	N/A	N/A	586	490	- 3 463
Résultat opérationnel courant	1 021	2 469	1 730	727	N/A	N/A	N/A
Résultat opérationnel	1 019	1 918	1 727	1 408	N/A	N/A	N/A
Résultat net part du groupe	1 327	2 346	1 501	1 350	1 326	162	- 3 136
Nombre d'actions à la clôture	10 312 129	10 250 094	10 234 486	10 234 486	10 234 486	10 202 055	8 495 677
Résultat net par action	+ 0,13	+ 0,23	+ 0,15	+ 0,13	+ 0,13	0,016	- 0,37

(1) clôture au 30 juin.

L'évolution du résultat d'exploitation puis du résultat opérationnel courant est en ligne avec l'objectif de croissance rentable de Systar sur le long terme.

Les ventes de maintenance qui représentent 30% du chiffre d'affaires sont des revenus à caractère récurrent ; les revenus de licence et services dépendent de la conclusion de ventes nouvelles.

2. PRINCIPALES COMPOSANTES DES BILANS CONSOLIDES

	30/06/08	30/06/07	30/06/06	30/06/05 Retraité IFRS	30/06/05	30/06/04	30/06/03
Capital Social	3 094	3 075	3 070	3 070	3 070	3 061	2 549
Capitaux propres part du groupe	8 360	7 644	6 204	5 373	5 665	4 399	2 470
Endettement	318	305	199	564	13	94	434
Valeurs immobilisées nettes	6 471	5 697	5 587	5 615	5 892	5 963	6 258
Disponibilités	2 525	3 559	2 356	1 243	1 236	1 362	351
Total du bilan	18 260	17 364	14 520	12 349	12 018	10 793	10 990

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

- Les investissements en R&D sur les produits se sont élevés à 60 millions d'euros entre 1984 et juin 2008 soulignant les barrières à l'entrée élevées et la valeur d'actif de nos produits. (cf. § investissements de recherche et développement - page 31).

CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

- Les capitaux propres au 30 juin 2008 s'élèvent à 8,4 millions d'euros.
- L'endettement long terme et moyen terme à la même date est : 163 milliers d'euros

PRODUITS

- OmniVision : progiciel d'aide à la décision qui fournit aux responsables informatiques des tableaux de bord de gestion d'une architecture distribuée hétérogène.
- BusinessBridge : progiciel de surveillance et de pilotage de la qualité du service rendu par l'informatique et du bon déroulement des processus critiques de l'entreprise.
- GalaxiVision : produit de Systar Solutions pour l'analyse du comportement d'une communauté d'internautes.

PRINCIPAUX MARCHES

Banques et finances, télécommunications, industrie manufacturière, transports, administrations, distribution, logistique.

Le marché du Business Activity Monitoring (BAM) sur lequel évolue Systar est un marché mondial. Toutes les grandes entreprises (environ 15 000 dans le monde) sont susceptibles de s'équiper en produits BAM au cours des années à venir.

Ce marché étant émergent avec une concurrence naissante, il n'a pas encore fait l'objet d'analyses des parts de marché, il n'est donc pas possible à ce stade d'indiquer la part de marché de Systar ou de ses concurrents.

Historique

Systar a été fondée en 1984 pour mettre en pratique une vision en avance sur son temps avec pour objectif la création et la commercialisation de produits logiciels extrêmement innovants destinés à la gestion de performances et de capacité des " mainframes ".

Cette vision s'est transformée en une ligne de produits dès 1984 avec SystarVision. Depuis cette date, Systar a connu six époques :

CROISSANCE RAPIDE (1984-1994)

- Prise de positions dominantes sur les deux marchés initialement ciblés, ceux des " mainframes " Unisys et Bull.
- Signature et mise en œuvre d'accords de partenariat stratégiques garantissant la pérennité et la rentabilité à long terme de ces produits (contrat Alliance avec Bull).
- Adjonction de SystarOrchestra en 1990 pour l'automatisation de la production informatique des "mainframes".
- Création d'un pôle " prestations de services " (non liées à nos produits) pour l'administration de réseaux, les télécoms et les bases de données, au travers des filiales Systar Technologies en France (création en 1990) et Systar Technologies aux Etats-Unis (acquisition en 1991).
- Extension, à partir de 1993, de SystarVision au marché Tandem.
- Etablissement de filiales en Angleterre, aux USA et en Allemagne, afin d'assurer la commercialisation des produits logiciels
- Conquête d'une base de clientèle extrêmement prestigieuse dans le monde entier.
- Croissance soutenue, régulière, profitable.
- Inscription au Hors Cote de la Bourse de Paris.

RENOUVELLEMENT - REFOCALISATION (1995-1997)

Pendant cette phase, Systar a créé une nouvelle offre de produits pour la supervision des processus d'entreprise et des systèmes distribués en réseaux et Internet.

Ceci a amené Systar à engager un très gros effort d'investissement en R&D pour développer les produits OmniVision, BusinessBridge et GalaxiVision .

Face à l'opportunité de devenir un acteur déterminant dans la création de ce nouveau segment de marché à très fort potentiel de croissance, Systar a choisi de focaliser l'essentiel de ses ressources sur ces nouveaux produits.

Le recentrage stratégique s'est traduit par :

- La cession du pôle " prestations de services " (non liées aux produits) fin 1995 et début 1996.
- Le reengineering du marketing, des ventes et du support, pour répondre aux caractéristiques de ces nouveaux marchés (vente en nombre, partenariats, ventes incrémentales, ...).
- La réduction des charges sur les lignes de produits historiques afin d'en maximiser la rentabilité et de générer ainsi le financement des investissements nouveaux.
- Des pertes en 96/97, dues aux investissements nécessaires au lancement des produits et à la restructuration de l'entreprise, alors que le marché était encore émergent.

REDEMARRAGE (1998-2000)

A partir de fin 1997 (le 2ème trimestre de l'exercice 97/98), les ventes des nouveaux produits BAM (Business Activity Monitoring) ont commencé à se développer, le marché devenant plus réceptif à nos solutions. Jusqu'en 2001 les ventes ont été en croissance régulière et significative. Ces succès ont été accompagnés d'une nouvelle dynamique dans la conclusion de partenariats.

RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE (2001-2003)

A partir de mars 2001 l'activité de Systar a subi l'impact du retournement de conjoncture, retournement qui s'est d'abord fait sentir dans les télécoms et qui s'est ensuite élargi à tous les secteurs. Cela s'est traduit pour Systar par des clients qui ont échelonné, ou différé leurs commandes, en raison des incertitudes auxquelles eux-mêmes étaient confrontés. De ce fait les clients qui procédaient précédemment à des achats groupés de licences (achats supérieurs à 500 milliers d'euros) ont eu tendance à acheter des licences pour un périmètre plus limité. D'où, à partir de mars 2001, une moindre proportion de ventes majeures (supérieures à 500 milliers d'euros) et un échelonnement des commandes, et par conséquent un ralentissement de la croissance BAM qui est passée de 97% fin février 2001 à 57% fin juin 2001, 7% fin juin 2002 et -18% fin juin 2003.

Face à ce ralentissement, Systar a réagi, dès avril 2001 par des réductions de charges qui se sont poursuivies sur les exercices clos le 30 juin 2002 et le 30 juin 2003.

Après les événements du 11 septembre 2001, la situation s'est aggravée davantage, surtout aux Etats-Unis où la prospection était entièrement focalisée sur le secteur de la banque et de la finance. Si l'activité est restée bonne en Europe en 2002, le choc a été très rude aux Etats Unis, où parmi les prospects de Systar beaucoup ont été directement atteints, certains ayant même disparu. A la suite du 11 septembre, les charges ont été fortement réduites aux Etats-Unis.

La baisse de 18% du chiffre d'affaires des produits BAM en 2003 reflète le comportement prudent des clients qui s'est traduit par l'échelonnement des commandes et l'arrêt des achats de licences d'entreprise supérieures à 500 milliers d'euros en raison des restrictions budgétaires. L'impact de la conjoncture défavorable aux investissements a été particulièrement fort en France, alors que les ventes ont progressé en Amérique du Nord et en Europe hors France qui ont représenté respectivement 18% et 21% du chiffre d'affaires BAM.

Après 9 mois difficiles, la tendance observée à la fin de l'exercice 2002/2003 a été plus favorable, avec un chiffre d'affaires BAM au 4^{ème} trimestre en légère hausse à taux de change constants (+2%) et la concrétisation de nouvelles références de qualité.

RETOUR A LA PROFITABILITE (2004-2005)

Au cours de l'exercice 2003-2004 Systar est redevenu profitable, aussi bien au niveau du résultat d'exploitation que du résultat net. Cette amélioration résulte de la conjonction de :

- La croissance des ventes, reflétant à la fois l'amélioration de la conjoncture et la tendance de fond de la montée en puissance du marché du BAM.
- La réduction des charges, entamée dès 2001 et continuée au cours de l'exercice. Au total, le résultat d'exploitation a été amélioré de 4,0 millions d'euros et le résultat net part du groupe de 3,3 millions d'euros, de l'exercice 2002/03 à l'exercice 2003/04.

Le retour à la profitabilité et à la croissance a été confirmé au cours de l'exercice 2004-2005 avec une progression du chiffre d'affaires et une bonne maîtrise des charges qui ont conduit à une progression de 20% du résultat d'exploitation.

CROISSANCE PROFITABLE (2006 - 2008)

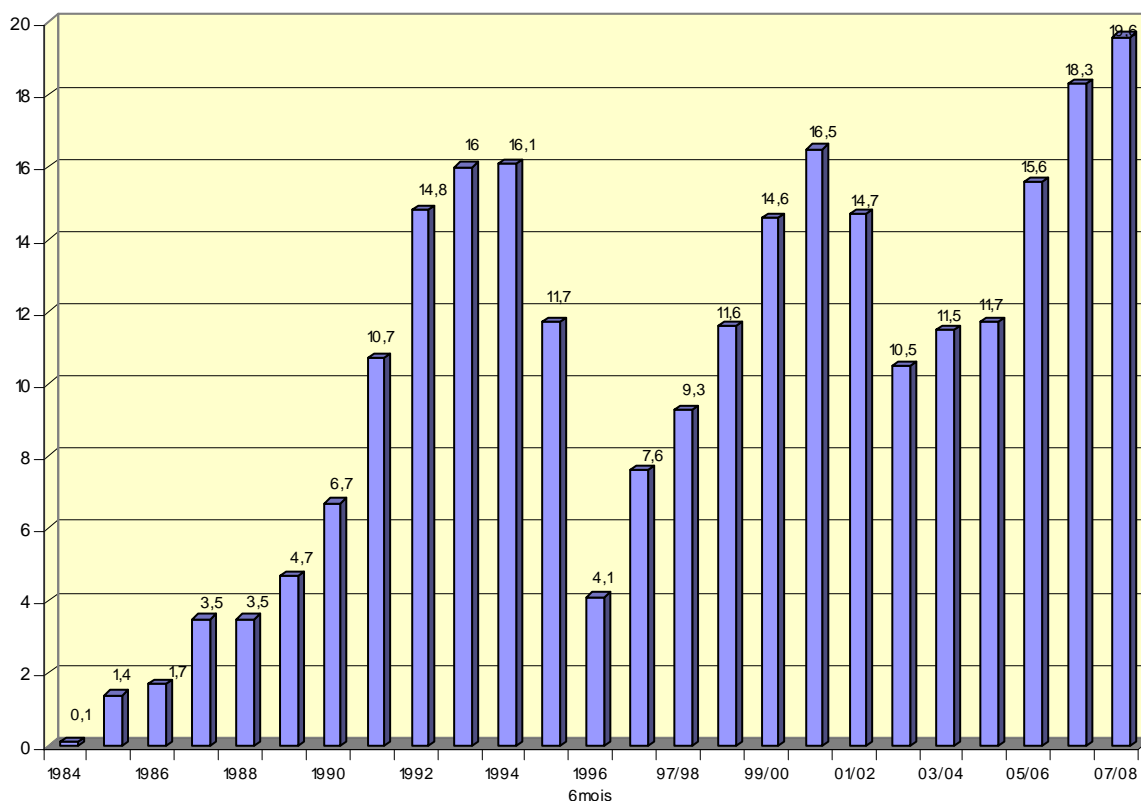
L'exercice 2005-2006 a été marqué par l'accélération de la croissance du chiffre d'affaires qui a atteint 34%, tout en améliorant significativement la profitabilité avec une progression de 138% du résultat opérationnel courant.

La progression s'est poursuivie au cours de l'exercice 2006-2007 avec un chiffre d'affaires en croissance de 17% et un résultat opérationnel courant en croissance de 43%.

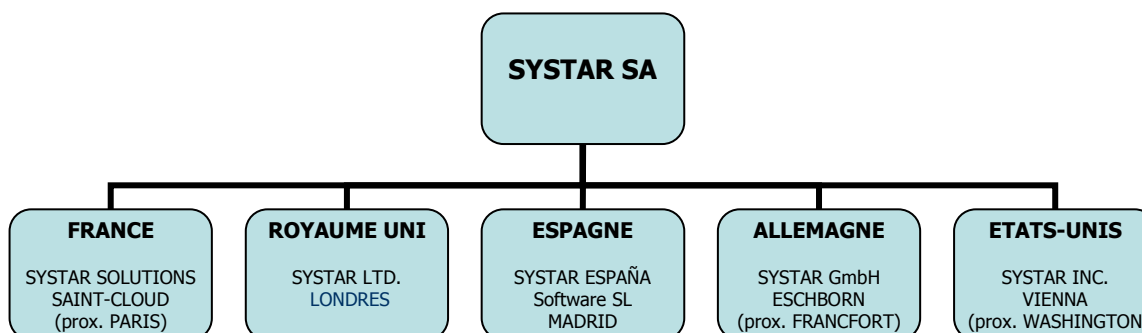
Au cours de l'exercice 2007-2008 le chiffre d'affaires a été en croissance de 7%, avec un résultat opérationnel courant en baisse de 59% du fait du poids des investissements engagés au cours de l'exercice, notamment pour l'extension du réseau commercial.

Evolution du chiffre d'affaires de 1984 à 2008 (en millions d'euros)

De 1990 à 1994, les chiffres ci-dessous comprenaient l'activité « services » (Systar Technologies en France et aux Etats-Unis) qui a été cédée fin 1995 – début 1996, et qui représentait : 1,4 million d'euros en 1990, 3,2 millions en 1991, 5,6 millions en 1992, 5,9 millions en 1993 et 6,7 millions en 1994.



Organigramme du groupe au 15 octobre 2008



Toutes les filiales sont détenues à 100% par la société mère Systar S.A. au 30 juin 2008.

Les filiales commercialisent les produits de SYSTAR S.A.. Elles sont liées à Systar SA par un contrat de distribution et lui versent des redevances s'échelonnant entre 5 et 50 % du chiffre d'affaires licence et maintenance. Le taux applicable est fonction du chiffre d'affaires maintenance réalisé par la filiale au cours d'un trimestre. Systar Solutions détient en outre les droits sur le produit GalaxiVision.

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Exercice 07/08	Exercice 06/07	Exercice 05/06	Exercice 04/05	Exercice 03/04	Exercice 02/03	Exercice 01/02	Exercice 00/01
SYSTAR S.A.	0,3	0	0	0,2	0,4	0,4	1,4	3,3
SYSTAR France, S.A.		11,8	11,9	9,4	8,1	6,8	10,2	7,4
WebGalaxis S.A.		0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	-
SYSTAR Solutions SA	11,7							
SYSTAR Inc	4,8	3,2	3,0	1,4	1,8	2	2,2	4,9
SYSTAR Ltd	1,2	2,3	0,4	0,2	0,5	0,6	0,5	0,8
SYSTAR GmbH	0,5	0	0	0	0	0	0	0,1
SYSTAR España Software SL	1,1	1,0	0,2	0,4	0,6	0,6	0,2	-
TOTAL	19,6	18,3	15,7	11,7	11,5	10,5	14,7	16,5

Systar Solutions S.A. est née de la fusion entre les sociétés Systar France SA et WebGalaxis S.A. le 31 décembre 2007.

La filiale allemande (Systar GmbH) mise en sommeil en 1998 à la suite de l'accident de la route subi par le dirigeant de cette filiale, homme-clé de notre action commerciale en Allemagne, a été réactivée le 1^{er} juillet 2006 avec l'embauche d'un commercial.

3.2. Le marché

Contexte et métier de Systar : le Business Activity Monitoring et la gestion de performance

Afin de défendre leurs avantages concurrentiels, les entreprises n'ont cessé d'améliorer leurs performances opérationnelles. Ces contraintes de qualité réclament un contrôle permanent des activités stratégiques.

Même si les ressources sont bien contrôlées techniquement, le service rendu par le système d'information n'est pas toujours à la hauteur des attentes des utilisateurs et les processus qui reposent sur des milliers de composants (réseaux, systèmes, base de données, applications, ERPs...) ne sont pas maîtrisés de manière satisfaisante.

Or, ce qui est vraiment important pour l'entreprise, ce n'est pas que tel ou tel composant informatique fonctionne bien ou soit sous contrôle, mais que le service soit disponible et que les processus clés (paiements, facturation, livraison, prise de commandes, gestion des stocks...) fonctionnent comme prévu.

La nécessité de réaliser ce lien entre l'informatique et le métier est d'autant plus grande que le système d'information est devenu la colonne vertébrale des entreprises et que celles-ci évoluent vers davantage d'interactivité en temps réel. Une banque, un opérateur de télécommunications et quasiment tous les secteurs d'activité sont aujourd'hui totalement dépendants de leur système d'information car tous les processus clés de l'entreprise (facturation, prise de commande, livraison, ressources humaines, etc.) reposent sur le système d'information. L'attention et les exigences des directions générales par rapport à leur informatique ont de ce fait très fortement augmenté, le système d'information étant un outil stratégique et un facteur de succès, mais aussi de risque.

Maîtrises d'ouvrage et directions informatiques s'associent ainsi dans une démarche de pilotage des processus métier et de l'infrastructure informatique correspondante. En fournissant des tableaux de bord qui mettent en exergue les dysfonctionnements, leur cause et leur impact sur l'activité, le Business Activity Monitoring (BAM) ou pilotage de l'activité métier permet d'améliorer fortement la productivité.

C'est sur ce marché que se situe le champ d'application des produits de Systar, OmniVision et BusinessBridge : apporter à ses clients les solutions qui leur permettront de piloter, fiabiliser et optimiser leurs processus critiques et l'infrastructure informatique qui les sous-tend afin de mieux respecter leurs engagements de qualité.

Le marché du BAM sur lequel évolue Systar est encore émergent mais il est promis à un bel avenir. Toutes les grandes organisations (environ 15 à 20 000 dans le monde) sont susceptibles de s'équiper en produits BAM au cours des 10 à 15 ans à venir.

Afin de réduire les coûts matériels (consommation électrique, entretien physique...), logiciels et d'apporter une meilleure qualité de fonctionnement, on assiste, depuis quelques années, à l'essor de la technologie de la virtualisation. La virtualisation, permet de faire fonctionner sur une seule machine plusieurs systèmes d'exploitation, et/ou plusieurs applications, séparément les uns des autres, comme s'ils fonctionnaient sur des machines physiques distinctes. Cette technologie est en passe de révolutionner les systèmes d'information. Systar s'est inscrit dans cette dynamique avec des solutions de Capacity Management adaptées aux besoins des directions informatiques qui doivent contrôler, plus que jamais, les environnements de serveurs dans leur ensemble (physiques comme virtualisés).

L'opportunité

Le marché historique du « contrôle de performance » est constitué par des outils de supervision pour les réseaux, les systèmes et les applications (par exemple les bases de données) où les acteurs dominants sont les sociétés actives sur les grands systèmes IBM depuis les années 80 (Computer Associates, BMC Software, Candle, Landmark) et les sociétés qui ont créé les plates-formes d'administration de réseau (Hewlett Packard, Computer Associates, Tivoli, Bull).

Systar a été un acteur sur le marché du Systems Management de 1984 à 2004 avec son produit SystarVision pour les grands systèmes Bull, Unisys et Tandem. SystarVision pour Tandem a été cédé en 2002, SystarVision pour Bull en 2004 et SystarVision pour Unisys a été arrêté en 2004.

Au cours des dernières années, une fois maîtrisées les performances des ressources réseaux, systèmes et applicatives, les clients ont commencé à se tourner vers le BAM (Business Activity Monitoring), à savoir le suivi de la qualité de service et le pilotage des processus critiques et de leur infrastructure, un marché nouveau, où se situent les offres de Systar OmniVision et BusinessBridge.

Par ailleurs, la lame de fond de la virtualisation (en croissance de 54% d'après IDC 2008) engendre une refonte complète des infrastructures informatiques. Les directeurs informatiques se trouvent désormais confrontés à de nouvelles problématiques d'administration de leurs systèmes virtuels. C'est là que les solutions de Capacity Management de Systar prennent tout leur sens.

C'est sur ces nouveaux marchés que se situe l'opportunité pour Systar.

La concurrence

Le BAM se trouve aux confins d'autres marchés tels que le BPM (Business Process Performance), l'EAI (Enterprise Application Integration), le NSM (Network and Systems Management) ou la BI (Business Intelligence). La demande de BAM est tirée par les projets d'intégration et de gestion des processus métier dont il devient une composante essentielle. En effet, après avoir analysé, modélisé et intégré les processus, il est indispensable de pouvoir les piloter en temps réel tout en optimisant l'infrastructure informatique (systèmes et applications) qui permet de les faire fonctionner.

Systar a été plusieurs fois récompensé par des analystes tels qu'Yphise ou le Gartner comme le meilleur éditeur de solutions BAM. Dans leurs études, ces analystes mettent en avant comme avantages concurrentiels de Systar son expérience des besoins des clients en matière de BAM et le fait que nous ayons à notre actif le plus grand nombre d'applications de BAM à travers plus de 300 réalisations de supervision dans tous les secteurs d'activité. Après avoir été pionnier dans le domaine du BAM, Systar fait aujourd'hui figure de leader.

Certains acteurs des marchés du BPM, de l'EAI, du NSM ou de la BI qui ne disposent pas encore d'offre BAM pourraient devenir des concurrents dans le futur. Mais cette évolution ouvre également des possibilités de partenariats pour Systar, comme par exemple le partenariat technologique signé en avril 2004 avec IBM pour intégrer nos solutions BusinessBridge avec l'architecture Websphere.

Dans le domaine du contrôle des environnements de serveurs virtualisés, les outils traditionnels de Network et Systems Management ne présentent pas encore d'offre appropriée. D'autres acteurs, très spécialisés dans le domaine de la virtualisation, ont vu le jour pour répondre à ces besoins spécifiques mais ils n'offrent pas de vision globale sur les environnements physiques et virtualisés et ne possèdent pas l'expérience de Systar, qui avec plus de 60 000 serveurs suivis par ses solutions de Capacity Management fait office de leader.

Les produits et leur répartition en pourcentage (chiffres consolidés)

Pour l'exercice 2007/2008, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 19,6 millions d'euros, en croissance de 7% par rapport à l'exercice précédent.

a) Chiffre d'affaires par ligne de produits

<i>en milliers d'euros</i>	2007/08	%	2006/07	%	2005/06	%	2004/05	%	2003/04	%
BAM	19 547	100%	18 270	99,9	15 577	99%	11 379	97%	10 869	95%
Systèmes centraux	14	NS	17	0,1	20	NS	272	2%	547	5%
Autres	0	0	0	0	62	1%	66	1%	52	N/A
TOTAL	19 561	100%	18 287	100%	15 659	100%	11 717	100%	11 468	100%

b) Chiffre d'affaires par activité

<i>en milliers d'euros</i>	2007/08	%	2006/07	%	2005/06	%	2004/05	%	2003/04	%
Vente de licences de logiciels	9 131	47%	8 788	48	8 081	52%	5 662	48%	5 939	52%
Maintenance	6 350	32%	5 526	30	4 498	29%	3 968	34%	3 587	31%
Service et divers	4 080	21%	3 973	22	3 080	19%	2 087	18%	1 942	17%
TOTAL	19 561	100%	18 287	100%	15 659	100%	11 717	100%	11 468	100%

c) Chiffre d'affaires par zone géographique

<i>en milliers d'euros</i>	2007/08	%	2006/07	%	2005/06	%	2004/05	%	2003/04	%
France	9 281	47%	9 283	51	9 616	61%	7 792	67%	7 284	63%
Europe	5 463	28%	5 833	32	3 000	19%	2 519	21%	2 382	21%
Etats-Unis	4 817	25%	3 171	17	3 043	20%	1 406	12%	1 802	16%
TOTAL	19 561	100%	18 287	100%	15 659	100%	11 717	100%	11 468	100%

d) Chiffre d'affaires récurrent et nouvelles facturations

Le chiffre d'affaires récurrent (provenant de contrats s'échelonnant sur plusieurs exercices ou de facturations répétitives de maintenance) donne un « noyau dur » de facturations quasi certaines au début de chaque exercice.

<i>en milliers d'euros</i>	2007/08	%	2006/07	%	2005/06	%	2004/05	%	2003/04	%
Chiffre d'affaires récurrent	6 350	32%	5 526	30	4 498	29%	3 968	34%	3 587	31%
Chiffre d'affaires nouvelles facturations	13 211	68%	12 761	70	11 161	71%	7 749	66%	7 881	69%
TOTAL	19 561	100%	18 287	100%	15 659	100%	11 717	100%	11 468	100%

e) Le chiffre d'affaires de licences s'analyse ainsi :

- 8% des ventes ont été réalisées par le canal de nos partenaires (contre 12% sur l'exercice précédent)
- 88% des ventes sont du "repeat business" (contre 69% sur l'exercice précédent) c'est à dire de nouvelles commandes passées par un client existant pour une extension de périmètre.
- Par zone géographique, la répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

	2007/08	2006/07	2005/06	2004/05	2003/04
France	47%	51%	61%	64%	69%
Europe (hors France)	28%	32%	19%	27%	20%
Etats Unis	25%	17%	20%	9%	11%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice (30 juin 2008) pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

Les produits logiciels pour le BAM et la gestion de performance

Ils appartiennent à deux familles : BusinessBridge et OmniVision.

Systar a investi plus de 30 millions d'euros dans le développement de son portefeuille de Solutions. Celui-ci se décline de la façon suivante :

LE PORTEFEUILLE DE SOLUTIONS BUSINESSBRIDGE

BusinessBridge est une solution de supervision temps réel, de notifications et d'analyses de tendances qui se décline en trois offres construites sur la technologie BusinessBridgeNG.

De fait :

- L'offre BusinessBridgeNG comporte un portefeuille de solutions pour la supervision d'activités métier stratégiques, bâties sur une librairie de modules de monitoring et de modules d'expertise BusinessBridge réutilisables. Il est donc possible d'obtenir très rapidement des résultats tangibles en production. Une solution de pilotage sera mise en œuvre à partir d'un assemblage des modules standard réutilisables (composants issus de la librairie de modules BusinessBridgeNG).

- L'interface graphique des tableaux de bord, nettement séparée de sa logique, repose dorénavant sur une structure d'application Web dynamique (principe des Web Services). Cette interface Web fait appel à des technologies Web JAVA innovantes (Java Server Faces), et offre une intégration poussée de BusinessBridge à la suite d'outils *IBM WebSphere* (WAS, RAD6) et BEA (suite WebLogic). .
- Le moteur de corrélation de BusinessBridgeNG qui élabore en temps réel les situations techniques et métier significatives, matière première du contenu des tableaux de bord, supporte dorénavant une structure d'objets métiers et d'indicateurs de performance (KPIs), ainsi qu'une librairie de classes réutilisables de tels objets.
- L'environnement de paramétrage fait appel au standard Eclipse (environnements supportés : WebSphere Studio, RAD6 ou WTP).

La combinaison de ces nouvelles caractéristiques et mécanismes permet de disposer avec BusinessBridgeNG d'un système particulièrement adapté à la production rapide de solutions de supervision métier et de tableaux de bord temps réel/historiques, connectées en permanence et en temps réel à l'infrastructure informatique du client qui alimente ces tableaux de bord en données et événements.

Le portefeuille de solutions BusinessBridge comprend les offres décrites ci-dessous:

- **BusinessBridge WideVision** Permet de piloter l'infrastructure technique par les niveaux de services ; détermine l'impact sur les SLA utilisateurs des alertes nombreuses remontées par les consoles de la salle de pilotage (exploitation informatique). Plus précisément, il fait le lien entre l'incident et le service concerné et permet d'établir des priorités dans le traitement des alertes en fonction de leur impact métier.
- **BusinessBridge ServiceVision** – Permet de piloter de façon proactive et de bout en bout l'exécution de services critiques afin de s'assurer que cette exécution se déroule conformément aux engagements métier pris par l'informatique envers les lignes métier de l'entreprise. ServiceVision s'adresse principalement à la direction informatique, et plus précisément : aux responsables de groupes applicatifs, aux gestionnaires d'applications et aux analystes de production. Il donne une vision complète de l'exécution d'un service métier aussi bien « en interne » via le suivi de flux applicatifs, de la performance applicative et de l'infrastructure sous-jacente, qu'« en externe », via le contrôle des dépendances amont et aval du service (fichiers attendus de la part d'un partenaire, informations délivrées à un client, etc.). La focalisation est mise sur les objets informatiques (fichiers, messages, transactions) et sur les applications qui supportent le processus métier.
- **BusinessBridge BusinessVision** – Permet de piloter de façon proactive la performance de tout type d'activité métier. Cette Solution permet de suivre individuellement des objets métier sensibles au travers des différentes étapes logiques et fonctionnelles d'un processus métier. Ce faisant, BusinessVision permet de s'assurer que les étapes fonctionnelles d'un processus se déroulent conformément aux attentes, offre une traçabilité des objets métier et de leur état d'avancement dans le flux et enfin mesure si le niveau de performance d'une activité métier est satisfaisant. BusinessVision s'adresse principalement aux lignes métiers. Il est par exemple utilisé comme une composante principale dans le cadre de projets de revenu assurance dans les télécoms ou de projets de maîtrise de risque opérationnel dans les banques.

Mode de commercialisation

BusinessBridge est vendu par notre force de vente directe et par des partenaires revendeurs et/ou intégrateurs. Une vente BusinessBridge inclut la licence du produit et des services de conseil et de réalisation pour adapter le produit au processus spécifique que le client souhaite surveiller. Ces services d'adaptation représentent habituellement environ 30 à 50% du coût total et sont réalisés par Systar ou par des partenaires service, SSII ou intégrateurs.

BusinessBridge apporte une forte valeur ajoutée directement perçue par le client. Afin de fournir aux clients un retour sur investissement rapide sans sacrifier la qualité, Systar a développé une méthodologie complète de mise en œuvre de ces services et fait suivre le cursus de formation à cette méthodologie à tous ses partenaires avant de leur attribuer la "certification qualité " de Systar.

La vente est en général réalisée en deux temps, d'abord pour un premier processus, ce qui permet au client de valider le bien fondé de la solution et d'en mesurer la puissance avec ensuite l'extension à d'autres processus. Le prix de la licence BusinessBridge pour un processus est voisin de 100 000 euros H.T. avec une maintenance annuelle de 15% à 18%. Sur un très grand compte, le chiffre d'affaires réalisable peut atteindre plusieurs millions d'euros.

BusinessBridge fait également l'objet de contrats OEM où la technologie BusinessBridge est intégrée dans l'offre d'autres éditeurs. Les ventes réalisées par ces éditeurs de leurs solutions qui contiennent BusinessBridge sont sources de royalties pour Systar.

OMNIVISION

Pour permettre aux clients de maîtriser le développement très important des environnements distribués sur lesquels se déroulent leurs processus-clés et de résoudre la problématique liée au nombre et à l'hétérogénéité de leurs serveurs distribués ainsi qu'à leur virtualisation progressive, Systar a développé la solution OmniVision.

Les responsables informatiques ne peuvent plus répondre aussi facilement qu'avant à des questions simples, telles que :

- « Quelle a été l'évolution des ressources installées depuis 6 ou 12 mois ? Cette évolution permet-elle de supporter les nouveaux processus mis en œuvre ? »
- « Quelle a été la disponibilité des applications stratégiques pour nos processus-clés sur les trois dernières semaines ? »
- « Un nouvel applicatif doit être déployé sur 150 de nos serveurs. Ces machines peuvent-elles absorber la charge additionnelle ? Doit-on procéder à des upgrades avant le déploiement général ? »

Les responsables informatiques doivent composer avec de grands nombres de systèmes et d'applications, souvent répartis géographiquement, provenant de fournisseurs multiples et de plus en plus virtualisés. Et l'apparition, en permanence, de nouvelles versions, de nouvelles technologies impose un rythme du changement élevé. OmniVision a été conçu pour répondre à ce besoin de conserver la maîtrise globale des ressources distribuées.

OmniVision est un logiciel de reporting et d'aide à la décision qui apporte aux responsables informatiques la vision de haut niveau nécessaire pour gérer des environnements distribués hétérogènes.

Pour ce faire, OmniVision fournit des informations synthétiques à forte valeur ajoutée qui décrivent de façon permanente le comportement d'une population de systèmes et d'applications et ce, dans le contexte de larges environnements de production en évolution constante.

Ils peuvent ainsi identifier les tendances, les comportements hors normes et caractériser de façon globale leur infrastructure informatique distribuée. OmniVision leur apporte l'information de management nécessaire pour maximiser la qualité du service rendu par cette infrastructure tout en optimisant les coûts qu'elle engendre.

Pour répondre aux nouveaux enjeux de la virtualisation de serveurs, Omnivision propose des rapports d'aide à la décision, spécialement conçus pour accompagner les entreprises dans leurs projets de virtualisation, qu'ils concernent les environnements VMware ESX ou IBM Power et Solaris Zones, et pour une variété de systèmes d'exploitation (Windows, Unix, Linux).

Ces rapports offrent une vision globale de la performance et de la capacité des machines virtuelles et physiques, en apportant des analyses de risques, des analyses de tendances et une mise en contexte du comportement de l'infrastructure.

Ils permettent de répondre aux questions suivantes :

- « Comment prévenir les problèmes de saturation d'un environnement nouveau, risqué et instable ? »
- « Comment s'assurer que le niveau d'utilisation des ressources est optimisé ? »
- « Comment rassurer ses clients sur la performance de ces nouveaux environnements ? »
- « Où trouver de nouvelles opportunités de rationalisation ? »

OmniVision repose sur une technologie permettant une mise en œuvre facile et rapide et une génération automatique des tableaux de bord.

OmniVision est la première solution qui permet d'observer l'évolution du comportement de centaines ou milliers de serveurs et d'applications de façon continue. OmniVision fournit des tableaux de bord automatisés qui présentent la « météo » quotidienne, hebdomadaire, mensuelle des serveurs et applications observées :

- Sans effort
- Avec des résultats immédiats
- Sans perturber les ressources observées
- En fournissant des vues macroscopiques et des analyses prêtes à l'emploi qui traitent de tous les points clés de la gestion de ressources
- Pour un coût de possession très bas

Mode de commercialisation

OmniVision est vendu par la force de vente directe de Systar et par des partenaires revendeurs et/ou intégrateurs. Du fait que OmniVision apporte très rapidement de la valeur, et donc un retour sur investissement au client, les ventes se réalisent fréquemment en 2 temps : d'abord un premier achat sur un périmètre limité, puis une fois la valeur démontrée, l'extension à tous les serveurs du réseau.

Le prix de la licence représente un montant type de 750 euros par serveur, si bien que les ventes peuvent s'échelonner entre 30 000 et 1 000 000 euros selon le nombre de serveurs du client et selon qu'il s'agit d'un premier périmètre ou de la totalité des serveurs. La maintenance annuelle est de 15% à 18% du montant de la licence.

OmniVision fait également l'objet de contrats OEM où la technologie OmniVision est intégrée dans l'offre d'autres éditeurs. Les ventes réalisées par ces éditeurs de leurs solutions qui contiennent OmniVision sont sources de royalties pour Systar.

GALAXIVISION

GalaxiVision est une suite logicielle développée et commercialisée par WebGalaxis, filiale de Systar, créée le 5 juin 2001, à partir des technologies développées précédemment par Systar SA et ayant fait l'objet d'un apport en nature à la création de WebGalaxis. WebGalaxis SA a fusionné avec Systar France SA le 31 décembre 2007, avec effet au 1^{er} juillet 2007, l'ensemble ayant pris la dénomination Systar Solutions.

La solution GalaxiVision observe les usages sur les sites d'une entreprise, ceux des concurrents, clients et partenaires, et d'une manière générale de tout l'environnement Web de cette entreprise.

L'analyse est réalisée selon plusieurs angles de vision des usages et des flux entre les différentes sources d'information. Les données, collectées depuis les postes des personnes, sont recueillies par une suite logicielle qui les agrège progressivement pour offrir tous les niveaux d'analyse, dans le respect scrupuleux de l'anonymat des personnes observées.

LES PRODUITS LOGICIELS POUR GRANDS SYSTEMES CENTRAUX

Le chiffre d'affaires provenant des produits pour systèmes centraux de SYSTAR (SystarVision et les utilitaires) est non significatif depuis le 1^{er} janvier 2005 et est nul depuis le 1^{er} juillet 2008.

- *SystarVision*

SystarVision est un outil de contrôle de performance et de gestion de capacité pour les grands systèmes centraux Unisys 2200, Bull GCOS8 et Tandem NSK. Créé en 1984, ce produit a été installé sur plus de 600 systèmes dans le monde.

SystarVision pour Bull, appelé CPMS8, a été inclus depuis 1991 dans le système d'exploitation GCOS8 et a été livré systématiquement par Bull à tous ses clients GCOS8, avec reversement de royalties à SYSTAR. SystarVision pour Unisys n'est plus commercialisé et sa maintenance a été suspendue le 30 septembre 2003. SystarVision pour Tandem a été cédé au 30 septembre 2002. L'intégralité des droits sur le produit SystarVision a été cédée à Bull en décembre 2004.

- *Les Utilitaires*

Systar avait aussi une base installée de produits de type utilitaires de production (INJECT8, PGAP, EDPA, SAPEX, SYERA, produits RAXCO). La maintenance et la commercialisation de ces produits ont été arrêtés fin 2002.

Saisonnalité

L'activité de SYSTAR subit des fluctuations saisonnières. De manière générale, l'activité est :

- en pointe au 2^{ème} trimestre de l'exercice social (4^{ème} trimestre calendaire), due au cycle budgétaire de nos grands clients, qui concentrent souvent leurs investissements sur la fin d'année calendaire.
- en pointe au 4^{ème} trimestre social (2^{ème} trimestre calendaire) due à l'activité commerciale accrue au dernier trimestre de l'exercice social du fait de l'impact des quotas sur la rémunération des commerciaux.
- en creux au 1^{er} trimestre de l'exercice social (3^{ème} trimestre calendaire), en raison de la période de congés de juillet-août.
- en creux au 3^{ème} trimestre de l'exercice social (1^{er} trimestre calendaire) période où de nombreux clients sont en début de cycle budgétaire.

Les clients

- Au cours de l'exercice 2007/2008, les 10 clients les plus importants ont été (par ordre alphabétique) : Bank of America, Barclays, BB&T, BNP, Citi Group, EDF GDF, FORTIS, France Télécom, Gesban, JPMC.
- Leur poids dans le chiffre d'affaires total a été de 11 millions d'euros soit 56% du chiffre d'affaires total.
- Les 5 premiers clients représentent 7 millions d'euros soit 37% du chiffre d'affaires et les 20 premiers clients représentent 14 millions d'euros soit 74% du chiffre d'affaires.
- Le client le plus important en terme de chiffre d'affaires, JPMC, représente 11% du chiffre d'affaires total de l'exercice. A part la BNP, aucun autre client ne représente plus de 8% du chiffre d'affaires.
- Délai de règlement moyen : 60 jours.
- Impayés : aucun impayé significatif n'a été constaté au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Les fournisseurs

En dehors des postes de travail informatiques, matériel de bureau, honoraires et loyers, nos principaux fournisseurs sont des sous-traitants qui complètent nos équipes de développement et de mise en oeuvre de nos produits (par ordre alphabétique): Alten, Altran, Awat, Devoteam, Fujitsu Iflex, Matrics, Peopleware, Rades, Vistali

La part du chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de la sous-traitance est de 4%.

3.3. Les ressources humaines

L'équipe dirigeante

L'équipe de direction de SYSTAR est composée de :

Guy KUSTER, 62 ans, Président directeur général, co-fondateur de Systar en 1984.

Avant de créer Systar, il a mené une carrière de chercheur de 1972 à 1977 (MIT, Ecole Normale Supérieure, CEA, Schlumberger), puis a dirigé l'entreprise familiale de négoce international de 1978 à 1985. Il est titulaire d'un PhD en Géophysique du MIT et d'un doctorat d'état en Physique de l'Université de Paris VII.

Michèle FLASAQUIER, 62 ans, Directrice générale déléguée, co-fondateur de Systar est responsable de la stratégie produits de la société.

Avant de créer Systar en 1984, elle a été ingénieur au MIT Computer Center, puis responsable de l'exploitation des mainframes Unisys à la SNCF. Elle est titulaire d'un DEA de logique mathématique.

Bertrand BOUHOUR, 44 ans, Vice Président des opérations worldwide.

De 1988 à 1993, il a occupé différentes fonctions marketing et ventes chez Systar avant de prendre la direction des opérations en France en 1995, pour toute l'Europe en 1996, worldwide en 2000.

Diplômé de l'ESSEC, il est aussi ingénieur de l'Institut Supérieur d'Electronique de Paris et a suivi en 1996 un " executive program " à l'Université Américaine de Stanford.

Philippe GUENAULT, 43 ans, Vice Président des opérations européennes.

Il est entré chez Systar en 1995, après avoir occupé des postes de marketing et de vente chez des éditeurs de logiciels et des sociétés de service informatique telles que GSI. Il est diplômé de l'Ecole Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées de Paris.

Daniel STOLL, 44 ans, Vice Président Produits worldwide

Il rejoint Systar en 2000. Après avoir occupé différents postes de management, il gère aujourd'hui toutes les équipes Product Management et Développement à l'échelle mondiale au siège à Saint Cloud. Précédemment, Il a successivement occupé des postes au sein de la direction commerciale chez Compuware et chez Datox pour le développement et la livraison de projets stratégiques globaux pour le secteur journalistique. Daniel Stoll est diplômé de l'Institut Supérieur d'Electronique de Paris (ISEP).

Les effectifs

Evolution des effectifs moyens (y compris sous-traitants détachés dans nos locaux)

2007/2008	2006/2007	2005/2006	2005/2004	2004/2003	2003/2002	2002/2001	2000/2001
139	111	88	79	80	101	115	125

- Répartition par fonction sur l'exercice 2007/2008 :

Marketing, ventes et support	79
Recherche & Développement	45
Administration générale	15
	139
- Age moyen : 38,5 ans (pour la France)
- Qualification : 95 % d'ingénieurs et cadres
- Ancienneté moyenne : 6 ans
- Taux de turn over = 20% $\frac{\text{nombre de départs exercice 2007-2008}}{\text{effectif moyen de la période considérée}} \times 100$

Les effectifs sur l'exercice 2007-2008 ont continué d'augmenter : + 28%, par rapport à 2006-2007, reflétant la volonté de Systar d'être prêt à répondre à la demande que doit générer le développement du marché du BAM.

Le taux de turn over augmente légèrement avec 20%, contre 18% en 2006/2007.

L'accent a été mis sur le secteur « marketing, vente, support », pour conquérir des parts de marché et le secteur « Recherche & Développement » afin d'enrichir l'offre. La volonté de la société est d'investir également sur les hommes en internes, avec la mise en place d'un plan de formation depuis 2005 (investissement formation de l'ordre de 0,13% de la masse salariale sur l'exercice écoulé).

3.4. Flux intra-groupe

Les flux intra-groupe concernent essentiellement les redevances sur ventes payées à Systar S.A. par ses filiales en application de leurs contrats de distribution (5,4 millions d'euros), ainsi que les facturations d'assistance et d'intérêts sur prêts.

3.5. Faits exceptionnels et litiges

Le groupe SYSTAR n'a, à ce jour, connaissance d'aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière, son patrimoine, son activité et ses résultats ou ceux de ses filiales.

3.6. Perspectives et stratégie

Perspectives

Marché

Le marché sur lequel nous opérons et les solutions que nous apportons font l'objet d'un intérêt croissant de la part des grands comptes. Le marché de la gestion de performance est de plus en plus identifié par les acteurs du marché (partenaires, clients, analystes) comme un sujet essentiel que les entreprises doivent traiter. Il s'agit d'une tendance lourde, soutenue par la complexité grandissante des processus informatisés et l'infrastructure qui les sous-tend et la dépendance accrue des grandes entreprises envers le bon déroulement de ces processus qui sont au cœur de leur métier.

Les fondamentaux sont donc porteurs mais cette tendance de fond ne pourra se matérialiser en croissance significative qu'au fil du temps.

Afin de nous donner les moyens d'accompagner la croissance attendue du marché, nous avons procédé à de nouveaux investissements en particulier humains au cours de l'exercice. Les investissements nouveaux portent majoritairement sur l'extension de notre couverture commerciale, sur la mise en place de partenariats avec d'autres éditeurs, sur des opérations visant à augmenter la notoriété et la visibilité de la société notamment à l'étranger, et sur l'enrichissement de notre portefeuille de solutions.

En raison de la crise financière et économique qui s'est accentuée à partir de septembre 2008, il est possible que certains clients ralentissent ou reportent leurs investissements ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'évolution des commandes reçues par Systar. De ce fait Systar gèrera l'évolution de ses charges et de ses investissements avec prudence.

Offre produit

L'offre continuera à être enrichie et complétée sur les exercices à venir.

La stratégie

Notre ambition est de devenir l'un des acteurs majeurs du marché de la gestion de performance. Pour réaliser cette ambition, nos atouts sont :

- les produits et la technologie,
- les réalisations chez des clients prestigieux en Europe et aux Etats-Unis.

Notre stratégie se résume à une intense focalisation de nos ressources sur le marketing et la vente des produits BAM de façon à conquérir aussi rapidement que possible une position de choix sur ce nouveau marché.

Marketing et ventes

Nous concentrerons nos efforts commerciaux sur l'Amérique du Nord, la France, le Royaume-Uni, avec nos forces de ventes directes de façon à y conquérir des références actives et une part de marché significative, et via des partenaires distributeurs pour pénétrer des territoires tels que l'Italie, l'Allemagne, le Bénélux, l'Asie.

Politique de partenariat

Cette politique répond à plusieurs objectifs :

- Permettre à Systar de conquérir plus rapidement un segment de marché, en proposant aux acteurs déjà implantés sur ces segments des accords de commercialisation (partenaires de type VAR).
- Compléter les produits de Systar avec les offres de services nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des clients (partenaires de type Intégrateurs, SSII). Ces partenaires d'une part fourniront les services d'accompagnement nécessaires à l'utilisation optimale d'OmniVision et BusinessBridge et d'autre part démultiplieront les ventes en introduisant nos produits dans des solutions plus larges et en les proposant à leur clientèle.
- Associer nos produits à des technologies/produits complémentaires de façon à augmenter la pertinence de notre offre ou enrichir l'offre d'autres acteurs (partenaires de type OEM).
- Une liste indicative de nos principaux partenariats est donnée au paragraphe 3.8.

Investissements de recherche & développement

Historique des investissements de recherche et développement (en millions d'euros)

2007/2008	2006/2007	2005/06	2004/05	2003/04	2002/03
4,4	3,6	2,9	3	3,1	3,5

Chiffre d'affaires au titre du 1^{er} trimestre 2008-09 (chiffres non audités)

Le chiffre d'affaires (non audité) du 1^{er} trimestre de l'exercice 2008-2009 s'établit à 3,25 millions d'euros, en retrait de 7% par rapport à l'année précédente.

3.7. Facteurs de risques

Dépendance par rapport à des hommes-clés

La réussite de SYSTAR dépend d'un petit nombre de dirigeants, dont la disponibilité, l'énergie et le savoir-faire sont essentiels. Entreprise de petite taille, présente dans plusieurs pays, la perte de certains de ces dirigeants entraînerait des retards et des difficultés dans la croissance.

Il est cependant important de souligner que si l'entreprise peut être ralentie par de tels risques, elle ne serait pas mise gravement en péril, car SYSTAR ne repose pas sur un « homme orchestre », mais sur une équipe. Néanmoins une assurance « homme-clé » a été souscrite pour Bertrand Bouhour, Président de la filiale américaine Systar Inc., et Chief Operating Officer du groupe.

Pionnier sur un marché émergent

De par le caractère innovant de ses produits, SYSTAR défriche par définition un terrain nouveau. Nous sommes les premiers à apporter des réponses à des préoccupations importantes des clients et nous contribuons ainsi à créer notre marché avec notre offre.

C'est une position considérée comme envieuse dans notre industrie, car elle permet de définir le marché et d'y prendre une position dominante, source de forte croissance et de fortes marges à long terme. Elle comporte cependant quelques risques dans la phase initiale, comme par exemple :

- Les produits peuvent être en avance sur le marché, et les problèmes que les produits résolvent peuvent être encore ressentis avec insuffisamment d'acuité par les clients pour déclencher un achat immédiatement.
- Le caractère « missionnaire » de la vente la rend difficile à démultiplier avec de nouvelles recrues, ou à travers des partenaires.
- Aucun budget n'a été alloué chez le client pour des solutions dont il ignorait jusqu'alors l'existence.

Concurrence

Des acteurs du marché plus importants que SYSTAR (IBM, Software AG, Tibco, Oracle, Axway, Progress Software...) se positionnent sur le marché du BAM.

L'arrivée de tels concurrents valide le besoin et conforte les clients quant à l'intérêt du BAM, générant ainsi de nouvelles opportunités de ventes.

Systar est reconnu être en avance sur ces concurrents selon les études de marché publiées par les cabinets Gartner Group ou Yphise.

Risque sur la propriété intellectuelle

L'activité de Systar est intimement dépendante de la propriété intellectuelle de ses produits logiciels et savoir faire. Ils sont protégés par les moyens légaux appropriés (droits d'auteur, copyright, dépôt auprès de l'Agence de Protection des Programmes). A ce jour, Systar n'a eu à faire face à aucun litige concernant la propriété intellectuelle et ne s'attend pas à en encourir.

Concentration d'une part importante du chiffre d'affaires sur un client

Un client représente une part significative du chiffre d'affaires sur l'exercice clos le 30 juin 2008 : JPMC (pour 11%).

De façon générale, un client ne représente ponctuellement une part importante du chiffre d'affaires qu'au cours de l'année durant laquelle il acquiert une licence importante.

Risque de Crédit

Le risque de crédit concerne principalement les clients et est lié à leur défaillance éventuelle. Le Groupe procède périodiquement à une revue de la balance âgée afin d'identifier, au cas par cas, les éventuelles dépréciations à constater. Il n'existe pas de dépréciation statistique. A la clôture de l'exercice, la balance âgée du Groupe se présente comme suit:

Balance âgée Clients		
30/06/2008	(en milliers d'euros)	en %
Créances Clients Brutes	5 398	100%
- Non échues	4 147	77%
- Echues	1 256	23%
- 1 à 30 jours	490	9%
- 31 à 60 jours	201	4%
- 61 à 90 jours	110	2%
- Supérieur à 90 jours	455	8%
Total Créances Clients Nettes	5 398	

Les clients étant principalement constitués de grands comptes, les retards de règlement proviennent principalement des délais dans les procédures de règlement. Au cours de l'exercice écoulé, une perte sur créances irrécouvrables de 13 K€ a été constatée, dont 8 K€ qui étaient entièrement provisionnés à la clôture du précédent exercice. Il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, de créances clients à risque non provisionnées à la clôture de l'exercice.

Risque de change

La société utilise les devises des différents pays dans lesquels elle intervient. Ses ventes sont principalement réalisées en euros, Dollar US et Livre Sterling, et ses comptes sont établis en euros. Les variations des taux de change entre l'euro et les autres devises utilisées par la société dans le cadre de son activité peuvent entraîner des évolutions de chiffre d'affaires de la société indépendamment du volume d'activité constaté. Ce risque de change est minoré par le fait qu'il ne porte pas seulement sur le chiffre d'affaires, mais également sur les charges supportées par chacune des filiales à l'étranger dans la devise du pays. Le risque de change des opérations de chaque exercice ne porte ainsi que sur le résultat social.

Au 30 juin 2008, dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, la société-mère SYSTAR portait à l'actif de son bilan une créance commerciale sur Systar Inc de \$411 083 et concernant SYSTAR Ltd une créance commerciale de £152 475 et une avance en compte courant de £100 000 couverte par une avance en devises.

Les créances commerciales, à très court terme, ne sont pas couvertes.

Sur les capitaux propres, le risque de change porte essentiellement sur la contribution aux capitaux propres consolidés des sociétés étrangères intégrées, cette contribution s'élevant au 30 juin 2008 :

Systar Inc. \$ - 4 221 576 (soit - 2 674 milliers d'euros)
Systar Ltd. £ - 311 474 (soit - 394 milliers d'euros)

La maison mère emprunte en devises les avances faites à court terme à sa filiale anglaise. Cette pratique permet de couvrir le risque de change sur ces avances.

Pour permettre le suivi du risque de change, un compte de résultat est établi mensuellement pour chaque filiale en monnaie locale et consolidé en euros.

Ce document fait l'objet d'une communication à la direction générale tous les mois.

Risque sur actions

Systar n'est pas engagé sur des supports de placement de trésorerie investis en actions.

Il n'existe donc pas de risque sur actions autres que les actions auto-détenues, soit 841 097 actions Systar au 30 juin 2008 et 530 543 au 30 septembre 2008. Le nombre de titres a diminué suite à l'annulation des titres auto détenus.

(en milliers d'euros)	Portefeuille d'actions propres au 30.06.08	Portefeuille d'actions propres au 30.09.08
Position à l'actif	2 783	1 552
Hors bilan	0	0
Position nette globale	2 783	1 552

La moins value latente s'élève à 512 milliers d'euros au 30 juin 2008 et à 411 milliers d'euros au 30 septembre 2008.

Au 30 juin 2008 une provision de 16 milliers d'euros sur les titres en croissance externe a été prise en compte, les titres affectés à l'objectif d'annulation n'ayant fait l'objet d'aucune provision.

Risque de taux

La trésorerie excédentaire est principalement investie en SICAV de trésorerie classique (en France) et en dépôts à très court terme.

Les refinancements (dans le cadre de la couverture du risque de change) en devises sont réalisés sur la base de taux au jour le jour.

Les taux sur l'ensemble de ces comptes sont des taux à court terme : le risque de taux est insignifiant.

Risque de liquidité

Au 30 juin 2008, il subsiste un emprunt de 21 milliers d'euros remboursable jusqu'au 28 mai 2009.

SYSTAR dispose en outre d'une autorisation de crédit moyen terme de 3 millions d'euros, remboursable jusqu'en 2012. Ce crédit n'était pas utilisé au 30 juin 2008.

Systar dispose de lignes de crédit de type Dailly, non utilisées, pour un montant de 1,3 million d'euros. Par ailleurs, le compte client est composé de grands comptes de toute première qualité rendant le risque d'impayé négligeable.

Au 30 juin 2008, la trésorerie nette est de 2,2 millions d'euros. Les capitaux propres se montent à 8,4 millions d'euros.

Risques environnementaux

De par son activité d'éditeur de logiciels, Systar n'est pas exposé à des risques environnementaux.

Risques juridiques

Il n'existe pas de litige significatif en cours à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2008.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

Risque assurance

Au 30 juin 2008, Systar est assuré contre tous les risques inhérents à la pratique de son activité.

PRIMES :		
Responsabilité civile	0,135% du CA	
Multirisque Bureau	1 115,09 €	
Bris Machine	2 332,49 €	
Assurance Homme-Clé	13 903,35 €	
MONTANTS DES GARANTIES ET FRANCHISES :	Montants maxima garantis	Franchise par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :		
Dommages corporels, matériels et immatériels causés à des personnes autres que nos préposés /par sinistre	6 100 000 €	
Dommages corporels, matériels et immatériels à nos préposés /par année et par sinistre	1 000 000 €	
Dommages matériels et immatériels consécutifs /par sinistre	800 000 €	230 €
Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement, tous dommages confondus /par année d'assurance	305 000 €	1 500 €
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE :		
Tous Dommages corporels, matériels et immatériels confondus /par sinistre et par année d'assurance	1 500 000 €	760 €
Dont , par année d'assurance et par sinistre :		
- Pour les dommages Immatériels non consécutifs	800 000 €	6 000 €
- Pour les dommages aux objets confiés, y compris les frais de reconstitution	80 000 €	1 000 €
- Pour les détournements de fonds	30 500 €	760 €
Multirisque Professionnelle		
Incendie - contenu garanti dans la limite de :	100 975 €,	
Locaux garantis à concurrence des dommages :	illimité	
Dégâts des eaux – contenu garanti dans la limite de :	35 000 €,	
Locaux garantis à concurrence des dommages :	illimité	
Vol - détériorations contenu (sauf espèces – titres – valeurs) garanti dans la limite de :	35 000 €	
Détériorations des locaux	11 061 €	
Bris Machine Valeur à neuf :	670 000 €	
Assurance Homme-Clé	6 100 000 €	

Aucun contrat n'est conclu avec une société captive, les assurances sont souscrites auprès des compagnies AXA (pour les assurances « Tous risques informatiques » et « Multirisque Professionnelle ») et AGF.(pour l'assurance « Responsabilité civile »).

Systar n'a déploré aucun sinistre majeur depuis sa création.

Autres Risques

A la connaissance de la société, aucun risque significatif est non-couvert.

3.8. Références clients & partenariats

Quelques références clients

Banque, finance, assurance

- AGF (France)
- Anglo Irish Bank Group (Irlande)
- Groupe AXA (France)
- Barclays Bank (Royaume-Uni)
- BB&T (Etats-Unis)
- BBVA (Espagne)
- BNP Paribas (France, Etats-Unis, Singapour)
- BNP Paribas Lease Groupe (France)
- CIBC (Canada)
- Crédit Agricole SA (France)
- Crédit Suisse (Suisse)
- Dexia (Belgique, France)
- Euroclear (Belgique)
- Fifth Third Bank (Etats-Unis)
- Fortis Bank (Belgique, Luxembourg)
- Groupama (France)
- Groupe Caisses d'Epargne (France)
- Grupo Santander (Espagne)
- Hanover Insurance (Etats-Unis)
- HSBC France (France)
- ING (Luxembourg)
- LCL-Crédit Lyonnais (France)
- MAAF Assurance (France)
- MACSF (France)
- MMA (France)
- Natixis (France)
- SIBS (Portugal)
- Société Générale (France)
- SWIFT (Belgique)
- Unibail (France)
- Volkswagen Bank (Allemagne)

Industrie, services, distribution

- AC Nielsen (France)
- Areva (France)
- Arkema (France)
- Autostrade (Italie)
- Avio (Italie)
- CLH (Espagne)
- Coca Cola Services (Belgique)
- Consip (Italie)
- Danone (France)
- De Post (Belgique)
- Deutsche Post (Allemagne)
- EADS Astrium (France)
- EDF - Gaz de France (France)
- Elettronica (Italie)
- Eurocontrol (Belgique)
- Eurocopter (France)
- Europcar (France)
- Fiat (Italie)
- Fluxys (Belgique)
- Iberdrola (Espagne)
- Intermarché (France)
- La Poste (France)
- Osram (Italie)
- Parlement Européen (Belgique)
- Peterbilt Motors Company (Etats-Unis)
- TechSpace Aéro (Belgique)
- Telintrans (France)
- Tenneco Automotive (Belgique)
- The European Patent Office (Allemagne)
- TNS-Secodip - Sofres (France)
- Total (France)
- Touring (Belgique)
- TRW Automotive (Etats-Unis)
- Tui Infotec (Allemagne)
- Unedic (France)
- Union Fenosa (Espagne)
- Veolia Environnement (France)

Télécommunications, transport

- Air France (France)
- Alcatel Lucent (France)
- Deutsch Telecom (Allemagne)
- France Télécom (France)
- Orange (France)
- Orange Business Services (France)
- TSF (Italie)
- Saudi Telecom Company (Arabie Saoudite)
- SFR / Cegetel (France)
- Siemens Transport (France)
- SNCF (France)
- Telecom Italia Mobile (Italie)

Quelques références partenaires commerciaux et technologiques

- Arumtec
- Bull
- Capco
- Cape Clear
- Carreker
- Claresco GmbH
- Clear2Pay
- Consoft Sistemi
- Dovetail
- EJADA
- Everis
- Fujitsu Services
- FUNDtech
- Generix Group
- GlobalWay, Inc
- Hewlett-Packard
- IBM
- IDS Scheer
- Keynote Systems
- MEGA
- OpTier
- Oracle
- Savvion
- Silicon Graphics
- SOA Software
- Sogeti
- Sun Microsystems
- Vistali
- VMware

4. PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

4.1. Rapport de gestion unique du groupe et de la société présenté à l'assemblée générale du 9 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et du groupe Systar au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, de vous présenter les perspectives du groupe et de vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

Activité de l'ensemble du groupe Systar :

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2008 ont été établis suivant les mêmes normes que l'exercice précédent. Nous vous demanderons de bien vouloir les approuver.

a) Chiffre d'affaires et résultats consolidés

La comparaison des deux derniers exercices est la suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2007/2008	Exercice 2006/2007	Croissance en %
	12 mois Du 01-07-07 au 30-06-08	12 mois Du 01-07-06 au 30-06-07	
Chiffre d'affaires BAM*	19,6	18,3	+ 7%
Chiffre d'affaires systèmes centraux	NS	NS	NS
Chiffre d'affaires GalaxisVision	NS	NS	NS
Total Chiffre d'affaires consolidé	19,6	18,3	+ 7%
Résultat net de l'ensemble consolidé	1,3	2,3	-43%

Le chiffre d'affaires correspond à la vente de " Produits logiciels " dans les domaines de la gestion de la qualité de service délivré par l'informatique, et de la surveillance des processus métiers critiques, ainsi que des prestations de service et de maintenance associées.

Le chiffre d'affaires est réalisé à partir des filiales SYSTAR en France, au Royaume Uni, aux Etats-Unis, en Espagne et en Allemagne, ainsi que par le biais de partenaires.

Le chiffre d'affaires est réalisé essentiellement auprès d'une clientèle de grands comptes.

Lignes de produits " BAM " :

- "OmniVision" : contrôle du service rendu par les réseaux d'ordinateurs UNIX, Linux et NT, physiques et virtualisés ; disponible depuis 1996.
- "BusinessBridge" : contrôle du bon déroulement de processus d'entreprise informatisés tels que livraisons, virements bancaires, consolidation de trésorerie, traitement des ordres de Bourse ; disponible depuis 1997.

Lignes de produits " systèmes centraux " :

- "SystarVision" : contrôle des performances des grands ordinateurs centraux. Disponible sur Unisys depuis 1984 (arrêté en 2004), sur Bull depuis 1987 (jusqu'à décembre 2004, date de la cession de la ligne de produit), sur Tandem depuis 1993 (jusqu'à septembre 2002 date de cession de cette ligne de produits).

Lignes de produits "GalaxiVision" :

GalaxiVision, analyse qualitative du comportement des internautes.

* Business Activity Monitoring

b) Contribution au chiffre d'affaires consolidé de chacune des sociétés du groupe

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	
	2007/2008	2006/2007
Systar SA	0,3	0
Systar France SA		11,8
WebGalaxis SA		0
Systar Solutions S.A.	11,7	
Systar Inc. (USA)	4,8	3,2
Systar Ltd (Angleterre)	1,2	2,3
Systar España Software SL (Espagne)	1,1	1
Systar GmbH (Allemagne)	0,5	0
TOTAL	19,6	18,3

Les chiffres d'affaires donnés ci-dessus correspondent à la contribution aux chiffres de l'ensemble consolidé : ils sont donnés après élimination des facturations inter-sociétés.

Systar Solutions S.A. est née de la fusion entre les sociétés Systar France SA et WebGalaxis S.A. le 31 décembre 2007. Elle poursuit leurs activités de prestations de services à caractère informatique et de commercialisation de logiciel.

c) Formation du résultat net consolidé

(en millions d'euros)	Résultat net	
	2007/2008	2006/2007
Résultat opérationnel courant	1,0	2,5
Résultat opérationnel	1,0	1,9
Coût de l'endettement financier	0	0
Impôt sur les sociétés	+ 0,4	+ 0,6
Résultat net de l'ensemble consolidé/ autres produits et charges financiers	1,3	2,3

d) Etat de la trésorerie et de l'endettement du groupe

L'endettement consolidé du groupe au 30 juin 2008 est de 0,3 million d'euros.

Par ailleurs, la trésorerie consolidée est positive de 2,5 millions d'euros au 30 juin 2008.

e) Analyse des résultats consolidés de l'exercice

- LE CHIFFRE D'AFFAIRES au 30 juin 2008 s'est établi à 19,6 millions d'euros contre 18,3 millions d'euros pour la même période de l'exercice précédent, en croissance de 7%.

La croissance des ventes provient du marché des grands comptes qui accorde de plus en plus d'importance au contrôle de leurs processus critiques et de l'informatique sous jacente.

Le chiffre d'affaires a augmenté en Amérique du Nord (+52%), en revanche, il a légèrement baissé en Europe hors France (-6%) et est resté stable en France.

LES CHARGES D'EXPLOITATION sur la même période ont augmenté de 17% du fait du programme d'investissements et d'embauches pour accompagner la croissance. Elles comprennent :

- Le coût des produits vendus : 0,63 million d'euros contre 0,58 million d'euros l'année précédente (en hausse de 9%), correspond à la sous-traitance. Au résultat la marge brute est stable à 97%.
- Les frais Commerciaux & Marketing : 13,1 millions d'euros contre 10,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (en hausse de 27%). Ils correspondent essentiellement au coût des équipes de vente et de support, en augmentation du fait des recrutements destinés à augmenter la présence commerciale.
- Les frais de Recherche & Développement : 3,4 millions d'euros contre 2,7 millions d'euros pour l'exercice précédent - en hausse de 24% - représentent 17% de notre chiffre d'affaires consolidé (contre 15% l'année précédente), traduisant notre volonté de maintenir notre avance technologique.
- Enfin, les frais Généraux & Administratifs sont de 1,4 million d'euros (contre 1,8 million d'euros pour l'exercice précédent) en baisse de 23%.
- Les autres charges et produits d'exploitation s'élèvent à -0,05 millions d'euros contre -0,4 l'exercice précédent, où avait été prise une provision prudentielle pour redressement fiscal concernant le crédit d'impôt recherche, redressement contesté par la société.

LE RESULTAT OPERATIONNEL COURANT s'élève à + 1,0 million d'euros contre 2,5 millions d'euros l'année précédente, en baisse de 59%.

Les autres produits et charges opérationnels sont nuls contre -0,55 million d'euros l'année précédente, où avait été constaté un amortissement exceptionnel lié à l'arrêt d'une ancienne version d'un produit logiciel.

Le Résultat Opérationnel qui inclut ces « autres produits et charges opérationnels » est en baisse de 47% à 1,0 million d'euros contre 1,9 million d'euros l'exercice précédent.

LE COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET est négatif de 0,015 million d'euros contre +0,01 million d'euros l'année précédente, les produits financiers générés par la trésorerie excédentaire compensant quasiment les frais financiers.

LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS s'élèvent à -0,08 million d'euros du fait de l'impact des variations de change, contre -0,16 million d'euros l'année précédente.

Le poste IMPOT est positif de 0,4 million d'euros (contre +0,6 million d'euros l'année précédente) en raison de l'activation de certains déficits fiscaux.

LE RESULTAT NET consolidé part du groupe de l'exercice s'élève ainsi à +1,3 million d'euros contre 2,3 million d'euros l'année précédente, en baisse de 43%.

Principaux risques et incertitudes

Dépendance par rapport à des hommes-clés

La réussite de SYSTAR dépend d'un petit nombre de dirigeants, dont la disponibilité, l'énergie et le savoir-faire sont essentiels. Entreprise de petite taille, présente dans plusieurs pays, la perte de certains de ces dirigeants entraînerait des retards et des difficultés dans la croissance.

Il est cependant important de souligner que si l'entreprise peut être ralentie par de tels risques, elle ne serait pas mise gravement en péril, car SYSTAR ne repose pas sur un « homme orchestre », mais sur une équipe. Néanmoins une assurance « homme-clé » a été souscrite pour Bertrand Bouhour, Président de la filiale américaine Systar Inc., et Chief Operating Officer du groupe.

Pionnier sur un marché émergent

De par le caractère innovant de ses produits, SYSTAR défriche par définition un terrain nouveau. Nous sommes les premiers à apporter des réponses à des préoccupations importantes des clients et nous contribuons ainsi à créer notre marché avec notre offre.

C'est une position considérée comme envieuse dans notre industrie, car elle permet de définir le marché et d'y prendre une position dominante, source de forte croissance et de fortes marges à long terme. Elle comporte cependant quelques risques dans la phase initiale, comme par exemple :

- Les produits peuvent être en avance sur le marché, et les problèmes que les produits résolvent peuvent être encore ressentis avec insuffisamment d'acuité par les clients pour déclencher un achat immédiatement.
- Le caractère « missionnaire » de la vente la rend difficile à démultiplier avec de nouvelles recrues, ou à travers des partenaires.
- Aucun budget n'a été alloué chez le client pour des solutions dont il ignorait jusqu'alors l'existence.

Concurrence

Des acteurs du marché plus importants que SYSTAR (IBM, Software AG, Tibco, Oracle, Axway, Progress Software...) se positionnent sur le marché du BAM.

L'arrivée de tels concurrents valide le besoin et conforte les clients quant à l'intérêt du BAM, générant ainsi de nouvelles opportunités de ventes.

Systar est reconnu être en avance sur ses concurrents selon les études de marché publiées par les cabinets Gartner Group ou Yphise.

Risque sur la propriété intellectuelle

L'activité de Systar est intimement dépendante de la propriété intellectuelle de ses produits logiciels et savoir faire. Ils sont protégés par les moyens légaux appropriés (droits d'auteur, copyright, dépôt auprès de l'Agence de Protection des Programmes). A ce jour, Systar n'a eu à faire face à aucun litige concernant la propriété intellectuelle et ne s'attend pas à en encourir.

Concentration d'une part importante du chiffre d'affaires sur un client

Un client représente une part significative du chiffre d'affaires sur l'exercice clos le 30 juin 2008 : JPMC (pour 11%).

De façon générale, un client ne représente ponctuellement une part importante du chiffre d'affaires qu'au cours de l'année durant laquelle il acquiert une licence importante.

Risque de Crédit

Le risque de crédit concerne principalement les clients et est lié à leur défaillance éventuelle. Le Groupe procède périodiquement à une revue de la balance âgée afin d'identifier, au cas par cas, les éventuelles dépréciations à constater. Il n'existe pas de dépréciation statistique. A la clôture de l'exercice, la balance âgée du Groupe se présente comme suit:

Balance âgée Clients		
30/06/2008	(en milliers d'euros)	en %
Créances Clients Brutes	5 398	100%
- Non échues	4 147	77%
- Echues	1 256	23%
- 1 à 30 jours	490	9%
- 31 à 60 jours	201	4%
- 61 à 90 jours	110	2%
- Supérieur à 90 jours	455	8%
Total Créances Clients Nettes	5 398	

Les clients étant principalement constitués de grands comptes, les retards de règlement proviennent principalement des délais dans les procédures de règlement. Au cours de l'exercice écoulé, une perte sur créances irrécouvrables de 13 K€ a été constatée, dont 8 K€ qui étaient entièrement provisionnés à la clôture du précédent exercice. Il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, de créances clients à risque non provisionnées à la clôture de l'exercice.

Risque de change

La société utilise les devises des différents pays dans lesquels elle intervient. Ses ventes sont principalement réalisées en euros, Dollar US et Livre Sterling, et ses comptes sont établis en euros. Les variations des taux de change entre l'euro et les autres devises utilisées par la société dans le cadre de son activité peuvent entraîner des évolutions de chiffre d'affaires de la société indépendamment du volume d'activité constaté. Ce risque de change est minoré par le fait qu'il ne porte pas seulement sur le chiffre d'affaires, mais également sur les charges supportées par chacune des filiales à l'étranger dans la devise du pays. Le risque de change des opérations de chaque exercice ne porte ainsi que sur le résultat social.

Au 30 juin 2008, dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, la société-mère SYSTAR portait à l'actif de son bilan une créance sur Systar Inc de \$ 411 083 et concernant SYSTAR Ltd une créance de £ 252 475.

Les créances commerciales à très court terme ne sont pas couvertes.

Sur les capitaux propres, le risque de change porte essentiellement sur la contribution aux capitaux propres consolidés des sociétés étrangères intégrées, cette contribution s'élevant au 30 juin 2008 :

Systar Inc. \$ - 4 221 576 (soit - 2 674 milliers d'euros)
Systar Ltd. £ - 311 474 (soit - 394 milliers d'euros)

La maison mère emprunte en devise les avances faites à court terme à sa filiale anglaise. Cette pratique permet de couvrir le risque de change sur ces avances.

Pour permettre le suivi du risque de change, un compte de résultat est établi mensuellement pour chaque filiale en monnaie locale et consolidé en euros.

Ce document fait l'objet d'une communication à la direction générale tous les mois.

Risque sur actions

Systar n'est pas engagé sur des supports de placement de trésorerie investis en actions.

Il n'existe donc pas de risque sur actions autres que les actions auto-détenues, soit 841 097 actions Systar au 30 juin 2008 et 530 543 au 30 septembre 2008. Le nombre de titres a diminué suite à l'annulation des titres auto détenus.

(en milliers d'euros)	Portefeuille d'actions propres au 30.06.08	Portefeuille d'actions propres au 30.09.08
Position à l'actif	2 783	1 552
Hors bilan	0	0
Position nette globale	2 783	1 552

La moins value latente s'élève à 512 milliers d'euros au 30 juin 2008 et à 411 milliers d'euros au 30 septembre 2008.

Au 30 juin 2008 une provision de 16 milliers d'euros sur les titres en croissance externe a été prise en compte, les titres en annulation n'ayant fait l'objet d'aucune provision.

Risque de taux

La trésorerie excédentaire est principalement investie en SICAV de trésorerie classique (en France) et en dépôts à très court terme.

Les refinancements (dans le cadre de la couverture du risque de change) en devises sont réalisés sur la base de taux au jour le jour.

Les taux sur l'ensemble de ces comptes sont des taux à court terme : le risque de taux est insignifiant.

Risque de liquidité

Au 30 juin 2008, il subsiste un emprunt de 21 000 euro remboursable jusqu'au 28 mai 2009.

SYSTAR dispose en outre d'une autorisation de crédit moyen terme de 3 millions d'euros, remboursable jusqu'en 2012. Ce crédit n'était pas utilisé au 30 juin 2008.

Systar dispose de lignes de crédit de type Dailly, non utilisées, pour un montant de 1,3 million d'euros. Par ailleurs, le compte client est composé de grands comptes de toute première qualité rendant le risque d'impayé négligeable.

La situation nette de trésorerie est de 2,2 millions d'euros. Les capitaux propres se montent à 8,4 millions d'euros.

Risques environnementaux

De par son activité d'éditeur de logiciels, Systar n'est pas exposé à des risques environnementaux.

Risques juridiques

Il n'existe pas de litige significatif en cours à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2008.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

Risque assurance

Au 30 juin 2008, Systar est assuré contre tous les risques inhérents à la pratique de son activité.

MONTANTS DES GARANTIES ET FRANCHISES :		
	Montants maxima garantis	Franchise par sinistre
PRIMES :		
Responsabilité civile	0,135% du CA	
Multirisque Bureau	1 115,09 €	
Bris Machine	2 332,49 €	
Assurance Homme-Clé	13 903,35 €	
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :		
Dommages corporels, matériels et immatériels causés à des personnes autres que nos préposés /par sinistre	6 100 000 €	
Dommages corporels, matériels et immatériels à nos préposés /par année et par sinistre	1 000 000 €	
Dommages matériels et immatériels consécutifs /par sinistre	800 000 €	230 €
Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement, tous dommages confondus /par année d'assurance	305 000 €	1 500 €
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE :		
Tous Dommages corporels, matériels et immatériels confondus /par sinistre et par année d'assurance	1 500 000 €	760 €
Dont, par année d'assurance et par sinistre :		
- Pour les dommages Immatériels non consécutifs	800 000 €	6 000 €
- Pour les dommages aux objets confiés, y compris les frais de reconstitution	80 000 €	1 000 €
- Pour les détournements de fonds	30 500 €	760 €
Multirisque Professionnelle		
Incendie - contenu garanti dans la limite de : Locaux garantis à concurrence des dommages :	100 975 €, illimité	
Dégâts des eaux – contenu garanti dans la limite de : Locaux garantis à concurrence des dommages :	35 000 €, illimité	
Vol - détériorations contenu (sauf espèces – titres – valeurs) garanti dans la limite de : Détériorations des locaux	35 000 € 11 061 €	
Bris Machine Valeur à neuf :	670 000 €	
Assurance Homme-Clé	6 100 000 €	

Aucun contrat n'est conclu avec une société captive, les assurances sont souscrites auprès des compagnies AXA (pour les assurances « Tous risques informatiques » et « Multirisque Professionnelle ») et AGF.(pour l'assurance « Responsabilité civile »).

Systar n'a déploré aucun sinistre majeur depuis sa création.

Autres Risques

A la connaissance de la société, aucun risque significatif est non-couvert.

Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, les filiales Webgalaxis et Systar France ont fusionné, l'ensemble ayant pris pour dénomination sociale SYSTAR Solutions.

Evolution récente

Le chiffre d'affaires (non audité) du 1^{er} trimestre de l'exercice 2008-2009 s'établit à 3,25 millions d'euros, en retrait de 7% par rapport à l'année précédente.

Perspectives

Marché

Le marché sur lequel nous opérons et les solutions que nous apportons font l'objet d'un intérêt croissant de la part des grands comptes. Le BAM est de plus en plus identifié par les acteurs du marché (partenaires, clients, analystes) comme un sujet que les entreprises devront traiter au court des années à venir. Il s'agit d'une tendance de fond, soutenue par la complexité grandissante des processus informatisés et la dépendance accrue des grandes entreprises envers le bon déroulement des processus qui sont au cœur de leur métier.

Néanmoins en raison de la crise financière et économique qui s'est accentuée à partir de septembre 2008, il est possible que certains clients ralentissent ou reportent leurs investissements ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'évolution des commandes reçues par Systar. De ce fait Systar gèrera l'évolution de ses charges et de ses investissements avec prudence.

Offre produit

L'offre sera enrichie et complétée de manière continue pour anticiper les nouveaux besoins des clients.

Activité et résultats de Systar SA et de ses filiales

a) SYSTAR SA

(en millions d'euros)	exercice 2007/2008	exercice 2006/2007
Chiffre d'affaires	2	1,2
Résultat d'exploitation	-0,7	0,4
Résultat courant	0,5	4,7
Résultat net	1,2	2,1

Les données relatives à la Société-mère ne sont significatives, ni en terme d'activité, ni en terme de rentabilité, qui ne peuvent être appréciées qu'au niveau du Groupe.

Il est rappelé que depuis 1993, SYSTAR S.A. a procédé à une réorganisation de ses activités en France par un apport partiel d'actif à sa filiale " SYSTAR France " créée à cet effet. Cette nouvelle filiale a repris de SYSTAR S.A. l'essentiel de l'activité de distribution et de maintenance en France et à l'exportation des produits logiciels dont SYSTAR S.A. reste propriétaire.

- Les filiales Systar France et WebGalaxis ont fusionné et ont pris pour dénomination Systar Solutions, par décision du 31 décembre 2007 avec effet au 1^{er} juillet 2007.
- Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, SYSTAR S.A. a réalisé un chiffre d'affaires de ventes – licences maintenance de produits logiciels pour des partenaires OEM et prestations intra-groupe de 2 millions d'euros (soit 0,3 million d'euros après élimination du chiffre d'affaires entre sociétés du groupe).
- Le résultat d'exploitation est de -0,7 million d'euros. Il tient compte en produits de 5,4 millions d'euros de redevances reçues des filiales sur les ventes de produits logiciels dont SYSTAR S.A. a la propriété, et de 3,4 millions d'euros de production immobilisée. Il tient compte également de 3 millions d'euros de dotations aux amortissements des immobilisations de frais de développement et de dépenses de développement non activées.
- Le résultat financier de 1 millions d'euros correspond à l'application de la méthode d'évaluation des titres des filiales par mise en équivalence.
- Le résultat exceptionnel est insignifiant (0,001million).
- Le résultat net s'élève à 1,2 million d'euros contre 2,1 millions pour l'exercice précédent.
- Il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices par la société SYSTAR SA.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de SYSTAR SA.

b) SYSTAR Solutions S.A.

- Le chiffre d'affaires de cette société, entièrement contrôlée par SYSTAR S.A., est de 13 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008. Il est stable par rapport à l'année dernière.
- Le résultat net ressort à 1,6 million d'euros (tenant compte de la prise en charge de 4,9 millions d'euros de redevances sur ventes payées à SYSTAR S.A.) contre un profit de 0,3 million d'euros lors de l'exercice précédent. Pour une meilleure compréhension de ces résultats il faut ajouter que SYSTAR Solutions (anciennement WebGalaxis) a absorbé SYSTAR France au 31 décembre 2007 avec prise d'effet au 01 juillet 2007. Le résultat de SYSTAR France au 30 juin 2007 était de 1,3 million.

c) SYSTAR Inc.

- Le chiffre d'affaires de la filiale américaine a été de 4,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2007/2008 contre 3,2 millions d'euros pour l'exercice précédent (auxquels s'ajoutent 1,1 million d'euros de développements de produits et d'assistance effectués pour le compte de SYSTAR S.A.).
- Le résultat a été de + 0,3 million d'euros, (après paiement à SYSTAR S.A de 0,4 million d'euros de redevances sur ventes) contre un résultat de + 1,7 million d'euros lors de l'exercice précédent. Il convient cependant de noter qu'au 30 juin 2007 la société avait bénéficié d'un abandon de créance de 2,2 millions d'euros accordé par Systar SA

d) SYSTAR Ltd

- Le chiffre d'affaires de SYSTAR Ltd s'est élevé sur 12 mois à 1,2 million d'euros contre 2,3 millions d'euros sur l'exercice précédent.
- Le résultat a été de - 0,7 million d'euros (après paiement à SYSTAR S.A. de 0,02 million d'euros de redevances sur ventes) contre + 0,9 million d'euros lors de l'exercice précédent.

e) SYSTAR GmbH

- Le chiffre d'affaires de SYSTAR GmbH s'est élevé sur 12 mois à 0,5 million d'euros contre 0,05 million d'euros sur l'exercice précédent.
- Le résultat a été de + 0,2 million d'euros (après paiement à SYSTAR S.A. de 0,02 million d'euros de redevances sur ventes) contre - 0,1 million d'euros lors de l'exercice précédent.

f) SYSTAR España Software SL

- Le chiffre d'affaires de la filiale espagnole s'est élevé à 1,1 million d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2008 contre 1 million d'euros sur l'exercice précédent.
- Le résultat après paiement à SYSTAR S.A. de 0,04 million d'euros de redevances sur ventes est de +0,2 million d'euros contre +0,4 sur l'exercice précédent

Investissements de recherche & développement

Historique des investissements de recherche et développement (en millions d'euros)

2007/08	2006/07	2005/06	2004/05	2003/04	2002/03
4,4	3,6	2,9	3,0	3,1	3,5

Il s'agit des recherches et développements réalisés pour enrichir les produits avec de nouvelles fonctionnalités et les faire évoluer pour rester à la pointe de l'évolution technologique.

Prise de participation

Néant

Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le Président informe l'assemblée qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Affectation du résultat de l'exercice

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 181 324,71 euros au report à nouveau qui passerait ainsi à un solde débiteur de 2 587 546,31 euros à un solde débiteur de 1 406 221,60 euros.

Il ne sera pas versé de dividende au titre de cet exercice.

Les charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 7 511 euros et l'impôt correspondant.

Conventions réglementées

Listes des conventions constatées au cours de l'exercice :

Conventions visées par l'article L225-38 du code de commerce:

Avenant à la convention financière intra-groupe :

Cette modification porte sur les taux de référence à utiliser pour le calcul des intérêts sur les comptes courants.

Cette convention a été, préalablement à sa réalisation, autorisée par le conseil d'administration du 18 juin 2008 sans que prennent part au vote les intéressés.

Actionnariat de Systar

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 30 juin 2008, plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, de 66,66% et de 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Au 30/06/2008	Actions	%	Droits de vote (1)	%
ACTIONNAIRES AGISSANT DE CONCERT	6 324 911	61,33	10 448 144	71,75
Dont Guy KUSTER	2 706 208	26,24	4 830 003	33,17
Dont Michèle FLASAQUIER	2 212 260	21,45	4 028 753	27,67
Dont Bernard BEAUCHAMP	179 858	1,74	359 716	2,47
Dont Bertrand BOUHOUB	466 723	4,54	467 723	3,21
Dont Philippe GUENAU	57 087	0,55	59 174	0,41
Dont SC Porres	702 775	6,82	702 775	4,83
Investisseurs Institutionnels et Public	3 146 121	30,51	3 273 210	22,48
Autodétention 2	841 097	8,16	841 097	3 273 210
TOTAL	10 312 129	100,00	14 562 451	100,00

(1) Montant total de droits de vote théorique correspondant au montant total des droits de vote, y compris les droits de vote attachés aux actions privées du droit de vote. Il est rappelé que les franchissements de seuils en droits de vote se calculent sur cette base.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

La capitalisation boursière fin juin 2008 était de 27,8 millions d'euros (cours au 30 juin 2008 : 2,70 euros).

Franchissements de seuil

Il n'y a pas eu de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2007-2008.

Eléments éventuels susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

La structure du capital de la société ainsi que les participations supérieures à 5 % du capital ou des droits de vote connues de la société figure dans le tableau ci-dessus.

Il n'existe pas de restrictions statutaires relatives à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes d'actionnaires. Plusieurs actionnaires représentant 61,33 % du capital et 71,75 % des droits de vote ont déclaré agir de concert.

Engagements collectifs de conservation « Dutreil » :

A des fins exclusivement fiscales et patrimoniales, certains actionnaires de la société SYSTAR ont signé en date du 9 mai 2006 deux pactes d'engagement collectif de conservation de titres conformément à l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, aux termes desquels ils se sont engagés à conserver collectivement :

- 3.700.001 actions pour le premier pacte, représentant ainsi 36,2% des droits financiers et 44,6 % des droits de vote à la date de signature.

- 2.500.001 actions pour le deuxième pacte, représentant ainsi 24,4% des droits financiers et 30,1 % des droits de vote à la date de signature.

² Actions privées de droits de vote

Ces engagements collectifs sont conclus pour une durée de 2 ans courant à compter de la date de signature de l'acte. Ils seront ensuite prorogés par périodes successives de 3 mois.

Ces engagements collectifs de conservation des titres ont été signés notamment par :

- Monsieur Guy KUSTER, en sa qualité de Président Directeur Général,
- Madame Michèle FLASAQUIER, en sa qualité de Directrice Générale Déléguée

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,

Les pouvoirs du conseil d'administration en matière d'émission d'actions sont décrits dans le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité annexé au présent rapport. Les pouvoirs du conseil en matière de programme de rachat d'actions sont décrits dans le présent rapport.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires. Les règles de nomination et de révocation des mandataires sociaux sont les règles légales.

Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

Il n'y a pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

Actions propres

Un nouveau programme d'achat a été autorisé par l'assemblée générale du 5 décembre 2007 et mis en œuvre par le conseil d'administration du 5 décembre 2007 (descriptif du programme diffusé le 23 novembre 2007). Les premiers achats ont été effectués à partir de décembre 2007 avec comme finalité la croissance externe.

	Au 30.06.07	Acquisitions	Cessions	Au 30.06.08
Nombre d'actions	657 620	183 477		841 097
% du capital	6,41%			8,16%
Prix d'acquisition (en milliers d'euros)	2 098	685		2 783
Cours de clôture (en euros)	4,29 €			2,70€
Valeur boursière (en milliers d'euros)	2 821			2 271
Cours moyen d'acquisition et ou de cession (en euros)		3,80		

Le montant total des frais de négociation s'est élevé à 4 301 euros

Droits de vote

Le nombre d'actions composant le capital de 3 093 638,70 euros au 30 juin 2008, est de 10 312 129 actions, dont 4 250 322 actions à droit de vote double.

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 1994 ayant attribué un droit de vote double aux actionnaires détenant des titres de la société en nominatif depuis 4 ans au moins, le nombre de droits de vote au 30 juin 2008 est de 14 562 451.

Au 30 juin 2008, la répartition des droits de vote est la suivante :

- Concert formé par : Guy Kuster, Michèle Flasaquier, Bernard Beauchamp, Bertrand Bouhour, Philippe Guénault, SC Porres 71,75 %
 - Investisseurs institutionnels, Public, Salariés et autodétention 28,25 %
- 100,00 %

Autorisation d'un programme de rachat d'actions par la société

Il est proposé à l'assemblée du 9 décembre 2008 de conférer au conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 1 000 157 actions.

Cette autorisation remplacerait l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 5 décembre 2007.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à la sixième résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale du 5 décembre 2007.
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Systar par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

Le prix maximum d'achat est fixé à 5 euros par action.

Compte tenu des titres auto détenus au 15 octobre 2008, le nombre maximal de titres susceptibles d'être achetés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat d'actions est de 467 960 actions. Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 2 339 800 euros (compte-tenu des actions propres déjà détenues).

Modification statutaire intervenue depuis la clôture

Suite à l'arrêté de capital lors du conseil d'administration du 18 septembre 2008, les statuts ont été modifiés comme suit :

Article 7 – Capital Social

Le premier paragraphe est remplacé par les dispositions suivantes, le second paragraphe restant inchangé :

"Le capital social est fixé à la somme de 3 000 472,50 euros divisé en 10 001 575 actions ordinaires de 0,30 euros de valeur nominale chacune entièrement libérée."

Proposition de modification statutaire

Il est proposé aux actionnaires de mettre les statuts de la société en harmonie avec la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et de modifier en conséquence et comme suit l'article 18 de ses statuts :

Article 18 - Droit de vote double

Le dernier alinéa est modifié comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans tous les cas prévus par la loi.

Commissaires aux Comptes

Les mandats de commissaires aux comptes titulaires de Ernst & Young et Audit et de Monsieur Pascal Ferron, ainsi que les mandats de commissaires aux comptes suppléants de Monsieur Gabriel Galet et de SCORE SARL ont été renouvelés lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2004, pour une nouvelle période de 6 exercices.

Mr Pascal FERRON ayant fait part de sa démission en sa qualité de commissaire aux comptes (à effet au 9 décembre 2008, à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle), en raison des règles de rotation dans les sociétés faisant appel public à l'épargne, la société SCORE SARL, commissaire aux comptes suppléant, est nommée commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Monsieur Jérôme Pernot sera nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement de SCORE SARL, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale du 9 décembre 2008, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Aucun autre mandat de commissaires aux comptes n'arrive à expiration avec la présente assemblée.

Les salariés

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article L 225-102 du code de commerce représentait 0 % du capital social de la société.

Mandataires

La composition du conseil d'administration de Systar SA est conforme aux recommandations en matière de gouvernement d'entreprise et comporte un membre indépendant en son sein.

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (225-102-1 al. 3)

Nom des mandataires	Mandat dans la société	Date de première nomination	Dernier Renouvellement	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*	
Guy KUSTER	Président directeur général Administrateur	06/03/87	30/11/06	AGO 2009		Systar Solutions	Pdt du Conseil de Surveillance
						Systar GmbH	Gérant
						Systar Ltd	Chairman of the board of directors
						Systar Inc.	Chairman and CEO
						Systar España	Administrateur unique depuis le 26/12/03
Michèle FLASAQUIER	Directrice générale déléguée Administrateur	06/03/87	30/11/06	AGO 2009		Systar Ltd	Administrateur
Bernard BEAUCHAMP	Administrateur	06/03/87	30/11/06	AGO 2009	employé	Systar Solutions	Membre du Conseil de Surveillance
						Systar Ltd	Administrateur
Jean-Paul BAILLY	Administrateur	06/03/87	30/11/06	AGO 2009	aucune	La Poste	Président
S.C. PORRES,	Administrateur	01/12/05	30/06/06	AGO 2008	aucune	Association du Moulin vert	Administrateur
						Foiril	Membre du Conseil de Surveillance

*quelle que soit la forme de la société, française ou étrangère

Renouvellement de la société civile PORRES en qualité d'administrateur

Il est proposé à l'assemblée générale de renouveler la société civile PORRES en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Jetons de présence

La société ne verse aucun jeton de présence à ses administrateurs dans le cadre de l'exercice de leur mandat. Il en va de même pour toutes les filiales.

Rémunérations versées aux mandataires (225-102-1)

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société						Dans les sociétés contrôlées			
	Rémunérations				Avantages en nature		Rémunérations		Avantages en nature	
	Au titre du mandat		Autres rémunérations							
	2007/08	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08	2006/07
Guy KUSTER	188	180		0	0	0	0	0	0	0
Michèle FLASAQUIER	188	180		0	0	0	0	0	0	0
Bernard BEAUCHAMP		0	128	124	0	0	0	0	0	0
S.C. PORRES		0		0	0	0	0	0	0	0
Jean-Paul BAILLY		0		0	0	0	0	0	0	0

Les montants sont exprimés en valeurs brutes, en milliers d'euros par exercice social. Les rémunérations de Guy Kuster et de Michèle Flasaquier comportent une part variable de 48 149 euros chacun pour l'exercice 2007/08 ; cette part variable qui sera versée au cours de l'exercice 2008-2009, est fonction de la croissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant consolidé réalisé au cours de l'exercice 2007-2008. Par ailleurs, les mandataires ne bénéficient d'aucun engagement correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à ceux-ci. Enfin, les mandataires n'ont pas reçu de rémunération ou avantage versés sous forme d'attribution de titres du capital, titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou de sociétés contrôlées.

Evénements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration du 18 septembre 2008 a décidé l'annulation de 310 554 actions autodétenues. Le capital social est de ce fait constitué de 10 001 575 actions à ce jour.

Conséquences environnementales de l'activité

De par son activité d'éditeur de logiciels, Systar n'est pas exposé à des risques environnementaux.

Conséquences sociales de l'activité

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après les conséquences sociales de l'activité de Systar.

L'effectif moyen du groupe incluant les sous-traitants détachés dans nos locaux s'élève à 139 personnes contre 111 personnes au cours de l'exercice précédent. Cette augmentation reflète la reprise du marché et notre volonté d'investissement pour l'avenir.

L'effectif au 30 juin 2008 se compose de 156 personnes réparties de la façon suivante :

- 145 personnes employées par le groupe Systar
- 11 sous traitants détachés dans nos locaux.

Cet effectif ne connaît pas de variations saisonnières.

Les 145 personnes employées par le groupe Systar se décomposent de la façon suivante :

- 38 femmes et 107 hommes,
- 143 cadres et 3 non cadres,
- 90 personnes travaillant en France et 55 dans les filiales étrangères,
- 140 personnes employées sous forme de contrat à durée indéterminée et 5 personnes ayant un contrat de travail à temps partiel.

La moyenne d'âge est de 38,5 ans (pour la France).

Les salariés des filiales étrangères ont des contrats de travail de droit local à l'exception de 2 salariés français qui ont un statut d'expatrié.

La durée de travail est de 35 heures hormis dans les filiales qui suivent la réglementation locale en matière de durée du temps de travail.

Systar veille à la stricte application des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il n'existe pas d'accord d'intéressement en place, ni d'accord de participation.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont conformes aux dispositions légales et n'appellent pas de remarque particulière.

Le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation est de 1,60%

Systar est soumise aux dispositions de la loi du 10 juillet 1987 instaurant une obligation d'emploi de 6% de personnes handicapées. La société ne remplit pas cette obligation et a donc versé au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008 une contribution d'un montant de 6 752 euros à l'AGEFIPH.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Comptes de la société mère Systar SA

En euros (sauf nombre d'actions et effectif)	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
*Capital social	3 060 617	3 070 345	3 070 345	3 075 028	3 093 638
*Nombre d'actions ordinaires existantes	10 202 055	10 234 486	10 234 486	10 250 094	10 312 129
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
*Chiffre d'affaires Hors Taxes	1 614 688	1 061 972	1 169 512	1 209 769	1 967 752
*Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	577 269	1 485 159	2 290 234	8 140 284	1 549 045
*Impôt sur les bénéfices (1)	-40 944	- 1 110 128	-772 492	-1 016 470	-688 222
*Participation des salariés due au titre de l'exercice					
*Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	369 745	1 358 807	1 637 574	2 111 138	1 181 325
*Résultat distribué : dividendes					
RESULTAT PAR ACTION (€) (3)					
*Résultat après impôt, participation mais avant amortissements et provisions	0,06	0,25	0,30	0,89	0,22
*Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	0,04	0,13	0,16	0,21	0,11
*Dividende net attribué à chaque action					
PERSONNEL (hors sous traitants)					
*Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	27	22	28	37	42
*Montant de la masse salariale de l'exercice	1 696 836	1 660 991	1 904 767	2 520 486	3 008 407
*Montants versés au titre des avantages sociaux	775 013	765 062	1 022 625	1 225 115	1 486 852

(1) Les montants négatifs d'impôt correspondent principalement au Crédit d'impôt recherche et incluent également pour les exercices 2004-2005 et 2005-2006, le produit d'intégration fiscale

Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches (articles L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)

Nom et prénom	Bernard BEAUCHAMP
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Administrateur
Nom de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Action SYSTAR ISIN FR0000052854
Nombre total d'instruments financiers cédés	Vente de 1 736 actions SYSTAR (27.09.07)
Prix moyen pondéré	3,873 €
Montant total des cessions	6 723,23 €
Nombre total d'instruments financiers cédés	Vente de 500 actions SYSTAR (28.09.07)
Prix moyen pondéré	3,84 €
Montant total des cessions	1 920,00 €
Nombre total d'instruments financiers cédés	Vente de 2 750 actions SYSTAR (18.10.07)
Prix moyen pondéré	3,81 €
Montant total des cessions	10 479,00 €
Nombre total d'instruments financiers cédés	Vente de 950 actions SYSTAR (19.10.07)
Prix moyen pondéré	3,84 €
Montant total des cessions	3 648,50 €
Nombre total d'instruments financiers cédés	Vente de 1 000 actions SYSTAR (24.10.07)
Prix moyen pondéré	3,85 €
Montant total des cessions	3 850,00 €
Nombre total d'instruments financiers cédés	Vente de 2 841 actions SYSTAR (17.12.07)
Prix moyen pondéré	3,51 €
Montant total des cessions	9 971,91 €
Nombre total d'instruments financiers cédés	Vente de 1 450 actions SYSTAR (22.04.08)
Prix moyen pondéré	3,29 €
Montant total des cessions	4 777,16 €
Nombre total d'instruments financiers cédés	Vente de 2 500 actions SYSTAR (23.04.08)
Prix moyen pondéré	3,30 €
Montant total des cessions	8 250,00 €
Nombre total d'instruments financiers cédés	Vente de 1958 actions SYSTAR (15.05.08)
Prix moyen pondéré	2,976 €
Montant total des cessions	5 826,28 €
Nombre total d'instruments financiers cédés	Vente de 1000 actions SYSTAR (15.05.08)
Prix moyen pondéré	2,07 €
Montant total des cessions	2070 €
Nombre total d'instruments financiers cédés	Vente de 1000 actions SYSTAR (15.05.08)
Prix moyen pondéré	2€
Montant total des cessions	2 000 €

Nom et prénom	Philippe GUENAU
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président du Directoire de Systar Solutions et membre du concert d'actionnaires de Systar SA
Nom de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Action SYSTAR ISIN FR0000052854
Nombre total d'instruments financiers cédés	Vente de 105 000 actions SYSTAR (09.11.07)
Prix moyen pondéré	3,78 €
Montant total des cessions	396 900,00 €
Nombre total d'instruments financiers acquis	Souscription de 55 000 actions SYSTAR (09.12.07)
Prix moyen pondéré	1,10 €
Montant total des acquisitions	60 500,00 €

Nom et prénom	Bertrand BOUHOIR
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président de Systar Inc.
Nom de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Action SYSTAR ISIN FR0000052854
Nombre total d'instruments financiers cédés	Vente de 1000 actions SYSTAR (01.08.07)
Prix moyen pondéré	3,96 €
Montant total des cessions	3 960 €
Nombre total d'instruments financiers cédés	Vente de 1000 actions SYSTAR (19.12.07)
Prix moyen pondéré	3,45 €
Montant total des cessions	3 450,00 €

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

En Euros	AGE	Echéances	Montant autorisé	Augmentations réalisées au cours de l'exercice 2007/2008	Autorisation résiduelle au 30/06/08
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques, primes	30/11/2006	29/01/2009	5 000 000	Néant	5 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	30/11/2006	29/01/2009		Néant	
Autorisation d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE	30/11/2006	29/01/2009	5% du capital social	Néant	5% du capital social
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	30/11/2006	29/01/2009	10% du capital	Néant	10% du capital
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	30/11/2006	29/01/2010	1/3 du capital sous réserve des options déjà attribuées	Néant	21,63% du capital compte tenu de toutes les options attribuées non encore levées en cours de validité

Résolutions à soumettre à l'assemblée générale

Les résolutions proposées par votre conseil d'administration portent sur :

A caractère ordinaire :

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2008,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2008,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Nomination de Monsieur Jérôme Pernot, commissaire aux comptes suppléant,
- Renouvellement de la société civile PORRES en qualité d'administrateur,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

A caractère extraordinaire :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes et bénéfiques,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression de droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, dans la limite de 10%, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L3332-18 et suivants du Code du Travail,
- Modification de l'article 18 des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

4.2. Projet de résolutions soumises à l'assemblée générale du 9 décembre 2008

Projets de résolutions

A caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2008 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par bénéfice (part du groupe) de 1 326 570 euros.

Seconde résolution - Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2008 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 1 181 324,71 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 7 511 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Troisième résolution - Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 181 324,71 euros au report à nouveau qui passerait ainsi à un solde débiteur de 2 587 546,31 euros à un solde débiteur de 1 406 221,60 euros.

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, il n'a pas été distribué de dividende.

Quatrième résolution - Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution - Nomination de Monsieur Jérôme Pernot, commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale, prenant acte de la démission de SCORE SARL en qualité de commissaire aux comptes suppléant et connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de nommer en remplacement Monsieur Jérôme Pernot, commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Il a déclaré accepter ses fonctions.

Sixième résolution – Renouvellement de la société civile PORRES en qualité d'administrateur

L'assemblée générale décide de renouveler la société civile PORRES en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution - Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la

limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 5 décembre 2007.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à la sixième résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale du 5 décembre 2007.
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Systar par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 5 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 2 339 800 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A caractère extraordinaire :

Huitième résolution – Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
- 2) Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme

d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

- 3) Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 5 000 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
- 5) confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en oeuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- 6) prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Neuvième résolution – Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- 2) Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5 000 000 €.

Sur ce montant s'impute le montant nominal global des actions émises en vertu de la dixième résolution.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

- 4) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1/a/ ci-dessus :
 - a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
 - b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés prévues par la loi et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
 - c/ décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution,

- 5) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
- 6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution – Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-129-2 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence:

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5 000 000 €.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la neuvième résolution.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, un droit de priorité conformément à la loi.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en oeuvre la délégation.
6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

7. Décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution.
8. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution – Délégation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le conseil d'administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée,
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente assemblée.
4. Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.

Douzième résolution – Délégation de compétence à donner de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L3332-19 et suivants du Code du travail :

- 1/ Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,
- 3/ Fixe à vingt six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation,
- 4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 5 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
- 5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L3332-25 et L3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Treizième résolution – Modification de l'article 18 des statuts

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration décide de mettre ses statuts en harmonie avec la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et de modifier en conséquence et comme suit l'article 18 de ses statuts :

Article 18 - Droit de vote double

Le dernier alinéa est modifié comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans tous les cas prévus par la loi

Quatorzième résolution - Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

4.3. Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2008

Bilan consolidé

(milliers d'euros)	30-juin-08	30-juin-07
Actif		
Immobilisations incorporelles (note 2)	5 880	5 179
Immobilisations corporelles (note 3)	491	428
Autres actifs financiers (note 4)	100	90
Impôts différés actifs (note 5)	1 081	680
ACTIFS NON COURANTS	7 552	6 377
Clients et comptes rattachés (note 6)	5 946	5 949
Autres créances et comptes de régularisation (note 7)	2 237	1 479
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	2 525	3 559
ACTIFS COURANTS	10 708	10 987
TOTAL DE L'ACTIF	18 260	17 364
Passif		
Capital	3 094	3 075
Primes	6 842	6 761
Réserves et résultat consolidés	996	-330
Titres de l'entreprise consolidante	- 2 782	- 2 098
Réserves de conversion	210	236
Capitaux propres (part du groupe) (note 9)	8 360	7 644
Intérêts minoritaires		
Total capitaux propres	8 360	7 644
Endettement financier, part à long terme (note 10)	163	133
Provisions non courantes (note 11)	736	684
PASSIF NON COURANT	899	817
Endettement financier, part à court terme (note 13)	155	172
Fournisseurs et comptes rattachés	1 487	1 065
Produits constatés d'avance (note 14)	4 151	3 785
Autres dettes (note 14)	3 208	3 881
PASSIF COURANT	9 001	8 903
TOTAL PASSIF	18 260	17 364

Compte de Résultat Consolidé

(milliers d'euros)	Exercice 2007/2008 du 01/07/07 au 30/06/08	Exercice 2006/2007 du 01/07/06 au 30/06/07
Chiffre d'affaires (note 16)	19 560	18 287
- Coût des produits vendus	-631	-577
Marge brute	18 929	17 710
- Frais commerciaux & marketing (note 17)	-13 082	-10 340
- Frais de recherche & développement (note 17)	-3 404	-2 746
- Frais généraux & administratifs (note 17)	-1 370	-1 774
- Autres charges et produits opérationnels courants (note 17)	-52	-381
Résultat opérationnel courant	1 021	2 469
Autres produits et charges opérationnels non courants (note 18)	-2	-551
Résultat opérationnel (note 16)	1 019	1 918
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	71	33
Coût de l'endettement financier brut	-86	-26
Coût de l'endettement financier net (note 19)	-15	7
Autres produits et charges financiers (note 20)	-79	-160
Impôt (note 21)	402	581
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	1 327	2 346
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 327	2 346

Nombre moyen d'actions

10 286 570

10 241 074

Résultat par action

0,129 €

0,229 €

Nombre moyen d'actions après dilution

11 051 207

11 105 654

Résultat dilué par action

0,120 €

0,211 €

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES POUR LES EXERCICES DE 12 MOIS CLOS LE 30 JUIN 2007 ET LE 30 JUIN 2008

(en milliers d'euros)	2007/2008 12 mois du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	2006/2007 12 mois du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
1. Opérations d'exploitation :		
Résultat net de l'ensemble consolidé (y compris intérêts minoritaires)	1 327	2 346
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles sur actif circulant)	2 667	2 786
Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie	- 297	0
(Gains)/pertes latents liés aux variations de juste valeur		-17
(Plus)/moins values de cession d'actifs (1)	2	570
Charges liées aux options de souscription d'actions	25	18
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	3 724	5 703
Coût de l'endettement financier net	15	10
Charge d'impôt (y compris les impôts différés)	- 402	-581
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 337	5 132
Impôts versés		
Variation des créances d'exploitation	- 178	-639
Variation des dettes d'exploitation	138	892
Variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	- 40	253
Flux nets de trésorerie liés à l'exploitation :	3 297	5 385
2. Opérations d'investissement :		
Décaissements liés aux frais de développement activés	- 3 447	-3 115
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 237	-239
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	0	17
Variation des prêts et avances consentis	-10	-9
Subventions d'investissement reçues		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 3 694	-3 446
3. Opérations de financement :		
Sommes reçues lors d'augmentations de capital (conversion d'options de souscription d'actions)	75	22
(Rachat)/revente d'actions propres	- 684	-1 075
Variation de l'endettement financier à long terme	30	-35
Variation de l'endettement financier à court terme	- 9	-1
Intérêts financiers nets versés	- 15	-10
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement :	- 603	-1 099
Incidence des variations de cours des devises	- 26	121
4. Variation de la trésorerie :	- 1 026	1 061
Trésorerie à l'ouverture	3 417	2 356
Trésorerie à la clôture (nette des concours bancaires)	2 391	3 417

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice ou de la période	« Autres »			Totaux capitaux propres
					Réserves de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Total « autres »	
Situation au 01/07/2006	3 070	6 725	- 4 193	1 501	124	- 1 023	- 899	6 204
Retraitement des options de souscription d'actions		18						18
Levée d'options de souscription d'actions	5	18						23
Distribution de dividendes			-1					-1
Rachat des titres Systar France			-2					-2
Reclassement de provisions			19					19
Écarts de conversion					112		112	112
(Acquisition) cession de titres d'autocontrôle						-1 075	-1 075	-1 075
Résultat de l'exercice - Part du g				2 346				2 346
Affectation du résultat de l'exerc précédent			1 501	- 1 501				0
Situation au 30/06/2007	3 075	6 761	- 2 676	2 346	236	- 2 098	- 1 862	7 644
Retraitement des options de souscription d'actions		25						25
Levée d'options de souscription d'actions	19	56						75
Autres opérations			- 1					- 1
Écarts de conversion					- 26		- 26	- 26
(Acquisition) cession de titres d'autocontrôle						- 684	- 684	- 684
Résultat de l'exercice - Part du g				1 327				1 327
Affectation du résultat de l'exerc précédent			2 346	- 2 346				0
Situation au 30/06/2008	3 094	6 842	- 331	1 327	210	- 2 782	- 2 572	8 360

Annexe aux comptes consolidés

I NOTES PRELIMINAIRES

En date du 18 septembre 2008, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de Systar. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 9 décembre 2008.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Systar est un groupe international dont la maison mère est en France. Systar développe et commercialise des progiciels qui aident les entreprises à optimiser et fiabiliser leurs processus critiques et l'infrastructure informatique qui les sous-tend. Systar évolue sur le marché du BAM (Business Activity Monitoring) et s'adresse essentiellement aux grandes entreprises, administrations et banques. Le groupe compte 2 sociétés en France, 3 dans le reste de l'Europe et 1 en Amérique du Nord.

DECLARATION DE CONFORMITE

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes d'informations financières internationales, les comptes consolidés du groupe Systar au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008 sont établis selon les normes comptables internationales IAS /IFRS applicables au 30 juin 2008 telles qu'approuvées par l'Union européenne.

La préparation des états financiers en normes IFRS au 30 juin 2008 repose sur les normes et interprétations publiées à cette date, adoptées par l'Union européenne et sur les options retenues par Systar.

Aucune norme dont l'application était possible par anticipation n'a été adoptée par Systar sur l'exercice clos le 30 juin 2008.

Ils comprennent, à titre comparatif, des données relatives à l'exercice clos le 30 juin 2007 et retraitées selon les mêmes règles.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés comprennent les sociétés suivantes dans lesquelles le pourcentage de contrôle détenu directement ou indirectement par Systar SA était le suivant au 30 juin 2008 :

Sociétés implantées en France :	Méthode de consolidation :	Adresse du siège :
Systar SA	Société mère	171, Bureaux de la Colline 92213 Saint-Cloud cedex SIREN : 329.222.806
100% de Systar Solutions S.A.	Intégration globale	171, Bureaux de la Colline 92213 Saint-Cloud cedex SIREN : 438.097.008
Sociétés implantées à l'étranger :		
Grande Bretagne 100% de Systar Ltd	Intégration globale	The Old Rectory Mill Lane, SG 19 2AT Tempsford, Sandy (proximité Londres)
Allemagne 100% de Systar GmbH	Intégration globale	Mergenthalerallee 79-81 D-6236 Eschborn (proximité Francfort)
Etats-Unis 99,75% de Systar Inc.	Intégration globale	8618 Westwood center Drive suite 240 Vienna VA 22182 (proximité Washington D.C.)
Espagne 100% de Systar España Software S.L.	Intégration globale	Fernando El Santo 15 28010 Madrid

II REGLES ET METHODES COMPTABLES

II.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Systar SA et de ses filiales. Les filiales sont consolidées depuis leur date de création ou d'acquisition qui correspond à la date à laquelle le groupe en a eu le contrôle et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque Systar détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les états financiers des sociétés composant le groupe sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Les incidences des transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

II.2 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ET DES TRANSACTIONS LIBELLEES EN MONNAIE ETRANGERE

Conversion des états financiers exprimés en devises étrangères

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de la période clôturée. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "réserves de conversion des capitaux propres consolidés".

Opérations en devises étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Tous les écarts sont comptabilisés en résultat à l'exception des éléments qui en substance font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères comptabilisés dans les capitaux propres. Les éléments monétaires entre les sociétés du groupe dont le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible constituent en substance une part de l'investissement net.

II.3 REGLES DE PRESENTATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Les actifs et passifs sont classés en éléments courants et non-courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du groupe ainsi que la trésorerie disponible et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

La présentation du compte de résultat par fonctions a été choisie.

La différence entre le résultat opérationnel et le résultat opérationnel courant est constitué des autres produits et charges opérationnels qui ne comprennent que des éléments en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents, de montant particulièrement significatif, généralement repris dans la communication financière.

Par ailleurs, le coût de l'endettement financier net est présenté séparément. Il comprend les charges d'intérêt, les charges liées à l'affacturage et les plus-values sur valeurs mobilières de placement.

II.4 ACTIFS INCORPORELS

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de logiciels et pour lesquels les critères d'activation sont remplis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Les frais de développement

sont activés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement comprennent les salaires et charges sociales des ingénieurs de développement (basés sur des feuilles de temps individuelles et mensuelles) et les coûts liés relatifs aux lignes de produits OmniVision et BusinessBridge. Les frais immobilisés correspondent aux coûts supportés pendant les phases de programmation et de tests, à l'exclusion des phases d'analyse préalable et de lancement et sont constitués des salaires et charges directes relatifs à ces développements dès que le groupe a suffisamment de visibilité sur les moyens de les finaliser et de les commercialiser.

Ces frais de développement sont amortis à partir de leur réalisation sur la durée de vie prévue du projet (6 ans pour le noyau technologique et 4 ans pour les programmes de présentation des résultats). Les durées d'amortissement sont revues à chaque clôture annuelle.

A chaque clôture, la valeur de réalisation de chaque gamme de produits est appréciée par rapport à la durée de vie des produits ainsi que leurs perspectives de ventes futures qui permettent de penser qu'il n'y a pas lieu de procéder à des amortissements complémentaires.

Les frais de développement ne correspondant pas aux critères d'activation et les frais de recherche sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes au fur et à mesure de leur engagement.

II.5 ACTIFS CORPORELS

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- agencements, installations: 10 ans
- matériel de bureau et informatique: 3 à 4 ans
- mobilier: 10 ans

II.6 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La valeur comptable de l'actif d'impôt différé est revue à chaque clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

II.7 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur les créances correspondantes.

Lorsque la société procède à l'affacturage de créances clients, celles-ci sont maintenues dans les poste "clients" et le montant des créances ayant fait l'objet d'un tirage figure dans le poste "endettement financier".

II.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur comme les SICAV monétaires.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Etant évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs de ces actifs sont déterminées principalement par référence au prix de marché.

II.9 ACTIONS PROPRES

Toutes les actions propres détenues par le groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de la cession des actions d'autocontrôle et l'impôt correspondant sont imputés directement dans les capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

II.10 PRESENTATION DES INTERETS MINORITAIRES

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée sont imputées aux Capitaux propres Part du groupe dans la mesure où les minoritaires n'ont pas une obligation irrévocable de compenser les pertes par un investissement complémentaire.

II.11 AVANTAGES DU PERSONNEL - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la période d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les indemnités légales et conventionnelles de départ à la retraite sont le seul régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du groupe Systar.

II.12 PROVISIONS NON COURANTES

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions pour litige font l'objet d'une analyse cas par cas et correspondent à l'évaluation du risque faite par la direction de Systar et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs.

II.13 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et des coûts associés dépendent de la nature des contrats signés avec les clients :

- Les cessions de droits d'utilisation de logiciels sont constatées en chiffre d'affaires lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu au moment de l'expédition du produit. Lorsqu'une cession de droits d'utilisation de logiciels inclut une période de garantie, le chiffre d'affaires affecté à cette garantie est enregistré prorata temporis sur la durée de la période correspondante.
- Les prestations de maintenance sont reconnues en chiffre d'affaires prorata temporis sur la durée du contrat.
- Les prestations de services (assistance, formation...) sont comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la réalisation des prestations, selon la méthode de l'avancement. Si ces prestations font l'objet d'un forfait, une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée.

II.14 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

L'application de la norme IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions*, concerne uniquement les options de souscription d'actions accordées au personnel. La juste valeur des options octroyées, considérée comme un complément de rémunération est comptabilisée en charge.

Suivant la faculté offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 30 juin 2005 ont été prises en compte.

Le coût d'attribution des options est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciés à la date d'attribution. La détermination de la juste valeur de ces options a été effectuée en appliquant un modèle de type Black & Scholes, corrigé pour tenir compte de l'indisponibilité des options pendant plusieurs années après leur attribution. Cette juste valeur n'est pas revue pendant la durée de validité des options.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir les droits. Cette comptabilisation est faite par imputation sur les Charges de personnel, la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, dans le compte de Primes d'émission. La charge est étalée linéairement entre la date d'octroi et la date d'acquisition des droits.

II.15 PRESENTATION DU CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Le crédit d'impôt recherche a été considéré comme relevant de la norme IAS 20 *Subventions publiques*. La part du crédit impôt recherche affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles est comptabilisée en diminution de cet actif. Le produit est comptabilisé en "*Autres charges et produits d'exploitation*" au fur et à mesure de l'amortissement des actifs incorporels auxquels il est rattaché.

Le produit de crédit impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en "*Autres charges et produits d'exploitation*".

II.16 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les bons et options dilutifs en circulation à la clôture, et dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen annuel de l'action

II.17 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagé dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Systar a retenu les secteurs géographiques comme premier niveau d'information et les secteurs d'activité comme deuxième niveau.

II.18 ESTIMATIONS ET HYPOTHESES COMPTABLES

La présentation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes notamment lors de l'évaluation des engagements en matière de retraite (note 11).

III - NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN CONSOLIDE (en milliers d'euros, sauf indications contraires)

Note 1 - Information sectorielle par zone géographique

Les actifs et passifs sectoriels sont déterminés après élimination des soldes et des transactions intragroupe.

(En milliers d'euros)	30 juin 2008	France	Autres pays d'Europe	Etats-Unis
Immobilisations incorporelles	5880	5878		2
Immobilisations corporelles	491	414	23	54
Autres actifs financiers	100	64	26	10
Impôts différés actifs	1081	1081		
ACTIFS NON COURANTS	7552	7437	49	66
Clients et comptes rattachés	5946	4206	1330	410
Autres créances et comptes de régularisation	2237	2202	8	27
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2525	1290	440	795
ACTIFS COURANTS	10708	7698	1779	1231
Endettement part à long terme	163	163		
Provisions non courantes	736	736		
PASSIFS NON COURANTS	899	899		
Endettement financier à court terme	155	155		
Fournisseurs et comptes rattachés	1487	1290	47	150
Autres dettes et comptes de régularisation	7359	5539	793	1027
PASSIFS COURANTS	9001	6984	840	1177

(En milliers d'euros)	30 juin 2007	France	Autres pays d'Europe	Etats-Unis
Immobilisations incorporelles	5 179	5 176		3
Immobilisations corporelles	428	349	24	55
Autres actifs financiers	90	62	14	14
Impôts différés actifs	680	680		
ACTIFS NON COURANTS	6 377	6 267	38	72
Clients et comptes rattachés	5 949	4 739	943	267
Autres créances et comptes de régularisation	1 479	1 430	42	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 559	2 236	1 157	166
ACTIFS COURANTS	10 987	8 405	2 142	440
Endettement part à long terme	133	133		
Provisions non courantes	684	684		
PASSIFS NON COURANTS	817	817	0	0
Endettement financier à court terme	172	172		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 065	996	-1	70
Autres dettes et comptes de régularisation	7 666	6 099	864	703
PASSIFS COURANTS	8 903	7 267	863	773

Note 2 - Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	30.06.06	Augmen- tation	Diminu- tion	Impact de la variation des taux de change	30.06.07	Augmen- tation	Diminu- tion	Impact de la variation des taux de change	30.06.08
Frais de développement	13 527	3 115	-4 112		12 530	3 447	-2 516		13 461
Autre immobilisations incorporelles	303	20		-2	321	37		-7	351
Crédit d'impôt recherche	-310	-156			-466	-273			-739
Total	13 520	2 979	-4 112	-2	12 385	3 211	-2 516	-7	13 073
Amortissements									
Frais de développement	8 072	2 383	-3 560		6 895	2 483	-2 516		6 862
Autre immobilisations incorporelles	292	20		-2	310	26		-5	331
Total	8 364	2 403	-3 560	-2	7 205	2 509	-2 516	-5	7 193
Valeurs nettes	5 156	576	-552	0	5 180	702	0	-2	5 880

Les frais de développement immobilisés correspondent aux "logiciels mères" utilisés par Systar comme moyen d'exploitation, dont les reproductions sont vendues, et qui sont à l'origine de la majorité des ventes de Systar.

Ces immobilisations portent sur les lignes de produits suivantes : OmniVision et BusinessBridge (produits lancés en 1997) et sur Tornado, nouvelle plateforme technologique qui permettra de faire évoluer OmniVision et BusinessBridge vers des logiciels toujours plus puissants, ouverts, adaptables et faciles à enrichir. Pour ces lignes de produits, la réussite technique et commerciale est confirmée soit par des ventes (perpétuelles) soit par des contrats de longue durée sur 5 à 10 ans.

La répartition géographique des immobilisations incorporelles est présentée en note 1 « information sectorielle ».

La répartition par secteur d'activité des actifs immobilisés incorporels est présentée dans la note 3 « immobilisations corporelles ».

Par ailleurs, les frais de développement entièrement amortis ont été sortis de l'actif.

Note 3 - Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	30.06.06	Augmen- tation	Diminu- tion	Impact de la variation des taux de change	30.06.07	Augmen- tation	Diminu- tion	Impact de la variation des taux de change	30.06.08
Matériel informatique et mobilier de bureau	956	148	-162	-11	931	200	-13	-34	1084
Agencements et installations	37	169			206	10			216
Véhicules	0				0				0
Immobilisations en cours	98	-98			0				0
Total	1 091	219	-162	-11	1 137	210	-13	-34	1300
Amortissements									
Matériel informatique et mobilier de bureau	718	100	-143	-8	667	115	-11	-25	746
Agencements et installations	23	19			42	21			63
Véhicules	0				0				0
Total	741	119	-143	-8	709	136	-11	-25	809
Valeurs nettes	350	100	-19	-3	428	74	-2	-9	491

La valeur brute des immobilisations corporelles figurant au bilan et complètement amorties représente un montant de 441 milliers d'euros.

La répartition géographique des immobilisations corporelles est présentée en note 1 « information sectorielle ».

La répartition par secteur d'activité des actifs corporels et incorporels immobilisés (en valeur nette) se présente de la manière suivante au 30 juin 2008 :

(en milliers d'euros)	Total	Ventes de licences de logiciels	Maintenance	Services et divers
Immobilisations incorporelles	5 880	2 763	1 882	1 235
Immobilisations corporelles	491	231	157	103
TOTAL	6 371	2 994	2 039	1 338

La répartition sectorielle des acquisitions d'actifs sur l'exercice se présente de la manière suivante :

Par zone géographique

(en milliers d'euros)	Total	Sociétés françaises	Autres sociétés d'Europe	Amérique du Nord
Immobilisations incorporelles	2 640	2 635		5
Immobilisations corporelles	210	169	10	31
Acquisition d'actifs	2 850	2 804	10	36

Par secteurs d'activité

(en milliers d'euros)	Total	Ventes de licences de logiciels	Maintenance	Services et divers
Immobilisations incorporelles	2 640	1 241	845	554
Immobilisations corporelles	210	99	67	44
Acquisition d'actifs	2 850	1 340	912	598

Note 4 - Autres actifs financiers

Valeurs brutes	01.07.07	Augmentation	Diminution	30.06.08
Dépôts et cautionnements (loyers d'avance)	90	10	4	100

Note 5 – Impôts différés

Le solde net des impôts différés, composé uniquement d'impôts différés actifs pour 1 081 milliers d'euros se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30.06.2007	Impact sur le résultat	Au 30.06.2008
Impôts différés actifs:			
liés aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	93	8	101
liés aux autres différences temporaires	120	12	132
Liés aux déficits	467	381	848
IMPOTS DIFFERES FRANCE	680	401	1 081

L'ensemble des déficits reportables de la société française Systar Solutions et des déficits d'intégration fiscale ont été activés suite aux restructurations juridiques opérées au cours de l'exercice permettant notamment d'estimer que ces déficits seront imputés sur des bénéfices futurs.

Les impôts différés actifs sur les pertes fiscales non utilisées par les filiales étrangères n'ont pas été comptabilisés. La direction a estimé qu'il était difficile de déterminer de manière fiable qu'il existerait des bénéfices futurs sur lesquels ces déficits pourront être imputés.

Les déficits reportables non activés au 30 juin 2008 sont les suivants (en milliers d'euros) :

* Systar Spain :	52
* Systar Inc. :	1 997
* Systar Ltd :	1 178
* Systar GmbH :	180
Soit au total pour le groupe :	3 407

Note 6 - Clients et comptes rattachés

	30.06.08	30.06.07
Créances clients	5 398	5 852
Créances cédées au factor	0	0
Valeur brute	5 398	5 852
Provision pour dépréciation	0	-8
Valeur nette	5 398	5 844
Factures à établir	548	105
Total	5 946	5 949

Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an.

Note 7 - Autres créances et comptes de régularisation

	30.06.08	30.06.07
TVA à récupérer	299	553
Créance sur l'Etat (1)	1 766	722
Subvention à recevoir	19	19
Avances aux salariés	2	1
Avance fournisseur	8	
Divers	26	2
Charges constatées d'avance	117	182
Total	2 237	1 479

(1) Ce poste inclut des créances de crédit impôt recherche dont le montant brut s'élève à 1 927K€. Les créances liées aux crédits impôt recherche de Systar SA de 2001 et 2004 ont été partiellement remises en cause par l'administration fiscale, pour un montant de 132 K€. La société conteste les montants remis en cause par l'administration fiscale. Cependant, elle a décidé par prudence de les provisionner en totalité.

Note 8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30.06.08	30.06.07
Juste valeur des équivalents de trésorerie	0	1 686
Comptes bancaires	2 525	1 873
Total	2 525	3 559

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires.

Note 9 – Informations sur le capital social de Systar SA**9.1 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE SYSTAR SA**

Au 30 juin 2008, le capital de Systar s'élève à 3 093 638,70 euros et est composé de 10 312 129 actions d'un montant nominal de 0,3 €.

Au cours de l'exercice 2007-2008, 62 035 options de souscription d'actions ont été exercées par les salariés de Systar.

Par ailleurs, après la clôture de l'exercice, 310 554 titres pour un montant de 93 166,20 € ont été annulé par décision du conseil d'administration du 18 septembre 2008.

9.2 CAPITAL POTENTIEL

61 149 options sont devenues caduques au cours de l'exercice 2007/2008, 33 134 se rapportent au plan 2006, les autres, 28 015, dépendent du plan 1999.

57 000 options ont été attribuées sur l'exercice 2007/2008 : toutes relatives au plan 2006 dont 24 000 options soumises à la réalisation d'objectifs au 30 juin 08 sont devenues caduques.

62 035 options (7 035 du plan 99 et 55 000 du plan 2003) ont été exercées sur l'exercice.

Option de souscription et d'achats d'actions exerçables au 30 juin 2008

	Date du Conseil d'attribution	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options en vigueur	Nombre d'actions correspondantes	Prix d'exercice unitaire en euros	% du capital
Plan 1999	15/10/1999	14/10/2009	11	88 367	88 367	4,38	0,86%
	04/01/2000	03/01/2010	4	8 636	8 636	8,66	0,08%
	02/05/2000	01/05/2010	1	1 029	1 029	23,30	0,01%
	25/07/2000	24/07/2010	8	6 378	6 378	22,38	0,06%
	09/07/2001	08/07/2011	20	26 562	26 562	7,10	0,26%
	22/10/2001	21/10/2011	5	163 440	163 440	4,07	1,58%
	18/01/2002	17/01/2012	6	12 233	12 233	3,64	0,12%
	28/11/2002	27/11/2012	14	48 493	48 493	1,44	0,47%
	26/02/2003	25/02/2013	10	97 042	97 042	1,05	0,94%
Sous Total Plan 1999				452 180	452 180		4,38%
Plan 2003	08/12/2003	07/12/2009	3	398 333	398 333	1,10	3,86%
	03/03/2005	02/03/2011	2	40 000	40 000	2,47	0,39%
	01/12/2005	01/12/2011	1	5 000	5 000	2,67	0,05%
	07/02/2006	06/02/2012	2	4 440	4 440	2,67	0,04%
	21/09/2006	20/09/2012	1	5 000	5 000	3,61	0,05%
	30/11/2006	29/11/2012	2	20 000	20 000	4,14	0,20%
Sous Total Plan 2003				472 773	472 773		4,59%
Plan 2006	05/06/2007	04/06/2013	1	16 666	16 666	3,96	0,16%
	25/09/2007	24/09/2013	6	33 000	33 000	3,64	0,32%
Sous Total Plan 2006				49 666	49 666		0,48%
Total Plans 1999 + 2003 + 2006				974 619	974 619		9,45%

a- Plan d'options du 15 octobre 1999

- ce plan est venu à expiration le 18 novembre 2003
- le nombre d'options attribuées sur ce plan et non encore exercées correspond à 452 180 actions, soit 4,38% du capital
- ces options sont exerçables entre le 14 octobre 2000 et le 25 février 2013, sur la base du cours de clôture de la veille de la décision du conseil d'administration qui a attribué ces options (cours ajusté, conformément à la loi, suite aux augmentations de capital du 12 mai 2002 et 18 novembre 2003) sans que ce prix soit inférieur à 95 % de la moyenne des prix de vente à la clôture durant les 20 jours de cotation précédant l'attribution de ces options.

b- Plan d'options du 8 décembre 2003

- ce plan est venu à expiration le 30 novembre 2006
- le nombre d'options attribuées sur ce plan et non encore exercées correspond à 472 773 actions soit à 4,59% du capital
- ces options sont exerçables entre le 8 décembre 2003 et le 29 novembre 2012, sur la base de 95% de la moyenne des prix de vente à la clôture durant les 20 jours de cotation précédant l'attribution de ces options.

c- Plan d'options du 30 novembre 2006

- le nombre d'options attribuées sur ce plan et non encore exercées correspond à 49 666 actions soit à 0,48% du capital
- ces options sont exerçables entre le 5 juin 2008 et le 24 septembre 2013, sur la base de 95% de la moyenne des prix de vente à la clôture durant les 20 jours de cotation précédant l'attribution de ces options.

Au total sur les trois plans 1999, 2003 et 2006, les options attribuées et non encore exercées au 30 juin 2008 s'élevaient à 974 619 actions soit 9,45% du capital et le nombre d'options restant attribuables à la même date s'élève à 2 230 947 actions, soit 21,63% du capital.

Au 30 juin 2008, le cours de l'action Systar s'élevait à 2,70 euros.

Les hypothèses de juste valeur sont :

	Prix de l'action	Prix d'exercice	Durée de l'option	Taux sans risque
28/11/2002	1,57 €	1,44 €	3650 jours	4,20%
26/02/2003	0,98 €	1,05 €	3650 jours	4,00%
08/12/2003	1,26 €	1,10 €	2190 jours	3,90%
03/03/2005	3,10 €	2,47 €	2190 jours	3,295%
01/12/2005	2,56 €	2,67 €	2190 jours	3,295%
07/02/2006	2,80 €	2,67 €	2190 jours	3,295%
21/09/2006	3,90 €	3,61 €	2190 jours	3,295%
30/11/2006	4,20 €	4,14 €	2190 jours	3,63%
05/06/2007	4,10 €	3,96 €	2190 jours	4,46%
25/09/2007	3,73 €	3,64 €	2190 jours	4,60%

Le taux de dividendes est nul.

La volatilité est stable à 30% pour les différentes attributions.

9.3 – TITRES DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE

Actions propres - Mouvements de la période :

	Au 30.06.07	Acquisitions	Cessions	Au 30.06.08
Nombre d'actions	657 620	183 477		841 097
% du capital	6,42%			8,16%
Prix d'acquisition (en milliers d'euros)	2 098	685		2 783
Cours moyen d'acquisition et de cession (en euros)				
Cours de clôture (en euros)	4,29 €			2,70 €
Valeur boursière (en milliers d'euros)	2 821			2 271

Les titres ci-dessus sont des actions Systar achetées directement par la société.

Note 10 – Endettement, part à long terme

(en milliers d'euros)	Échéance				
	30.06.07	30.06.08	30.06.09	30.06.10	ultérieur
Coface	113	163		163	
Emprunts auprès des établissements de crédits	20				
Divers					
TOTAL	133	163		163	

Note 11 – Provisions non courantes

	30.06.07	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	30.06.08
Provision pour engagements de retraite	279	23			302
Provision crédit d'impôt recherche	405				405
Provision pour litige salarial		29			29
TOTAL	684	52			736

Provision pour engagement de retraite:

Les indemnités légales et conventionnelles concernant la France sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent, en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à l'IAS 19. Le montant des paiements futurs inclut les modifications de l'article 16 de la convention SYNTEC intervenues en juillet 2004 à la suite de négociations avec les partenaires sociaux.

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative de l'employeur à 65 ans et tient compte d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par tranche d'âge et des tables de mortalité INSEE 1998-2000 par sexe. Le taux d'actualisation retenu s'élève à 6,50%.

Provision crédit impôt recherche:

Les créances liées aux crédits impôt recherche de Systar Solutions (anciennement Webgalaxis) de 2001, 2002 et 2004 ont été partiellement remises en cause par l'administration fiscale, pour un montant de 405 K€. La société conteste les montants remis en cause. Cependant, elle a décidé par prudence de les provisionner en totalité.

Note 12 – Provisions courantes

	30.06.07	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	30.06.08
Provision pour litiges et autres risques	0				0

Note 13 – Endettement part à court terme

(en milliers d'euros)	30.06.08	30.06.07
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à court terme	21	30
Concours bancaires courants	134	142
Tirages sur créances affacturées		
Total	155	172

Note 14 – Produits constatés d'avance et autres dettes

	30.06.08	30.06.07
Produits constatés d'avance		
Licences		20
Maintenance à constater en chiffre d'affaires sur les périodes suivantes	3 386	3 395
Maintenance applicative et autres services	765	346
Subventions		24
Total	4 151	3 785
Autres dettes		
Personnel	1 120	1 535
Organismes sociaux	975	869
TVA	860	1 268
Taxes	246	170
Dettes Diverses	7	39
Total	3 208	3 881

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN MILLIERS D'EUROS, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES)

Note 15 – Information sectorielle par zone géographique

Les produits et charges sectoriels sont déterminés après élimination des soldes et des transactions intragroupe.

(En milliers d'euros)	Exercice 2007/2008 du 01/07/07 au 30/06/08	Sociétés françaises	Autres sociétés d'Europe	Amérique du Nord
Chiffre d'affaires	19 560	12 005	2 769	4 786
- Coûts des produits vendus	-631	-623	-8	
Marge brute	18 929	11 382	2 761	4 786
- Frais commerciaux & marketing	-13 082	-7188	-1 937	-3 957
- Frais de recherche & développement	-3 404	-3064		-340
- Frais généraux & administratifs	-1 370	-661	-33	-676
- Autres charges et produits opérationnels courants	-52	-39	-13	
Résultat opérationnel courant	1 021	430	778	-187
Autres produits et charges opérationnels non courants	-2	-2		
Résultat opérationnel	1 019	428	778	-187
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	71	63	6	2
Coût de l'endettement financier brut	-86	-84	-2	
Coût de l'endettement financier net	-15	-21	4	2
Autres produits et charges financiers	-79	-104	25	
Impôt	402	402		
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	1 327	705	807	-185
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 327	705	807	-185

(En milliers d'euros)	Exercice 2006/2007 du 01/07/06 au 30/06/07	Sociétés françaises	Autres sociétés d'Europe	Amérique du Nord
Chiffre d'affaires	18 287	11 807	3 317	3 163
- Coûts des produits vendus	-577	-564	-13	
Marge brute	17 710	11 243	3 304	3 163
- Frais commerciaux & marketing	-10 340	-5 812	-1 498	-3 030
- Frais de recherche & développement	-2 746	-2 495		-251
- Frais généraux & administratifs	- 1 774	-1 101	-33	-640
- Autres charges et produits opérationnels courants	-381	-381		
Résultat opérationnel courant	2 469	1 454	1 773	-758
Autres produits et charges opérationnels non courants	-551	-551		
Résultat opérationnel	1 918	903	1 773	-758
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	33	22	4	7
Coût de l'endettement financier brut	-26	-25	-1	
Coût de l'endettement financier net	7	-3	3	7
Autres produits et charges financiers	-160	-160		
Impôt	581	581		
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	2 346	1 321	1 776	-751
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 346	1 321	1 776	-751

Note 16 - Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par secteur d'activité

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	2007/2008		2006/2007	
Ventes de licences de logiciels	9 131	47%	8 788	48%
Maintenance	6 349	32%	5 526	30%
Services et divers	4 080	21%	3 973	22%
Total	19 560	100%	18 287	100%

Résultat opérationnel (en milliers d'euros)

Ventes de licences de logiciels (1)	- 583	- 1 171
Maintenance	2 384	2 314
Services et divers	- 782	775
Total	1 019	1 918

(1) Le résultat opérationnel 2006/2007 tient compte d'une charge non récurrente de 572 milliers d'euros.

Note 16 bis - Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par ligne de produits

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	2007/2008		2006/2007	
BAM (1)	19 547	100%	18 270	100%
Systèmes centraux	13	NS	17	NS
Total	19 560	100%	18 287	100%

Résultat opérationnel (en milliers d'euros)

BAM (1)	1 010	1 908
Systèmes centraux	9	10
WebGalaxis	0	0
Total	1 019	1 918

(1) BAM : Business Activity Monitoring

Note 17 - Charges opérationnelles

	2007/2008 (12 mois)	2006/2007 (12 mois)
Frais commerciaux et marketing		
* Charges de personnel (1)	-9 554	-7 636
* Autres charges d'exploitation	-3 399	-2 659
* Dotations aux amortissements (2)	-113	-78
* Dotations et reprises de provision pour risques et charges	-16	33
Total	-13 082	-10 340
Frais de recherche et développement		
* Charges de personnel (1)	-3 352	-2 630
* Autres charges d'exploitation	-1 192	-916
* Dotations aux amortissements (2)	-40	-27
* Dotations et reprises de provisions pour risques et charges	-6	12
* Production immobilisée	3 447	3 115
Solde : dépenses maintenues en charges	-1 143	-446
* Dotations aux amortissements des frais de R&D	-2 261	-2 300
Total	-3 404	-2 746
Frais généraux et administratifs		
* Charges de personnel (1)	-1 000	-1 310
* Autres charges d'exploitation	-356	-457
* Dotations aux amortissements (2)	-12	-13
* Dotations et reprises de provision pour risques et charges	-2	6
Total	-1 370	-1 774
Produits et charges non incorporables		
Total	-53	-381
Récapitulation :		
* Charges de personnel (1)	-13 907	-11 576
* Autres charges d'exploitation	-4 947	-4 032
* Dotations aux amortissements (2)	-164	-118
* Production immobilisée	3 447	3 115
* Dotations aux amortissements des frais de R&D	- 2 261	-2 300
* Dotations et reprises de provisions pour risques d'exploitation et autres *	-24	-330
TOTAL	-17 856	-15 241

(1) Salaires, charges sociales, indemnités de départ à la retraite et charges liées aux stock-options

(2) Amortissements des immobilisations corporelles et des logiciels à usage interne

Note 18 – Autres produits et charges opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	2007/2008	2006/2007
Amortissement des frais de développement de la version .net de Business Bridge		-551
Autres	-2	
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	-2	-551

Note 19 – Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2007/2008	2006/2007
Plus-values latente sur valeurs mobilières de placement	0	17
Revenus de valeurs mobilières de placement et intérêts	71	16
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	71	33
Charges d'intérêt	-86	-26
Coût de l'endettement financier	-86	-26
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-15	7

Note 20 – Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	2007/2008	2006/2007
Résultat de change	-79	-160
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	-79	-160

Pour l'exercice clos le 30 juin 2008, l'impact de la variation des taux de change sur les comptes courants entre Systar SA et ses filiales constitue une charge de 91 milliers d'euros. Pour l'exercice clos le 30 juin 2007, une charge de 121 milliers d'euros avait été enregistrée.

Note 21 – Impôt

(en milliers d'euros)	2007/2008	2006/2007
Impôts courants		
Impôts différés	402	581
IMPOTS	402	581

V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**1- Effectif moyen : constitué essentiellement d'ingénieurs et cadres – y compris le personnel sous-traitant détaché dans nos locaux.**

	2007/2008	2006/2007
Systar SA	50	41
Systar Solutions SA	42	33
Systar Ltd	10	7
Systar GmbH	1	1
Systar Inc.	32	25
Systar España	4	3
Total	139	111

2- Engagements hors bilan (en milliers d'euros) :

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Cautions bancaires (2)	1 000			1 000
Obligations en matière de location-financement	54	18	36	
Contrats de location simple (1)	476	274	202	
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme	30		30	
Total	1 560	292	268	1 000

(1) Loyer des locaux hors charges et location longue durée de véhicules (sur 36 mois)

(2) SYSTAR SA s'est porté garant auprès d'une banque des découverts bancaires de SYSTAR SOLUTIONS

La présentation des engagements hors bilan faite ci-dessus n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

3 - Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 1993, Systar a opté pour l'intégration fiscale de Systar SA et Systar France. En 2004, une nouvelle convention a été signée entre les deux sociétés. Le principe général de cette convention est la neutralité. En 2007, Webgalaxis est entrée dans le groupe intégré - sachant que WebGalaxis a absorbé Systar France, et a poursuivi ses activités sous la nouvelle dénomination Systar Solutions au 31 décembre 2007 avec effet au 1^{er} juillet 2007. En conséquence, chaque société partie à l'intégration est redevable de l'impôt qu'elle aurait acquitté en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt réalisée par le groupe qui serait liée à la prise en compte du déficit subi par la filiale est conservée par la société mère et constitue un gain immédiat de l'exercice. Dans l'hypothèse où la filiale déficitaire redeviendrait bénéficiaire, elle pourra imputer sur son bénéfice, le déficit antérieurement subi, que la société mère lui aura rétrocédé.

4 - Rémunération des dirigeants

Le total des rémunérations brutes comprenant les avantages de toute nature directs et indirects versés aux membres du conseil d'administration : Guy KUSTER, Michèle FLASAQUIER, Bernard BEAUCHAMP, à l'exclusion de Jean-Paul BAILLY et de la Société Civile Porrès, qui exercent leurs fonctions d'administrateurs de Systar à titre bénévole, s'est élevé à 504 575 euros pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

Par ailleurs, il n'est pas alloué de jetons de présence aux administrateurs.

Le président directeur général et la directrice générale déléguée de Systar SA ne bénéficient pas d'options de souscription ou d'achat d'actions et aucun crédit ni avance n'ont été alloués aux dirigeants sociaux.

Les rémunérations individuelles et nominatives sont indiquées dans le rapport de gestion unique du groupe et de la société.

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ en retraite
Exercice clos le 30 juin 2008	408 277	96 298			504 575	

5 – Informations relatives au résultat dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte des options de souscription dont le prix d'exercice est inférieur ou égal au cours moyen de la période ;

VI - INFORMATION CONCERNANT LE RISQUE CREDIT, LE RISQUE DE CHANGE, LE RISQUE SUR ACTIONS ET LE RISQUE DE LIQUIDITE

1 - Risque de Crédit

Le risque de crédit concerne principalement les clients et est lié à leur défaillance éventuelle. Le Groupe procède périodiquement à une revue de la balance âgée afin d'identifier, au cas par cas, les éventuelles dépréciations à constater. Il n'existe pas de dépréciation statistique. A la clôture de l'exercice, la balance âgée du Groupe se présente comme suit:

Balance âgée Clients		
30/06/2008	(en milliers d'euros)	en %
Créances Clients Brutes	5 398	100%
- Non échues	4 147	77%
- Echues	1 256	23%
- 1 à 30 jours	490	9%
- 31 à 60 jours	201	4%
- 61 à 90 jours	110	2%
- Supérieur à 90 jours	455	8%
Total Créances Clients Nettes	5 398	

Les clients étant principalement constitués de grands comptes, les retards de règlement proviennent principalement des délais dans les procédures de règlement. Au cours de l'exercice écoulé, une perte sur créances irrécouvrables de 13 K€ a été constatée, dont 8 K€ qui étaient entièrement provisionné à la clôture du précédent exercice. Il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, de créances clients à risque non provisionnées à la clôture de l'exercice.

2 - Risque de change

La société utilise les devises des différents pays dans lesquels elle intervient. Ses ventes sont principalement réalisées en euros, Dollar US et Livre Sterling, et ses comptes sont établis en euros. Les variations des taux de change entre l'euro et les autres devises utilisées par la société dans le cadre de son activité peuvent entraîner des évolutions de chiffre d'affaires de la société indépendamment du volume d'activité constaté. Ce risque de change est minoré par le fait qu'il ne porte pas seulement sur le chiffre d'affaires, mais également sur les charges supportées par chacune des filiales à l'étranger dans la devise du pays. Le risque de change des opérations de chaque exercice ne porte ainsi que sur le résultat social.

Au 30 juin 2008, dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, la société-mère SYSTAR portait à l'actif de son bilan une créance sur Syster Inc de \$ 411 083 et concernant SYSTAR Ltd une créance de £ 252 475.

Ces valeurs ne font pas l'objet d'une couverture du risque de change.

Sur les capitaux propres, le risque de change porte essentiellement sur la contribution aux capitaux propres consolidés des sociétés étrangères intégrées, cette contribution s'élevant au 30 juin 2008 :

Systar Inc. \$ - 4 221 576 (soit - 2 674 milliers d'euros)
Systar Ltd. £ - 311 474 (soit - 394 milliers d'euros)

En outre Systar n'a aucun endettement en devises étrangères.

Pour permettre le suivi du risque de change, un compte de résultat est établi mensuellement pour chaque filiale en monnaie locale et consolidé en euros.

Ce document fait l'objet d'une communication à la direction générale tous les mois.

3 - Risque sur actions

Systar n'est pas engagé sur des supports de placement de trésorerie investis en actions.

Il n'existe donc pas de risque sur actions autres que les actions auto-détenues, soit 841 097 actions Systar au 30 juin 2008.

(en milliers d'euros)	Portefeuille d'actions propres au 30.06.08	Portefeuille d'actions propres au 30.09.08
Position à l'actif	2 783	1 552
Hors bilan	0	0
Position nette globale	2 783	1 552

La moins value latente s'élève à 512 milliers d'euros au 30 juin 2008.

4 - Risque de liquidité

Au 30 juin 2008, il subsiste un emprunt de 21 000 euro remboursable jusqu'au 28 mai 2009.

SYSTAR dispose en outre d'une autorisation de crédit moyen terme de 3 millions d'euros, remboursable jusqu'en 2012. Ce crédit n'était pas utilisé au 30 juin 2008.

Systar dispose de lignes de crédit de type Dailly, non utilisées, pour un montant de 1,3 million d'euros. Par ailleurs, le compte client est composé de grands comptes de toute première qualité rendant le risque d'impayé négligeable.

La situation nette de trésorerie est de 2,2 millions d'euro. Les capitaux propres se montent à 8,4 millions d'euros.

Par ailleurs, une analyse détaillée de l'ensemble des risques identifiés est présentée dans le rapport de gestion.

4.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2008

-
- En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Systar relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

- Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.
- Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

- En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
 - La note II.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'immobilisation des frais de développement des logiciels mères. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
 - La note II.13 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

- Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Chambourcy et Paris-La Défense, le 29 octobre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Pascal FERRON
Membre Indépendant de Baker Tilly International

ERNST & YOUNG Audit

Any Antola

4.5. Comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2008

BILAN (en milliers d'euros)

ACTIF				30 juin 2008	30 juin 2007
		Montant brut	Amortissements ou provisions	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	(Note 1)				
Frais de développement		13 462	6 863	6 598	5 634
Autres immobilisations incorporelles		184	166	18	8
Immobilisations corporelles	(Note 2)				
Agencements, matériel, mobilier		764	414	350	281
Immobilisations en cours					
Immobilisations financières	(Note 3)				
Titres mis en équivalence		9 958	4 715	5 244	3 310
Créances rattachées à des participations		675		675	
Autres immobilisations financières		2 840	16	2 823	2 154
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		27 883	12 175	15 709	11 387
ACTIF CIRCULANT					
Clients et comptes rattachés	(Note 4)	220		220	2 539
Autres créances	(Note 5)	2 327	132	2 194	1 848
Disponibilités	(Note 6)	931		931	924
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		3 478	132	3 346	5 312
Charges constatées d'avance	(Note 7)	71		71	146
Ecart de conversion actif	(Note 8)	27		27	4
TOTAL DE L'ACTIF		31 459	12 307	19 153	16 849
PASSIF				30 juin 2008	30 juin 2007
CAPITAUX PROPRES					
Capital				3 094	3 075
Primes d'émission, de fusion, d'apport				6 716	6 659
Réserve légale				100	100
Réserves réglementées				34	34
Autres réserves				2 441	2 441
Report à nouveau				-2 587	-4 699
Résultat de l'exercice				1 181	2 111
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(Note 9)			10 979	9 722
Provisions pour risques et charges	(Note 10)			27	4
Dettes					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(Note 11)			295	254
Emprunts et dettes financières diverses	(Note 11)			5 895	4 908
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(Note 12)			829	545
Dettes fiscales et sociales	(Note 12)			1 121	1 400
Autres dettes	(Note 12)			7	16
TOTAL DES DETTES				8 147	7 123
Produits constatés d'avance					
TOTAL DU PASSIF				19 153	16 849

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

		2008	2007
		du 01.07.07 au 30.06.08	du 01.07.06 au 30.06.07
CHIFFRE D'AFFAIRES	(Note 13)	1 968	1 210
Production immobilisée	(Note 1)	3 447	3 115
Subventions d'exploitation		2	24
Autres produits (redevances perçues des filiales)		5 387	5 197
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		10 804	9 546
Autres achats et charges externes	(Note 14)	4 275	2 807
Impôts, taxes et versements assimilés		187	127
Salaires et traitements		3 008	2 520
Charges sociales		1 487	1 225
Dotations aux amortissements des immobilisations		2 577	2 455
Autres charges		9	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		11 543	9 134
RESULTAT D'EXPLOITATION		-739	413
Produits de participations		56	9 951
Autres intérêts et produits assimilés		4	4
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 617	1 735
Différences positives de change		23	10
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement		8	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		1 709	11 700
Dotations aux provisions		96	6 350
Intérêts et charges assimilées		283	498
Différences négatives de change		96	572
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		475	7 420
RESULTAT FINANCIER	(Note 15)	1 233	4 280
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		494	4 693
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1	2
Produits exceptionnels sur opérations de capital		0	8
Produits exceptionnels sur provisions et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		1	10
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1	3 048
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1	560
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		2	3 608
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(Note 16)	-1	- 3 598
Impôt sur les bénéfices	(Note 20)	-688	- 1 016
RESULTAT NET		1 181	2 111

Annexe

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 - RÈGLES

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes sont notamment respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

1.2 - MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques, à l'exception des titres de participation (cf. ci-après immobilisations financières). Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après sont retenus pour les divers postes des comptes annuels.

a- Immobilisations

La société applique depuis le 1er juillet 2005 le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs et le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs. La société a opté pour la méthode rétrospective.

• Immobilisations incorporelles

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de logiciels et pour lesquels les critères d'activation sont remplis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Les frais de développement sont activés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement comprennent les salaires et charges sociales des ingénieurs de développement (basés sur des feuilles de temps individuelles et mensuelles) et les coûts liés relatifs aux lignes de produits OmniVision et BusinessBridge. Les frais immobilisés correspondent aux coûts supportés pendant les phases de programmation et de tests, à l'exclusion des phases d'analyse préalable et de lancement et sont constitués des salaires et charges directes relatifs à ces développements dès que le groupe a suffisamment de visibilité sur les moyens de les finaliser et de les commercialiser.

Ces frais de développement sont amortis à partir de leur réalisation sur la durée de vie prévue du projet (6 ans pour le noyau technologique et 4 ans pour les programmes de présentation des résultats). Les durées d'amortissement sont revues à chaque clôture annuelle.

Les frais de développement ne correspondant pas aux critères d'activation et les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation au fur et à mesure de leur engagement.

Les logiciels acquis destinés à un usage interne sont valorisés à leur prix d'acquisition et sont amortis sur 1 an prorata temporis.

• Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. L'amortissement est calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif, celui-ci étant considéré intégralement comme économique.

Les modes et durées d'amortissement retenus sont :

- agencements, installations : linéaire 10 ans,
- matériel de bureau et informatique : linéaire 3-5 ans,
- mobilier : linéaire 10 ans.

- Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués par la méthode de mise en équivalence qui permet de retenir pour valeur des titres de chacune des sociétés contrôlées de manière exclusive et consolidée par intégration globale, la quote-part des capitaux propres avant répartition du résultat revenant à la société mère. Ces capitaux propres sont déterminés après retraitements d'harmonisation effectués dans le cadre de la consolidation.

b- Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture par le jeu d'un écart de conversion actif pour les moins-values latentes et d'un écart de conversion passif pour les plus-values latentes. Une provision pour risques de change est constituée pour le montant du compte d'écart de conversion actif.

c- Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à leur valeur d'achat.

1.3 - RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES COÛTS ASSOCIÉS

Le chiffre d'affaires est constitué principalement des facturations inter-sociétés et des facturations de licence, de maintenance et de services à des partenaires.

Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et des coûts associés dépendent de la nature des contrats signés avec les partenaires :

- Les cessions de droits d'utilisation de logiciels sont constatées en chiffre d'affaires lorsque le risque est transféré au partenaire. Ce transfert a lieu au moment de l'expédition du produit. Lorsqu'une cession de droits d'utilisation de logiciels inclut une période de garantie, le chiffre d'affaires affecté à cette garantie est enregistré prorata temporis sur la durée de la période correspondante.
- Les prestations de maintenance sont reconnues en chiffre d'affaires prorata temporis sur la durée du contrat.
- Les prestations de services (assistance, formation...) sont comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la réalisation des prestations, selon la méthode de l'avancement. Si ces prestations font l'objet d'un forfait, une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée.

1.4 ACTIONS PROPRES

Les titres d'autocontrôle figurent en valeurs mobilières de placement lorsqu'ils sont affectés dès l'origine à l'attribution aux salariés.

Ces titres d'autocontrôle sont classés en titres immobilisés lorsqu'ils sont affectés à d'autres objectifs.

Compte tenu des objectifs multiples du programme de rachat d'actions, les actions propres sont comptabilisées en titres immobilisés.

1.5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui ont pu être estimés de manière fiable. Les provisions pour litige font l'objet d'une analyse au cas par cas.

1.6 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et non récurrent, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

II - NOTES SUR LE BILAN (en milliers d'euros)

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	30.06.07	Augmentations	Diminutions	30.06.08
Frais de développement	12 531	3 447	2 516	13 462
Logiciels à usage interne	154	29		184
TOTAL	12 685	3 476	2 516	13 646
Amortissements				
Frais de développement	6 897	2 483	2 516	6 863
Logiciels à usage interne	147	19		166
TOTAL	7 044	2 502	2 516	7 029
VALEURS NETTES	5 641	974	0	6 617

Note 2 : Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	30.06.2007	Augmentations	Diminutions	30.06.2008
Agencements, Installations	197	10		207
Matériel informatique et mobilier de bureau	428	135	5	558
Immobilisations en cours				
TOTAL	625	145	5	765
Amortissements				
Agencements, Installations	36	20		56
Matériel informatique et mobilier de bureau	308	55	5	359
TOTAL	344	75	5	415
VALEURS NETTES	281	70	0	350

Note 3 : Immobilisations financières

Valeurs brutes	30.06.07	Augmentations	Diminutions	30.06.08
Titres mis en équivalence	9 586	372		9 958
Créances rattachées à des participations	0	675		675
Dépôts et cautionnements	56	1		57
Actions propres	2 098	684		2 783
TOTAL	11 740	1 732		13 473
Provisions				
Titres mis en équivalence	6 276		1 561	4 715
Actions propres		16		16
TOTAL	6 276	16	1 561	4 731
VALEURS NETTES	5 464	1 716	-1 561	8 742

Note 4 : Clients et comptes rattachés

	30.06.08	30.06.07
Clients	220	2 539
TOTAL	220	2 539

Note 5 : Autres créances

	30.06.08 Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30.06.07 Montant brut
Crédit d'impôt recherche et impôt forfaitaire annuel (1)	1 463	1463		775
T.V.A.	112	112		79
Groupe	726	726		1 110
Divers	26	26		16
TOTAL	2 327	2 327		1 980

(1) Le montant brut de la créance de crédit d'impôt recherche s'élève à 1 508 K€. Les créances liées aux crédits impôt recherche de 2001 et de 2004 ont été partiellement remises en cause par l'administration fiscale, respectivement pour un montant de 96 K€ et de 36 K€. La société conteste les montants remis en cause par l'administration fiscale. Cependant, elle a décidé par prudence de les provisionner en totalité.

Note 6 : Disponibilités

	Valeur brute	au 30.06.08 Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	au 30.06.07 Provision pour dépréciation	Valeur nette
Valeurs mobilières de placement	0		0	655		655
Banques, soldes débiteurs	931		931	269		269
TOTAL	931		931	924		924

Note 7 : Charges constatées d'avance

	30.06.08	30.06.07
Charges d'exploitation	71	146
TOTAL	71	146

Note 8 : Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

	Montant ACTIF Perte latente	Provision pour Perte de change	Montant PASSIF Gain latent
Sur immobilisations financières			
Sur créances d'exploitation	27	27	
TOTAL	27	27	

Note 9 : Capitaux propres

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Composition du capital social :		
- Actions composant le capital social en fin d'exercice le 30.06.2007	10 250 094	0,3 €
- Actions émises pendant l'exercice par levée d'options par les salariés :	62 035	
- Actions composant le capital social en fin d'exercice le 30.06.2008	10 312 129	0,3 €
Mouvements sur les capitaux propres :		
	30.06.08	30.06.07
Situation de début d'exercice	9 722	7 589
- Augmentation de capital (dont prime d'émission)	76	22
- Imputation du changement de méthode de comptabilisation de frais de		
- Levée d'options de souscription d'actions		
- Résultat de l'exercice	1 181	2 111
Situation de fin d'exercice	10 979	9 722

Au 30 juin 2008, le capital social de Systar s'élève à 3 093 638,70 euros et est composé de 10 312 129 actions d'un montant nominal de 0,3 €.

Au cours de l'exercice 2007/2008, trois salariés de Systar SA ont levé des options de souscription d'actions.

Note 10 : Provisions pour risques et charges

	30.06.07	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	30.06.08
Provision pour pertes de change	4	80	57		27
Total des provisions	4	80	57		27

Impact (net des charges encourues)

Résultat d'exploitation					
Résultat financier		-73			
Résultat exceptionnel					

Note 11 : Dettes financières

	Montant brut au 30.06.08	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Dont charges à payer
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :					
- à 1 an maximum à l'origine	132	132			
- à plus d'1 an à l'origine	163		163		
Emprunts et dettes financières diverses (1)	5 895	5 895			
TOTAL	6 190	6 027	163		

(1) les emprunts et dettes financières diverses correspondent pour 5 835 milliers d'euros au compte courant de Systar Solutions.

Note 12 : Dettes d'exploitation

	Montant brut au 30.06.08	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Dont charges à payer
Dettes fournisseurs					
Fournisseurs	762	762			
Factures non parvenues	67	67			67
Dettes sociales					
Personnel, charges à payer	389	389			388
Dettes organismes sociaux	454	454			175
Dettes fiscales	278	278			92
Autres dettes					
Divers	7	7			6
TOTAL	1 957	1 957			728

III NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Note 13 : Ventilation du chiffre d'affaires

	2007/2008	France	Etranger
Redevances de droits d'utilisation, maintenance et prestations	263	189	74
Assistance et refacturation de charges aux filiales	1 705	477	1228
TOTAL	1 968	666	1 302
	2006/2007	France	Etranger
Redevances de droits d'utilisation et maintenance	16		16
Assistance et refacturation de charges aux filiales	1 194	614	580
TOTAL	1 210	614	596

Note 14 : Ventilation des autres achats et charges externes

	30.06.08	30.06.07
Sous-traitance	3 087	1 746
Locations et charges locatives	369	365
Personnel extérieur à l'entreprise	63	5
Rémunérations d'intermédiaires	228	264
Commissions	16	18
Autres comptes	512	409
TOTAL	4 275	2 807

Note 15 : Résultat financier

	30.06.08	30.06.07
Dividendes		9 749
Intérêts net	-223	-292
Reprises sur provisions et transfert de charges	1 617	1 735
Ecart de change net	-73	-562
Dotations aux provisions	-96	-6 350
Résultat net sur cessions de valeurs mobilières	8	
TOTAL	1 233	4 280

Note 16 : Composantes du résultat exceptionnel

En 2007/2008

Mise aux rebus immobilisations corporelles	-1
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1

IV AUTRES INFORMATIONS

Note 17 : Engagements de retraite

Au 30 juin 2008, le montant des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 152 milliers d'euros. Ces engagements mentionnés pour information ne sont pas provisionnés.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés du Groupe présent, en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à l'IAS 19.

Le montant des paiements futurs inclut les modifications de l'article 16 de la convention SYNTEC intervenues en juillet 2004 à la suite de négociations avec les partenaires sociaux.

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative de l'employeur à 65 ans et tient compte d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par tranche d'âge et des tables de mortalité INSEE 1998-2000 par sexe. Le taux d'actualisation retenu s'élève à 6,50%.

Note 18 : Engagements hors bilan

Engagements donnés:

	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme	-			
Obligations en matière de location-financement	54	18	36	
Contrats de location simple (1)	385	223	162	
Caution bancaire	1 000		1 000	
Total	1 439	241	1 198	

(1) Loyer des locaux hors charges et location longue durée de véhicules (sur 36 mois)

Droit individuel à la formation :

Le volume net d'heures cumulées acquises au titre du droit individuel à la formation au 30 juin 2008 s'élève à 2 127 heures déduction faites de 56 heures utilisées pour la formation des salariés.

Engagements reçus:

	Montant K€
Engagements reçus:	3 671
Abandons de créances assortis d'une clause de retour à meilleure fortune	
En faveur des filiales : - Systar Inc. (3000 K\$).....	1 900
- Systar Ltd (768 K£).....	971
- Systar Solutions.....	800

Les abandons de créance à Systar Inc et Systar Solutions (anciennement Webgalaxis) ont été accordés sur l'exercice clos le 30 juin 2007.

Selon la convention conclue, ces abandons de créances comportent une clause de "retour à meilleure fortune".

Le "retour à meilleure fortune" est défini dans la convention par la constatation d'un résultat net positif dans les comptes annuels sur deux exercices consécutifs. De plus, il est précisé que la réalisation de cette condition emportera reconstitution de la créance abandonnée à hauteur de 50% du résultat net positif de chaque exercice.

Le bénéfice de la reconstitution éventuelle de la créance est offert au créancier pour une durée expirant à la clôture du quatrième exercice suivant celui au cours duquel l'abandon aura été comptabilisé. Au terme de cette période, l'abandon de créance aura un caractère définitif.

Note 19 : Entreprises liées**POSTES D'ACTIF (Valeurs brutes)**

Participations	9 959
Autres immobilisations financières	675
Autres créances	726
	11 360

POSTES DE PASSIF

Dettes financières diverses	5 895
	5 895

PRODUITS

Chiffre d'affaires	1 706
Autres produits	5 388
Produits financiers	56
	7 150

CHARGES

Achats et charges externes	2 319
Charges financières	283
	2 602

Note 20 : Impôt sur les bénéfices

	30.06.08	30.06.07
Crédit d'impôt recherche	688	312
Intégration fiscale - Produits		704
TOTAL	688	1 016

Note 21 : Filiales et participations

Informations financières filiales & participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore encaissés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
FILIALES (+50% capital détenu)										
Systar Ltd.	317 (200K€)	-458	100 %	317	-141	319		1184	-656	
Systar GmbH	521	-427	100 %	521	94	-61		531	197	
SystarSolutions	3 962	3 389	100 %	5 437	5 479	-5 835		11 744	1 617	
Systar Inc.	3 691 (4000k\$)	-3 831	99.75 %	3 680	-140	260		4 786	312	
Systar España	3	-51	100 %	3	-48	821		1 054	192	
TOTAL	8 494	- 1 378		9 958	5 244	- 4 496		19 299	1 662	

Systar Solutions S.A. est née de la fusion entre les sociétés Systar France SA et WebGalaxis SA décidée le 31 décembre 2007 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2007. Systar Solutions poursuit les activités de prestations de services à caractère informatique et de commercialisation de logiciels réalisées auparavant par Webgalaxis et Systar France.

Note 22 : Consolidation

Le groupe établit des comptes consolidés, Systar S.A. étant l'entité consolidante.

Note 23 : Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	Base	Impôts
Accroissements		
Allègements		
Provision pour congés payés	340	113
Contribution de solidarité	10	3
Construction	13	4

Note 24 : Informations complémentaires

1 - Rémunération des dirigeants

Le total des rémunérations brutes comprenant les avantages de toute nature directs et indirects versés aux membres du conseil d'administration : Guy KUSTER, Michèle FLASAQUIER, Bernard BEAUCHAMP, à l'exclusion de Jean-Paul BAILLY et la SC Porres qui exercent leurs fonctions d'administrateur de Systar à titre bénévole, s'est élevé à 504 575 euros pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

Par ailleurs, il n'est pas alloué de jetons de présence aux administrateurs.

Le président directeur général et la directrice générale déléguée de Systar SA ne bénéficient pas d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Les rémunérations individuelles et nominatives sont indiquées dans le rapport de gestion unique du groupe et de la société.

2- Ventilation par catégories de l'effectif moyen de l'exercice 2007/2008, y compris le personnel sous traitant détaché dans les locaux:

Dirigeants.....	2
Cadres de direction.....	5
Services Généraux, Administration.....	2
Services comptables.....	3
Ingénieurs R&D.....	33
Sous-traitant.....	9
	54

3- Actions propres - Mouvements de l'exercice :

	Au 30.06.07	Acquisitions	Cessions	Au 30.06.08
Nombre d'actions	657 620	183 477		841 097
% du capital	6,42%			8,16%
Prix d'acquisition (en milliers d'euros)	2 098	685		2 783
Cours de clôture (en euros)	4,29			2,70
Valeur boursière (en milliers d'euros)	2 821			2 271
Cours moyen d'acquisition et de cession (en euros)		3,73		

4 - Options de souscription et d'achat d'actions "Systar" détenues par les salariés au 30 juin 2008

61 149 options sont devenues caduques au cours de l'exercice 2007/2008, 33 134 se rapportent au plan 2006, les autres, 28 015, dépendent du plan 1999.

57 000 options ont été attribuées sur l'exercice 2007/2008 : toutes relatives au plan 2006 dont 24 000 options soumises à la réalisation d'objectifs au 30.06.08 sont devenues caduques.

62 035 options (7035 du plan 99 et 55 000 du plan 2003) ont été exercées sur l'exercice.

Option de souscription et d'achats d'actions exerçables au 30 juin 2008

	Date du Conseil d'attribution	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options en vigueur	Nombre d'actions correspondantes	Prix d'exercice unitaire en euros	% du capital
Plan 1999	15/10/1999	14/10/2009	11	88 367	88 367	4,38	0,86%
	04/01/2000	03/01/2010	4	8 636	8 636	8,66	0,08%
	02/05/2000	01/05/2010	1	1 029	1 029	23,30	0,01%
	25/07/2000	24/07/2010	8	6 378	6 378	22,38	0,06%
	09/07/2001	08/07/2011	20	26 562	26 562	7,10	0,26%
	22/10/2001	21/10/2011	5	163 440	163 440	4,07	1,58%
	18/01/2002	17/01/2012	6	12 233	12 233	3,64	0,12%
	28/11/2002	27/11/2012	14	48 493	48 493	1,44	0,47%
	26/02/2003	25/02/2013	10	97 042	97 042	1,05	0,94%
Sous Total Plan 1999				452 180	452 180		4,38%
Plan 2003	08/12/2003	07/12/2009	3	398 333	398 333	1,10	3,86%
	03/03/2005	02/03/2011	2	40 000	40 000	2,47	0,39%
	01/12/2005	01/12/2011	1	5 000	5 000	2,67	0,05%
	07/02/2006	06/02/2012	2	4 440	4 440	2,67	0,04%
	21/09/2006	20/09/2012	1	5 000	5 000	3,61	0,05%
	30/11/2006	29/11/2012	2	20 000	20 000	4,14	0,20%
Sous Total Plan 2003				472 773	472 773		4,59%
Plan 2006	05/06/2007	04/06/2013	1	16 666	16 666	3,96	0,16%
	25/09/2007	24/09/2011	6	33 000	33 000	3,64	0,32%
Sous Total Plan 2006				49 666	49 666		0,48%
Total Plans 1999 + 2003 + 2006				974 619	974 619		9,45%

a- Plan d'options du 15 octobre 1999

- ce plan est venu à expiration le 18 novembre 2003
- le nombre d'options attribuées sur ce plan et non encore exercées correspond à 452 180 actions, soit 4,38 % du capital
- ces options sont exerçables entre le 14 octobre 2000 et le 25 février 2013, sur la base du cours de clôture de la veille de la décision du conseil d'administration qui a attribué ces options (cours ajusté, conformément à la loi, suite aux augmentations de capital du 12 mai 2002 et 18 novembre 2003) sans que ce prix soit inférieur à 95 % de la moyenne des prix de vente à la clôture durant les 20 jours de cotation précédant l'attribution de ces options.

b- Plan d'options du 8 décembre 2003

- ce plan est venu à expiration le 30 novembre 2006
- le nombre d'options attribuées sur ce plan et non encore exercées correspond à 472 773 actions soit à 4,58% du capital
- ces options sont exerçables entre le 8 décembre 2003 et le 29 novembre 2012, sur la base de 95% de la moyenne des prix de vente à la clôture durant les 20 jours de cotation précédant l'attribution de ces options.

c- Plan d'options du 30 novembre 2006

- le nombre d'options attribuées sur ce plan et non encore exercées correspond à 49 666 actions soit à 0,48% du capital
- ces options sont exerçables entre le 5 juin 2008 et le 24 septembre 2013, sur la base de 95% de la moyenne des prix de vente à la clôture durant les 20 jours de cotation précédant l'attribution de ces options.

Au total sur les trois plans 1999, 2003 et 2006, les options attribuées et non encore exercées au 30 juin 2008 s'élèvent à 974 619 actions soit 9,45 % du capital et le nombre d'options restant attribuables à la même date s'élève à 2 230 947 actions, soit 21,63% du capital.

Au 30 juin 2008, le cours de l'action Systar s'élevait à 2,70 euros.

5- Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 1993, Systar a opté pour l'intégration fiscale de Systar SA et Systar France. En 2004, une nouvelle convention a été signée entre les deux sociétés. Le principe général de cette convention est la neutralité. En 2007 Systar Solutions est entré dans le groupe intégré, sachant que Systar Solutions a absorbé Systar France au 31 décembre 2007 avec effet au 1^{er} juillet 2007. En conséquence, chaque société partie à l'intégration est redevable de l'impôt qu'elle aurait acquitté en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt réalisée par le groupe qui serait liée à la prise en compte du déficit subi par la filiale est conservée par la société mère et constitue un gain immédiat de l'exercice. Dans l'hypothèse où la filiale déficitaire redeviendrait bénéficiaire, elle pourra imputer sur son bénéfice, le déficit antérieurement subi, que la société mère lui aura rétrocédé. Le déficit cumulé d'intégration à reporter au 30 juin 2008 s'élève à 2 375 K€.

6 - Informations concernant le risque de marché

6-1 Risque de taux

La société n'a contracté aucun emprunt, le risque de taux est donc nul.

6-2 Risque de change

La société hedge les avances en compte courant qu'elle fait dans la monnaie de compte de la filiale financée. Le risque de change en dollars US porte sur les créances en devises soit 411 083 US\$. Pour les Livres Sterling, le risque de change porte sur la créance de 252 475 £, diminuée du découvert en devises de 100 000 £, soit une exposition nette de 152 475 £.

6-3 Risque d'actions

Hormis, le risque lié aux actions propres (note 24), aucun placement n'ayant été réalisé sur l'exercice en action, le risque est nul.

4.6. Rapport général des commissaires aux comptes – Comptes annuels exercice 2007/2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Systar, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'immobilisation des frais de développement des logiciels mères. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Chambourcy et Paris-La Défense, le 29 octobre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Pascal FERRON
Membre Indépendant de Baker Tilly International

ERNST & YOUNG Audit

Any Antola

4.7. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Systar et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Il appartient au président de rendre compte et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport portant notamment sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L225-37 du Code de commerce.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous attestons que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Chambourcy et Paris-La Défense, le 29 octobre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Pascal FERRON
Membre Indépendant de Baker Tilly International

ERNST & YOUNG Audit

Any Antola

4.8. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec les sociétés Systar Solutions, Systar Inc., Systar Ltd., Systar GmbH et Systar España Software SL

Administrateurs concernés

- Systar Solutions : MM. Guy Kuster et Bernard Beauchamp.
- Systar Inc., Systar GmbH et Systar España Software SL : M. Guy Kuster.
- Systar Ltd. : M^{me} Michèle Flasaquier et MM. Guy Kuster et Bernard Beauchamp.

Nature et objet

Convention financière intra groupe mise en place à partir du 5 juin 2007 pour une durée de un an et renouvelable par tacite reconduction d'année en année, concernant :

- les prêts et avances entre votre société et les autres sociétés du groupe,
- les abandons de créances par votre société au profit des sociétés contrôlées.

Un avenant à cette convention financière intra groupe modifiant les taux de référence utilisés pour le calcul des intérêts des sommes figurant en compte courant a été autorisé par votre conseil d'administration du 18 juin 2008.

Modalités

- Prêts et avances entre votre société et les autres sociétés du groupe
- Votre société consent, en fonction de ses disponibilités financières, des avances aux sociétés qu'elle contrôle pouvant atteindre un montant maximal cumulé par société de MEUR 10. De la même façon, chacune des sociétés contrôlées consent des avances à votre société pouvant atteindre un montant maximal cumulé de MEUR 10. Pour les prêts entre votre société et ses filiales françaises, le taux de rémunération pour l'exercice clos le 30 juin 2008 a été celui servi aux comptes courants d'associés dans les limites fiscalement déductibles en France. Pour les prêts entre votre société et ses filiales étrangères, le taux de rémunération a été égal au taux EURIBOR un an plus 1 % pour l'exercice clos le 30 juin 2008. A partir du 1^{er} juillet 2008, les taux d'intérêts suivants seront appliqués conformément à l'avenant autorisé par votre conseil d'administration:
- Pour les avances en compte courant et les prêts à terme accordés par votre société à ses filiales :
 - EONIA + 1,75 % à la fin du mois précédent pour les comptes courants en euros,
 - LIBOR + 1,75 % à la fin du mois précédent pour les comptes courants en devises,
 - EURIBOR de la période concernée pour les prêts à terme en euros,
 - LIBOR de la période concernée pour les prêts à terme en devise.
- Pour les avances en compte courant ou les prêts à terme accordés par une de ses filiales à votre société :
 - La rémunération se fera selon les références mentionnées ci-dessus minorées de 0,4 %.

Les montants des intérêts comptabilisés en charges financières pour l'exercice par votre société au titre des avances consenties par les sociétés Systar Solutions et Systar Ltd. s'élèvent respectivement à EUR 279.055,97 et EUR 3.700,45.

Les montants des intérêts comptabilisés en produits financiers pour l'exercice par votre société au titre des avances consenties aux sociétés Systar Inc., Systar España Software SL et Systar GmbH s'élèvent respectivement à EUR 44.067,07, EUR 8.374,47 et EUR 3.495,72.

- Abandons de créances par votre société au profit des sociétés contrôlées

Votre société peut être amenée à consentir des abandons de créances au profit des sociétés qu'elle contrôle.

- La reconstitution de l'abandon de créance interviendra de plein droit et pour son montant intégral, en cas :
 - d'état de cessation des paiements du débiteur,
 - de dissolution anticipée, avec ou sans liquidation du débiteur,
 - de cessation totale ou partielle de son activité par le débiteur,
 - de perte de contrôle du débiteur par le créancier.
- Par ailleurs, la reconstitution des créances s'opérera pour les montants ci-après définis, en cas de « retour à meilleure fortune » du débiteur. Le « retour à meilleure fortune » interviendra en cas de constatation d'un résultat net positif dans les comptes annuels sur deux exercices consécutifs au cours de la période expirant à la clôture du quatrième exercice suivant celui au cours duquel l'abandon aura été comptabilisé. La réalisation de cette condition emportera la reconstitution de la créance abandonnée à hauteur de 50 % du résultat net positif de chaque exercice. Ce résultat net s'entend du résultat de l'exercice avant impôt, mais avant prise en compte des incidences de la reconstitution de la créance. Au terme de la période expirant à la clôture du quatrième exercice suivant celui au cours duquel l'abandon aura été comptabilisé, l'abandon de créance aura un caractère définitif.
- Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, votre société n'a pas accordé d'abandons de créances à ses filiales.
- Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Systar Solutions

Nature et objet

Convention d'intégration fiscale entre la société Systar Solutions et votre société.

Modalités

- Le principe général de cette convention est la neutralité. En conséquence, chaque société partie à l'intégration est redevable de l'impôt qu'elle aurait acquitté en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt réalisée par le groupe, qui serait liée à la prise en compte du déficit subi par la filiale, est conservée par la société mère et constitue un gain immédiat de l'exercice. Dans l'hypothèse où la filiale déficitaire redeviendrait bénéficiaire, elle pourra imputer sur son bénéfice le déficit antérieurement subi, que la société mère lui aura rétrocédé.
- Au titre de l'exercice écoulé, aucune économie d'impôt n'a été générée par l'intégration fiscale, la société Systar Solutions n'ayant pas apuré l'intégralité de ses déficits reportables au 30 juin 2008.

2. Avec M. Dominique de la Vallée Poussin, représentant permanent au conseil d'administration de la société S.C. Porres, administrateur de votre société

Nature et objet

Dans le cadre de la recherche de financements à moyen terme pour assurer le développement de l'entreprise, votre président a souhaité se faire assister par M. Dominique de la Vallée Poussin.

Modalités

La rémunération au titre de cette prestation est de EUR 10.000 en cas de succès.

Une charge de EUR 10.000 a été comptabilisée dans les comptes de votre société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008 au titre de cette convention.

Chambourcy et Paris-La Défense, le 29 octobre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Pascal FERRON
Membre Indépendant de Baker Tilly International

ERNST & YOUNG Audit

Any Antola

4.9. Montant des honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	ERNST & YOUNG Audit				PASCAL FERRON			
	Montant		%		Montant		%	
	2007/2008	2006/2007	2007/2008	2006/2007	2007/2008	2006/2007	2007/2008	2006/2007
Audit								
-Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	61	64	74%	75%	16	16	100%	100%
- Filiales intégrées globalement	21	21	26%	25%				
-Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Émetteur								
- Filiales intégrées globalement								
Sous-Total	82	85	100%	100%	16	16	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
-Juridique, fiscal, social								
-Autres								
Sous-Total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	82	85	100%	100%	16	16	100%	100%

5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1. Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Conseil d'administration (art.11 des statuts)

- La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.
- Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une action.
- La durée des fonctions des administrateurs est de trois années.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 75 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

Direction générale (art.15 des statuts)

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 12 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

Le président du conseil d'administration est Monsieur **Guy KUSTER** né le 9 juillet 1946 à Mulhouse (Haut Rhin). Guy KUSTER est président directeur général depuis le 6 mars 1987. Il a été co-fondateur de Systar en 1984 et gérant de la société de 1984 à 1987. Avant de créer Systar, il a mené une carrière de chercheur de 1972 à 1977 (MIT, Ecole Normale Supérieure, CEA, Schlumberger), puis a dirigé l'entreprise familiale de négoce international de 1978 à 1985. Il est titulaire d'un PhD en Géophysique du MIT et d'un doctorat d'Etat en Physique de l'Université de Paris VII.

Autres membres du conseil d'administration :

- ♦ **Michèle FLASAQUIER**, née le 7 mars 1946 à Paris 19ème, est administrateur, directrice générale déléguée, co-fondateur de Systar, responsable de la stratégie produits de la société.

Avant de créer Systar en 1984, elle a été ingénieur au MIT Computer Center, puis responsable d'exploitation des mainframes Unisys à la SNCF. Elle est titulaire d'un DEA de logique Mathématique.

- ♦ **Bernard BEAUCHAMP**, Administrateur né le 17 septembre 1947 à Paris 13ème, co-fondateur de Systar, responsable du développement des produits entre 1984 et 1993. Depuis août 1997, il travaille à temps partiel dans l'équipe de développement d'OmniVision.

Guy Kuster, Michèle Flasaquier, Bernard Beauchamp sont tous les trois rattachés au siège de la société Systar, 171 Bureaux de la Colline, 92210 Saint-Cloud.

- ♦ **Jean-Paul BAILLY**, Administrateur, né le 29 novembre 1946 à Henin-Lietard (62). Jean-Paul BAILLY est Président de la Poste, dont le siège est situé 36 boulevard de Vaugirard – 75015 Paris, et où il exerce ses fonctions.
- ♦ **Société Civile PORRES** (420 860 850 RCS Versailles), Administrateur, représentée par son gérant Monsieur de la VALLEE POUSSIN.

Le président directeur général, la directrice générale déléguée et l'ensemble des administrateurs n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des 5 dernières années. De même, aucune d'entre eux n'a fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation pour fraude d'une incrimination ou sanction publique officielle, d'un empêchement par un tribunal d'intervenir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont domiciliés au siège social de la société.

La date de première nomination, d'échéance du mandat, les mandats et fonctions exercés dans le groupe et hors du groupe par les administrateurs sont donnés dans le tableau figurant en page 49, paragraphe 4.1 Rapport de gestion unique du groupe et de la société.

Conflits d'intérêts au niveau du conseil d'administration et de la direction générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

Pouvoirs du conseil d'administration (art.13 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Délibérations du conseil d'administration (art.12 des statuts)

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. La convocation est faite par tous moyens, même verbalement. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunications dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Bilan des travaux du conseil au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice 2007-2008, le conseil d'administration de Systar s'est réuni 4 fois. Le taux de présence des administrateurs est de 90%, preuve de la forte implication dans la vie de la société par les membres du conseil d'administration. Ceci est d'autant plus vrai qu'il s'agit d'un taux de présence physique, aucun administrateur n'ayant été représenté au cours de l'exercice.

Différents thèmes ont été abordés lors des réunions du conseil d'administration, notamment l'examen et l'approbation des comptes, la stratégie de développement et la politique de rémunération.

Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du conseil d'administration

Systar se conforme à certaines règles du régime de gouvernement d'entreprise applicable en France. En ce sens, Systar possède en son conseil d'administration un administrateur n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein du groupe et dépourvu de lien d'intérêt particulier avec Systar : Monsieur Jean-Paul Bailly, Président de La Poste.

Toutefois, compte tenu de la taille de l'entreprise et de la structure de son actionnariat, le conseil d'administration n'a pas mis en place pour l'instant de méthode d'évaluation de son activité, ni de comité particulier. Un règlement intérieur a été adopté au cours de l'exercice.

Le contrat de service qui liait au cours de l'exercice écoulé l'un des membres des organes d'administration, à savoir la SC Porrès, à l'émetteur et prévoyait l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat a été terminé et n'a plus cours au 30 juin 2008.

Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008.

5.2. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Aux termes de l'article L.225-37 alinéas 5 et 6 du Code de commerce (modifié par la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 et la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006) : le président du conseil d'administration rend compte dans un rapport (à l'assemblée générale ordinaire annuelle) des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Ce rapport présente les principes et règles arrêtées par le conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes nature accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport a donc pour objet de vous faire part des différentes informations dont la loi requiert la communication. Ainsi, vous seront exposées en premier lieu les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, puis les mesures de contrôle interne mises en place par la société.

La société ne se réfère pas à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives. Celle-ci a en effet considéré que compte tenu de sa taille, les règles de gouvernement d'entreprise décrites dans le présent rapport sont adéquates.

I - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

A - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Systar se compose ainsi :

Le président du conseil d'administration est Monsieur **Guy KUSTER** né le 9 juillet 1946 à Mulhouse (Haut Rhin). Guy KUSTER est président directeur général depuis le 6 Mars 1987. Il a été co-fondateur de Systar en 1984 et gérant de la société de 1984 à 1987. Avant de créer Systar, il a mené une carrière de chercheur de 1972 à 1977 (MIT, Ecole Normale Supérieure, CEA, Schlumberger), puis a dirigé l'entreprise familiale de négoce international de 1978 à 1985. Il est titulaire d'un PhD en Géophysique du MIT et d'un doctorat d'Etat en Physique de l'Université de Paris VII.

Autres membres du conseil d'administration :

- ◆ **Michèle FLASAQUIER**, née le 7 mars 1946 à Paris 19^{ème}, est administrateur, directrice générale déléguée, co-fondateur de Systar, responsable de la stratégie produits de la société. Avant de créer Systar en 1984, elle a été ingénieur au MIT Computer Center, puis responsable d'exploitation des mainframes Unisys à la SNCF. Elle est titulaire d'un DEA de logique Mathématique.
- ◆ **Bernard BEAUCHAMP**, Administrateur né le 17 septembre 1947 à Paris 13^{ème}, co-fondateur de Systar, responsable du développement des produits entre 1984 et 1993. Depuis août 1997, il travaille à temps partiel dans l'équipe de développement d'OmniVision.
- ◆ **Jean-Paul BAILLY**, Administrateur, né le 29 novembre 1946 à Henin-Lietard (62). Jean-Paul BAILLY est Président de La Poste.
- ◆ **SC PORRES**, Société civile représentée par son gérant, Mr Dominique de la VALLEE POUSSIN.

La liste des mandats exercés par les membres du conseil d'administration est présentée dans le rapport de gestion.

Nous attirons votre attention sur la présence permanente depuis 1987 au sein du conseil, d'un administrateur n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein du groupe et dépourvu de lien d'intérêt particulier avec Systar.

Le conseil d'administration définit les grandes orientations stratégiques de la société, orientations qui seront mises en œuvre sous son contrôle par la direction générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Chaque administrateur de Systar, conformément aux dispositions légales et aux statuts de la société, doit être actionnaire de celle-ci. Néanmoins, aucun seuil de détention minimum, autre que le seuil légal n'est imposé aux administrateurs.

Les administrateurs sont nommés, renouvelés (sans limite de durée) ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont toujours rééligibles. La durée des fonctions d'administrateur est de trois années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Le conseil d'administration se réunit pour traiter notamment de l'arrêté des comptes annuels et semestriels, et, une fois par an, pour définir et statuer sur la rémunération du président directeur général et du directeur général délégué. En dehors de ces réunions régulières, le conseil se réunit autant de fois que de besoin. Dans la mesure du possible, il fixe à l'avance un planning de ses réunions afin de permettre la présence du plus grand nombre d'administrateurs.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient d'aucune stock option.

D'une manière générale et indépendamment des réunions du conseil d'administration, chaque administrateur bénéficie d'une information permanente. Dans le cadre de la préparation des travaux du conseil, selon la nécessité, les documents de travail sont préalablement transmis aux administrateurs ou en début de séance.

Par rapport aux recommandations AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, le conseil d'administration n'a pas mis en place pour l'instant de méthode d'évaluation de son activité, ni de comité particulier, compte tenu de la taille de l'entreprise et de la structure de son actionnariat.

B - Bilan des travaux du conseil au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice 2007-2008, le conseil d'administration de Systar s'est réuni 4 fois. Le taux de présence des administrateurs est de 90%, preuve de la forte implication dans la vie de la société par les membres du conseil d'administration. Ceci est d'autant plus vrai qu'il s'agit d'un taux de présence physique, aucun administrateur n'ayant été représenté au cours de l'exercice.

Différents thèmes ont été abordés lors des réunions du conseil d'administration.

C – Limitation des pouvoirs du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Le conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de limiter les pouvoirs du président directeur général et du directeur général délégué, à l'exclusion des limites imposées par la loi, notamment en matière de caution, aval et garantie.

D – Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Il n'est pas alloué de jetons de présence aux administrateurs. Les rémunérations du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont définies et votés par le conseil d'administration, les intéressés ne prenant pas par au vote les concernant. Ces rémunérations sont déterminées en tenant compte des pratiques de la profession pour des entreprises de taille similaire et comportent une part variable qui est fonction de la croissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant consolidé réalisé au cours de l'exercice. Par ailleurs, les mandataires ne bénéficient d'aucun engagement correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à ceux-ci. Enfin, les mandataires n'ont pas reçu de rémunération ou avantage versés sous forme d'attribution de titres du capital, titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou de sociétés contrôlées.

II – La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 17 des statuts et sont rappelées au paragraphe 2.1 du document de référence.

III – Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique visés à l'article L 225-100-3 du Code de commerce sont mentionnés dans le rapport de gestion figurant au paragraphe 4.1.

IV – Les mesures de contrôle interne

Aux termes de l'article 117 de la loi n°2003-706 en date du 1^{er} août 2003 sur la sécurité financière, « le président du conseil d'administration [...] rend compte dans un rapport [...] des procédures de contrôle interne mises en place ».

Le contrôle interne à la société comprend l'ensemble des politiques et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la direction en vue de donner une assurance raisonnable - non une certitude - de la gestion rigoureuse et efficace de ses activités. Il a aussi pour objectif de veiller :

- A ce que les actes de gestion et opérations réalisées par la société soient conformes aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux orientations données par les organes sociaux et aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- A la sincérité des informations comptables et financières et de gestion communiquées aux organes sociaux
- A prévenir et à maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude.

Il est précisé que les moyens consacrés au contrôle interne ont été réduits au cours de l'exercice 2004, dans le cadre des restructurations intervenues sur la période pour contribuer à rendre à nouveau l'entreprise profitable par la réduction de son point d'équilibre. De plus, il est clairement précisé que le contrôle interne mis en œuvre au sein de la société, s'il a été étudié afin d'être le plus efficient possible, ne met pas la société à l'abri d'une erreur ou fraude significative, risque inhérent à tout système de contrôle interne. Il constitue, avec l'ensemble des procédures décrites ci-dessous, un cadre de fonctionnement interne à la société.

A –Réalisation et optimisation des opérations

Systar est organisée de manière décentralisée par zones géographiques, avec dans chaque zone une ou plusieurs filiales ou business units. Cette décentralisation lui permet réactivité et proximité avec ses clients renforçant ainsi son efficacité et la satisfaction de ceux-ci tout en permettant la conquête de nouveaux partenaires.

La Direction Générale a mis en place un certain nombre de procédures groupe applicables au sein de toutes les filiales et business units.

Il s'agit par exemple de procédures d'autorisation de signatures sur les comptes bancaires, d'achats, de reconnaissance de revenus, d'autorisation d'embauches, de sécurisation et de sauvegarde des données informatiques, de séparation des tâches dans les fonctions administratives et financières et de procédures juridiques.

L'ensemble des procédures de contrôle interne liées aux opérations est piloté d'abord au niveau de la business unit par son responsable. Le suivi de la mise en place et le bon fonctionnement de ces procédures sont assurés par la Direction Générale du Groupe.

Contrôle des opérations :

Chaque trimestre, le responsable de business unit adresse à la Direction Générale un reporting traitant de la performance trimestrielle de son unité.

Ce reporting trimestriel est aussi l'occasion pour les dirigeants d'unités de se livrer éventuellement à un exercice d'analyse des forces, faiblesses, opportunités et risques.

Pour une étude approfondie des facteurs de risque pesant sur Systar, nous vous invitons à vous reporter au rapport de gestion.

Deux fois par an, la Direction Générale, sur la base de consultations avec les responsables des business units, examine la stratégie du groupe et de chacune de ses entités, des budgets et plus largement de toute question touchant à l'organisation du groupe.

Procédure au niveau local :

Localement, le contrôle interne est du ressort de chaque dirigeant de business unit. Il est de sa responsabilité de mettre en place et de s'assurer du bon fonctionnement des procédures édictées par la direction générale, mais aussi des procédures adéquates au regard des risques qu'il aura identifiés.

B –Fiabilité de l'information financière

Contrairement au niveau opérationnel, l'organisation de Systar en terme d'information financière est centralisée.

Les comptes de chaque filiale sont établis mensuellement sous la responsabilité de la Direction Générale du Groupe par les équipes comptables locales. Le reporting financier est adressé à la Direction Générale qui analyse à la fois le reporting et les situations comptables des filiales tous les mois.

Les comptes consolidés sont établis par la Direction Générale du Groupe en s'appuyant sur les données collectées à partir de ses systèmes d'information et sur les comptes établis par les filiales. Les comptes consolidés font l'objet d'un audit annuel et d'une revue semestrielle par les commissaires aux comptes de Systar.

Les comptes consolidés et sociaux de Systar sont ensuite validés par la Direction Générale qui les communique au conseil d'administration en vue de leur arrêté.

D'une manière générale, toute l'information financière groupe est élaborée par la Direction Générale du Groupe, la validation finale étant du ressort du conseil d'administration.

La Direction Générale du Groupe exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs.

C – Conformité aux lois et règlements en vigueur

Systar est une société anonyme cotée sur le compartiment C d'Eurolist by NYSE et est donc exposée aux obligations inhérentes aux sociétés cotées qu'elle se doit de respecter avec la plus grande rigueur.

Sa principale activité, l'édition de logiciels, est une activité qui est principalement régie par le droit de la propriété littéraire et artistique ainsi que par la propriété industrielle.

Les procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur sont centralisées par la Direction Générale du Groupe qui collabore étroitement avec les responsables de business units et coordonne les actions entreprises en dehors de la France avec l'aide des conseils externes de la société.

Un rôle tout particulier incombe également aux commissaires aux comptes dans le cadre de leurs diligences et contrôles qui portent également sur le respect des normes comptables et financières en vigueur.

En application du Règlement Européen sur les normes internationales, le groupe Systar a adopté ces dernières (International Financial Reporting Standards, IFRS) à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2005, avec un comparatif au titre de l'exercice clos le 30 juin 2005 établi selon les mêmes normes.

D – Gestion et prévention des risques de fraudes ou d'erreurs

La prévention des risques de fraudes ou d'erreurs est à la charge de tous les collaborateurs de Systar.

Néanmoins, en premier lieu, ce sont les dirigeants de filiales ou business units qui sont responsables de la gestion de ces risques au sein de leurs unités, sous le contrôle de la Direction Générale du Groupe.

Les principaux risques de fraudes ou d'erreurs ayant trait aux finances de l'entreprise, ceux-ci font l'objet des procédures déjà décrites en matière de signature sur les comptes bancaires, d'achats, de vérification et de validation de l'information financière ainsi que de sécurisation des données informatiques.

Le développement de Systar donne un caractère très évolutif à sa structure. Ainsi, les procédures décrites ci-dessus sont conçues pour s'adapter en permanence à l'évolution de la structure de la société. Le conseil d'administration a pour objectif que le niveau et l'organisation du contrôle interne au sein de l'entreprise soit adéquat au regard de la structure du groupe tout en permettant de préserver souplesse et réactivité qui sont les clefs du succès de Systar dans un environnement économique et technologique éminemment mouvant.

Guy KUSTER
Président Directeur Général

5.3. Intérêts des dirigeants

Rémunération des dirigeants

La rémunération brute annuelle du président directeur général et de la directrice générale déléguée a été établie au total pour les deux dirigeants à 504 575 euros pour l'exercice clos le 30 juin 2008. Elle a comporté une part variable de 96 298 euros.

Par ailleurs il n'est pas alloué de jetons de présence aux administrateurs.

Le président directeur général et la directrice générale déléguée de Systar SA ne bénéficient pas d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune prime d'arrivée ou de départ, ni de régimes complémentaires de retraite spécifiques.

Information sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration, de Direction, de Surveillance

Cf. le rapport spécial des commissaires aux comptes

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration

Néant.

Actifs appartenant directement ou indirectement au dirigeant ou à des membres de sa famille

Néant.

5.4. Intéressement du personnel

Contrats d'intéressement et de participation

Néant

Options conférées au personnel sur les actions de la société

Les options sont utilisées pour fidéliser et motiver les principaux cadres du groupe.

Voir "capital potentiel" p.10 et "annexe" p.74.

5.5. Information sur les mouvements intervenus dans l'exercice sur les options de souscription d'actions

Au cours de l'exercice 2007/2008, les options attribuées et les options exercées ont été les suivantes :

I - Options attribuées

a) aux mandataires sociaux par Systar SA et par toute société du groupe :

Néant

- b) aux salariés de Systar S.A. et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, par Systar SA et par toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale) :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'option (S ou A)	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées au 30 juin 2008	Options non exercées au 30 juin 2008
Plan 2006	30/11/2006	25/09/2007	S	57 000	24/09/2013	3,64 €	0	33 000

II - Options exercées

- a) par les mandataires sociaux : néant
- b) par les 10 salariés de Systar S.A. et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, par Systar SA et par toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale) : 62 035

6. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 9 décembre 2008.

1) Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 23 novembre 2007 au 28 octobre 2008 (la période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme) :

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte (1)	5,32 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois (2)	310 554
Nombre de titres détenus en portefeuille (1)	532 197
Valeur comptable du portefeuille (1)	1 555 077,68 euros
Valeur de marché du portefeuille (1)	1 005 852,30 euros

(1) A la date de publication du descriptif du programme

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme

	Flux bruts cumulés (1)*		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme**			
	Achats	Ventes/ Transferts** *	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	33 594					
Echéance maximale moyenne (2)	18 mois					
Cours moyen de transaction (3)	3,33 €					
Prix d'exercice moyen (4)						
Montants	111 888,27					

(1) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme. Préciser s'il s'agit d'une transaction de bloc ou d'opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(2) Indiquer la durée restant à courir à la date de la publication du descriptif du programme.

(3) Concerne les opérations effectuées au comptant.

(4) Indiquer pour les flux bruts cumulés, le prix d'exercice moyen des options exercées et des opérations à terme échues.

* Les flux cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

** Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

*** Préciser la nature de l'opération de transfert (exercice d'options attribuées aux salariés, de titres de créance donnant accès au capital...).

2) Répartition par objectifs des titres détenus au jour de la publication du présent descriptif :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 532 197 représentant 5,32% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 0
- Opérations de croissance externe : 532 197
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

3) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 9 décembre 2008
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 1 000 157 actions (Ce montant pourra, le cas échéant, être ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme).
La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 532 197 (soit 5,32% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 467 960 actions (soit 4,68% du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 5 euros
- **Montant maximal du programme** : 2 339 800 euros
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.
- **Objectifs** :
 - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à la sixième résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale du 5 décembre 2007.
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Systar par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
 - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
 - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 9 décembre 2008 soit jusqu'au 8 juin 2010.

La présente publication est disponible sur le site de la société (www.systar.com).

Pour toute information : Guy Kuster 01 49 11 45 00 g.kuster@systar.fr; site web : www.systar.com

7. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

En application des articles L.451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-7 du RG de l'AMF, le document ci-après mentionne toutes les informations publiées ou rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois.

Publications au BALO	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	date parution /N° affaire :
Catégorie : PUBLICATIONS PÉRIODIQUES > Sociétés commerciales et industrielles (Comptes intermédiaires)	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	N° d'affaire : 0802510
		Paru le : 12-03-2008 (Parution n°31)
Catégorie : PUBLICATIONS PÉRIODIQUES > Sociétés commerciales et industrielles (Comptes annuels)	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	N° d'affaire : 0800168
		Paru le : 16-01-2008 (Parution n°7)
Catégorie : PUBLICATIONS PÉRIODIQUES > Sociétés commerciales et industrielles (Comptes annuels)	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	N° d'affaire : 0716879
		Paru le : 12-11-2007 (Parution n°136)
Catégorie : CONVOICATIONS > Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	N° d'affaire : 0716129
		Paru le : 29-10-2007 (Parution n°130)
Catégorie : PUBLICATIONS PÉRIODIQUES > Sociétés commerciales et industrielles (Chiffres d'affaires et situations trimestrielles)	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	N° d'affaire : 0716044
		Paru le : 26-10-2007 (Parution n°129)
Catégorie : PUBLICATIONS PÉRIODIQUES > Sociétés commerciales et industrielles (Chiffres d'affaires et situations trimestrielles)	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	N° d'affaire : 0712093
		Paru le : 03-08-2007 (Parution n°93)
Informations déposées au greffe	http://www.infogreffe.fr/infogreffe//listeRegComSimple.do	
PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE du 05/12/2007	http://www.infogreffe.fr/infogreffe//listeRegComSimple.do	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S) Dépôt numéro 691 du 08/01/2008
STATUTS A JOUR 05/12/2007	http://www.infogreffe.fr/infogreffe//listeRegComSimple.do	Dépôt numéro 691 du 08/01/2008
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 25/09/2007	http://www.infogreffe.fr/infogreffe//listeRegComSimple.do	AUGMENTATION DE CAPITAL Dépôt numéro 33934 du 15/11/2007
STATUTS A JOUR au 25/09/2007	http://www.infogreffe.fr/infogreffe//listeRegComSimple.do	Dépôt numéro 33934 du 15/11/2007
Communications financières	www.systar.fr www.amf-france.org	Date de dépôt à l'AMF et mise en ligne site Systar
Rapport Financier Semestriels	www.systar.fr / www.amf-france.org	25 mars 2008
<u>Document d'information annuel</u>	www.systar.fr / www.amf-france.org	2 mars 2006
Notice AMF, Document de référence 2006-2007	www.systar.fr / www.amf-france.org	3 décembre 2007
<u>Déclaration des droits de vote 30.09.2008</u>	www.systar.fr / www.amf-france.org	8 octobre 2008
<u>Résultats 2007 / 2008 : Résultat opérationnel courant : + 1M€ / Résultat net : + 1,3M€</u>	www.systar.fr / www.amf-france.org	24 septembre 2008
<u>Réduction de capital de 3.01% par annulation d'actions propres</u>	www.systar.fr / www.amf-france.org	22 septembre 2008
<u>Déclaration de droits de vote 31.08.08</u>	www.systar.fr / www.amf-france.org	17 septembre 2008
<u>Déclaration des droits de vote 31.07.08</u>	www.systar.fr / www.amf-france.org	19 août 2008
<u>Systar Chiffre d'affaires annuel 2007 2008 +7%</u>	www.systar.fr / www.amf-france.org	22 juillet 2008
<u>Déclaration d'actions et de droits de vote 30.06.08</u>	www.systar.fr / www.amf-france.org	17 juillet 2008
<u>Déclaration de droits de vote 31 mai 2008</u>	www.systar.fr / www.amf-france.org	9 juin 2008
<u>Déclaration des droits de vote 30.04.08</u>	www.systar.fr / www.amf-france.org	13 mai 2008

Chiffre d'affaires 3ème trimestre en hausse de 31%	www.systar.fr / www.amf-france.org	22 avril 2008
Chiffre d'affaires 9 mois cumulé en hausse de 16%		
Déclaration des droits de vote 31.03.2008	www.systar.fr / www.amf-france.org	9 avril 2008
Déclaration de droits de vote 29.02.08	www.systar.fr / www.amf-france.org	12 mars 2008
Résultats Premier semestre 2007/2008	www.systar.fr / www.amf-france.org	27 février 2008
Résultat opérationnel courant : +11%, Résultat net : +19%	www.systar.fr / www.amf-france.org	
Déclaration des droits de vote au 31.01.08	www.systar.fr / www.amf-france.org	11 février 2008
Chiffre d'affaires du 1er Semestre 2007-2008 + 11%	www.systar.fr / www.amf-france.org	23 janvier 2008
Chiffre d'affaires du 2ème Trimestre : + 22%	www.systar.fr / www.amf-france.org	
Déclaration des droits de vote 31.12.07	www.systar.fr / www.amf-france.org	17 janvier 2008
Déclaration mensuelle des droits de vote	www.systar.fr / www.amf-france.org	11 décembre 2007
SYSTAR : DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS	www.systar.fr / www.amf-france.org	23 novembre 2007
Mise à disposition des documents préparatoires à l'AG du 5 décembre 2007	www.systar.fr / www.amf-france.org	23 novembre 2007
Déclaration mensuelle de droits de vote	www.systar.fr / www.amf-france.org	22 novembre 2007
Honoraires des commissaires aux comptes 06-07	www.systar.fr / www.amf-france.org	31 octobre 2007
RAPPORT FINANCIER ANNUEL NARRATIF	www.systar.fr / www.amf-france.org	31 octobre 2007
BusinessBridge BusinessVision élu meilleure solution de Business Activity Monitoring (BAM) par le Cabinet Yphise	www.systar.fr / www.amf-france.org	29 octobre 2007
Chiffre d'affaires du 1er trimestre de l'exercice 2007-2008	www.systar.fr / www.amf-france.org	18 octobre 2007
Résultats 2006 / 2007 : Résultat opérationnel courant : +43%, Résultat net : +56%	www.systar.fr / www.amf-france.org	26 septembre 2007
Déclaration mensuelle des droits de vote	www.systar.fr / www.amf-france.org	7 août 2007
Chiffre d'affaires annuel 2006/2007 : +17%	www.systar.fr / www.amf-france.org	23 juillet 2007
Déclaration mensuelle des droits de vote	www.systar.fr / www.amf-france.org	9 juillet 2007
Communiqués de presse		Date de dépôt à l'AMF et mise en ligne site Systar
Résultats 2007 / 2008 : Résultat opérationnel courant : + 1M€ / Résultat net : + 1,3M€	www.systar.fr / www.amf-france.org	24 septembre 2008
Systar lance sa solution Payments Pattern Monitoring au SIBOS 2008	www.systar.fr	16 septembre 2008
Systar et Clear2Pay s'associent pour offrir la solution de BAM de Systar aux clients de Clear2Pay	www.systar.fr	2 septembre 2008
Systar Chiffre d'affaires annuel 2007 2008 +7%	www.systar.fr / www.amf-france.org	22 juillet 2008
Chiffre d'affaires 3ème trimestre en hausse de 31%	www.systar.fr / www.amf-france.org	22 avril 2008
Chiffre d'affaires 9 mois cumulé en hausse de 16%		
Systar annonce son Road Show Virtuel Européen sur le contrôle des projets de virtualisation de serveurs	www.systar.fr	31 mars 2008
Résultats Premier semestre 2007/2008	www.systar.fr / www.amf-france.org	27 février 2008
Résultat opérationnel courant : +11%, Résultat net : +19%		
Systar annonce sa participation au salon VMworld 2008	www.systar.fr	21 février 2008
Chiffre d'affaires du 1er Semestre 2007-2008 + 11%	www.systar.fr / www.amf-france.org	23 janvier 2008
Chiffre d'affaires du 2ème Trimestre : + 22%		
Systar lance l'offre de reporting la plus complète du marché sur les environnements VMware Infrastructure 3	www.systar.fr	19 novembre 2007
BusinessBridge BusinessVision élu meilleure solution de Business Activity Monitoring (BAM) par le Cabinet Yphise	www.systar.fr	29 octobre 2007
Chiffre d'affaires du 1er trimestre de l'exercice 2007-2008	www.systar.fr / www.amf-france.org	18 octobre 2007
Résultats 2006 / 2007 : Résultat opérationnel courant : +43%, Résultat net : +56%	www.systar.fr / www.amf-france.org	26 septembre 2007
Chiffre d'affaires annuel 2006/2007 : +17%	www.systar.fr / www.amf-france.org	23 juillet 2007

Autres publications		
Déclaration des dirigeants	www.amf-france.org	29/05/2008 dépôt AMF 208D3265
Déclaration des dirigeants	www.amf-france.org	07/05/2008 dépôt AMF 208D2899
Déclaration des dirigeants	www.amf-france.org	07/05/2008 dépôt AMF 208D2898
Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions	www.systar.fr / www.amf-france.org	28/04/2008 dépôt AMF 208C0785
Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions	www.systar.fr / www.amf-france.org	17/03/2008 dépôt AMF 208C0496
Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions	www.systar.fr / www.amf-france.org	18/02/2008 dépôt AMF 208C0332
Déclaration des dirigeants	www.amf-france.org	02/01/2008 dépôt AMF 208D0026
Déclaration des dirigeants	www.amf-france.org	27/12/2007 dépôt AMF 207D8014
Déclaration des dirigeants	www.amf-france.org	27/12/2007 dépôt AMF 207D8011
Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions	www.systar.fr / www.amf-france.org	17/12/2007 dépôt AMF 207C2819
Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions	www.systar.fr / www.amf-france.org	04/12/2007 dépôt AMF 207C2723
Document de référence	www.systar.fr / www.amf-france.org	03/12/2007 dépôt AMF D.07-1029
Déclaration des dirigeants	www.amf-france.org	19/11/2007 dépôt AMF 207D6892
Déclaration des dirigeants	www.amf-france.org	07/11/2007 dépôt AMF 207D6617
Déclaration des dirigeants	www.amf-france.org	29/10/2007 dépôt AMF 207D6529
Déclaration des dirigeants	www.amf-france.org	29/10/2007 dépôt AMF 207D6526
Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions	www.systar.fr / www.amf-france.org	15/10/2007 dépôt AMF 207C2291
Déclaration des dirigeants	www.amf-france.org	05/10/2007 dépôt AMF 207D6126
Déclaration des dirigeants	www.amf-france.org	05/10/2007 dépôt AMF 207D6125
Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions	www.systar.fr / www.amf-france.org	01/10/2007 dépôt AMF 207C2203
Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions	www.systar.fr / www.amf-france.org	04/09/2007 dépôt AMF 207C2002
Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions	www.systar.fr / www.amf-france.org	08/08/2007 dépôt AMF 207C1791
Déclaration des dirigeants	www.amf-france.org	03/08/2007 dépôt AMF 207D4882

8. TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		
1.1. Personne responsables des informations	1.4	4
1.2. Attestation du responsable	1.2	3
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		
2.1. Coordonnées	1.3	3 et 4
2.2. Changements	N/A	N/A
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	4.3	56
3.1. Informations des périodes	3.1	21
	4.1	39/40 -45 et 52
	4.3	61
	4.5	85
3.2. Informations intermédiaires	N/A	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	3.7	33 à 36
	4.1	41 à 43
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	2.1	5
	3.1	20
5.1. Histoire et évolution de la société	3.1	22
5.1.1. Raison sociale	2.1	5
5.1.2. Enregistrement	2.1	5
5.1.3. Date de création et durée	2.1	5
5.1.4. Siège social	2.1	5
5.1.5. Evènements importants	4.1	44
5.2. Principaux investissements	3.1	21
	3.6	33
5.2.1. Réalisés	3.1	21-24
	4.1	41
	4.1	45-52
5.2.2. En cours	3.2	23-24 ; 25-30
	3.6	33
	4.1	45
5.2.3. Programmés	3.6	32-33
	4.1	45
6. APERÇU DES ACTIVITES	3.2	27 à 30
6.1. Principales activités	3.2	27 à 30
	4.1	39
6.1.1. Opérations et principales activités	3.1	21
	3.7	33
	4.1	39
	4.1	45
6.1.2. Nouveaux produits	3.6	32
	4.1	45
6.2. Principaux marchés	3.1	22
	3.8	37-38
	4.1	41 et 45
6.3. Evènements exceptionnels	3.5	32
6.4. Brevets, licences	3.1	30
	3.7	33
	4.1	41
6.5. Concurrence	3.7	34
	4.1	41
7. ORGANIGRAMME	3.1	24

7.1. Synoptique (descriptif sommaire du groupe)	3.1	20
7.2. Liste des filiales	3.1 4.3	24 66
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	N/A	N/A
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	N/A	N/A
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	N/A	N/A
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT CONSOLIDES	4.3	61
9.1. Situation financière	3.1 3.2 4.3	21 25 à 27 62-65
9.2. Résultat d'exploitation	3.1 4.1 4.5	21 et 23 45 92
9.2.1. Evènements importants	4.1	44
9.2.2. Modifications	3.2	27
9.2.3. Influences extérieures	3.7	34
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	4.1 d) 4.1 4.3 4.3 II8	40 54 64-65 68
10.1. Capitaux	3.1 3.7 4.1 d) 4.3	21 35 40 65
10.2. Flux de trésorerie	4.3	64
10.3. Conditions de financement	3.7	35
10.4. Conditions restrictives		
10.5. Source de financement	3.7 4.1 4.3	34 & 35 40 74
11. R&D BREVETS ET LICENCES	3.1 3.7 4.1	20 33 41
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
12.1. Tendances	3.6 4.1	32 41
12.2. Incertitudes sur les tendances	3.6 3.7 4.1	32 35 41-45
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES	N/A	N/A
13.1. Hypothèses	N/A	N/A
13.2. Rapport des Commissaires aux comptes	4.4 4.6 4.7 4.8	84 99 100 101
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	5.1	104 à 106
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	4.1 5.1	50 105 à 106
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	5.1	105
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	4.1 4.3 4.5 5.3 5.4	50 81 96 111 111
15.1. Rémunérations versées	4.1 4.5 5.3 5.4	50 96 111 111
15.2. Provisions	4.3	77
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	5.1- 5.2	104-110
16.1. Mandats	4.1 5.1 5.2	50 104 107

16.2. Contrats de service	5.1	105
16.3. Comités	5.1	105
16.4. Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	5.1	106
17. SALARIES	3.1	20
	3.3	31
	4.1	51
	4.5	96
	5.4	111
17.1. Répartition des effectifs	3.1	20
	3.3	32
	4.1	51
	4.5	96
17.2. Participations et stock options	2.2	11 à 13
	4.1	48
	5.5	111-112
17.3. Accord de participation au capital	2.1	6 à 13
	4.1	47
	4.2	54
	4.3	75
	4.5	97-98
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	2.3	15
	4.1	47
18.1. Franchissements de seuil	2.3	16
	4.1	47
18.2. Droits de vote multiples	2.1	7
	4.1	48
18.3. Contrôle	2.3	16
18.4. Accords d'actionnaires	2.3	16
19. OPERATION AVEC DES APPARENTES (conventions règlementées)	4.1	47
	4.8	101
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE		
20.1. Informations financières historiques	4.1	52
	4.3	61
	4.5	85
20.2. Informations financières pro-forma	N/A	N/A
20.3. Etats financiers – comptes sociaux	4.5	85
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	1.5	4
	4.4	84
	4.6	99
20.4.1. Déclarations	4.4	84
	4.6	99
	4.7	100
	4.8	101
20.4.2. Autres informations vérifiées	N/A	N/A
20.4.3. Autres informations non vérifiées	N/A	N/A
20.5. Dates des dernières informations financières	3.6	33
	4.1	44
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
20.7. Politiques et distribution de dividendes	2.1	5
	2.6	19
	4.1	46
	4.2	55
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	3.7	35
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A	N/A
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
21.1. Capital social	2.2	7
	4.1	49
	4.3	74
21.1.1. Capital souscrit	2.2	7
21.1.2. Autres actions	4.3	75
21.1.3. Actions auto-détenues	2.1	9
	4.1	47
21.1.4. Valeurs mobilières	2.2	8
	4.5	89

21.1.5. Conditions d'acquisition	2.2	9
21.1.6. Options ou accords	2.2 4.3	9 75-76
21.1.7. Historique du capital	2.2	14
21.2. Actes constitutifs et statuts	2.1	5
21.2.1. Objet social	2.1	5
21.2.2. Règlement organes de gestion et de contrôle	5.1	104
21.2.3. Droits et privilèges des actions	2.1 4.1	6 48
21.2.4. Modifications des droits des actionnaires	2.2	7
21.2.5. Assemblées générales	2.1	6
21.2.6. Éléments de changement de contrôle	2.3	16
21.2.7. Seuils de participation	2.1	6
21.2.8. Conditions régissant les modifications statutaires	2.2	7
22. CONTRATS IMPORTANTS	3.2 3.7 4.1	31 34 41
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS		
23.1. Déclaration d'expert	N/A	N/A
23.2. Autres déclarations	N/A	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	1.4	4
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	4.1	47